

La foi bahá'ie en Tunisie
Une histoire des neuf premières décennies

Rowshan Mustapha
2024

Contenu

Introduction	1
Chapitre Un	2
A propos de la Tunisie	
L'importance de la Tunisie	2
Arrivée de la foi en Tunisie	3
'Abdu'l-Bahá envoie Moḥyid-Din Şabrí El-Kurdi en Tunisie	4
L'activité de la Communauté à ses débuts	6
La mission de Mustapha Bouchoucha envoyée par Dieu	7
La Communauté jusqu'en 1953	8
Chapitre Deux	
L'administration	9
Dans les années 1936-1938, deux visites du Dr. Muḥammad Şaleḥ	9
L'année 1946	9
L'année 1948 - La visite de Beatrice Irwin à Tunis	10
L'année 1953 - La Tunisie, un centre important	10
Mains Músá Banání et Zhikru'lláh Khadem en visite à Tunis	10
L'arrivée des pionniers	11
La déclaration nationale d'intention pour Tunis	13
Inauguration d'une villa pour la future Ḥaziratul-Quds	13
Une dotation	13
L'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest	14
Tunisie Temple Land	14
Les souffrances de 'Alí Badr	14
L'Assemblée régionale d'Afrique du Nord-Ouest devient trois Assemblées régionales	16
Les ANE d'Algérie et de Tunisie	16
Première ANE indépendante de la Tunisie	16
Le Bureau du boycott arabe	16
Le cimetière bahá'í et le problème des enterrements	18
Efforts pour obtenir une reconnaissance juridique	19
Quelques statistiques	20
Année historique 1956 - Deux événements	20
La période 1956-1964	21
Les années 1964 - 1972	21
Les années 1984 à 2006	22
Chapitre trois	
Relations avec le gouvernement	23
Introduction	23
La période entre 1921 et 1953	23
La période entre 1954 et 1963	23
Première manifestation d'opposition - 1964	24
Événements de 1966	24
Événement de 1984 - Le revers	26
Directives de la Maison universelle de justice	27

L'année 1988 - Consultation de sources extérieures	29
Les années 1991 et 1992 - recrudescence du harcèlement	30
Efforts pour capturer les bahá'ís	30
Passeport d'Ulfet Bouchoucha	31
Conférence régionale africaine sur les droits de l'homme - Gila Bahta à Tunis	33
Le gouvernement tunisien s'efforce d'améliorer son bilan en matière de droits de l'homme	34
Délégation tunisienne aux droits de l'homme de l'ONU - " <i>Les bahá'ís n'ont pas de problème</i> ".	34
Un diplomate tunisien demande l'aide du BIC pour que " <i>les bahá'ís soient libres</i> ".	34

Chapitre Quatre

Efforts pour obtenir la liberté de la Foi en Tunisie	35
Planifier les démarches auprès des autorités	36
Les bahá'ís tunisiens peuvent s'adresser au ministre de l'intérieur	37
La NSA passe à l'action	37
Lettre de l'ASN au ministre de l'intérieur	38
Décision des deux ministres de l'intérieur	39

Chapitre Cinq

L'expulsion de Rowshan Mustapha

Déroulement des événements ayant conduit à l'expulsion	40
Événements survenus du côté d'Ulfet	41
Mesures prises par Ulfet et Olinga	42
Les obstacles : visa et devises	42
A New York le 4 juillet 1995	42
BIC/NY et BIC/Genève passent à l'action	43
Ulfet agit en Tunisie	45
Lettre d'Ulfet au Président de la République tunisienne	46
Ulfet rencontre M. Rashid Idris	49
"En aucun cas que l'image de la Tunisie soit touchée"	49
Indices d'une planification concertée des autorités égyptiennes et tunisiennes	50
Ulfet rencontre 'Abdelfattah Amor	51
Contact avec le Bureau bahá'í des affaires extérieures - Washington	55
Rencontre avec Eric Rouleau à Washington	55
Mesures prises à Washington	55
Aide-mémoire du Dr. Mohsen 'Enayát	56
Au bureau de la Tunisie - Département d'État, Washington	59
La dernière scène à Washington	60
Directives du Centre mondial	63
Retour à Tunis	64
Intermezzo	67
Rencontre historique entre Ulfet et des fonctionnaires du ministère de l'intérieur	68

Chapitre Six

Une nouvelle étape pour la foi en Tunisie

Une lune de miel timide avec les autorités	74
En mai 1997, les interrogatoires ont repris de plus belle.	74
La crise du frère du fondamentaliste Foad Murad	75
Le scintillement d'un feu rouge - Danger?	76
La Maison universelle de justice	76
Un rapport détaillé à la maison de justice	77
La question de la signature des engagements	77
Les interrogatoires analysés	78
Rencontre avec 'Abdelfattaḥ Amor	79
Atteindre des niveaux supérieurs pour expliquer la vérité	79
Niveau le plus élevé atteint	80
NSA impatient de rétablir les LSA	83
Recherche des personnes amicales	83
Deuxième entretien avec Rafiq Ḥáj Qasem	84
Les interrogatoires se poursuivent	84
Dernière conversation avec Rafiq Ḥáj Qasem	85
Un tournant dans les relations avec les autorités	85
Rapport d'Olinga	86
Les interrogatoires ralentissent en tonalité et en fréquence	88
Le processus de contact entre les autorités et l'ANE passe à la vitesse supérieure	88
Désherber les esprits en ce qui concerne la foi et les bahá'ís	89
Présentation d'un document intitulé "La foi bahá'ie - une religion mondiale".	90
Une réunion décisive	91
Riḍván 2004 - Les LSA restaurées	92

Chapitre Sept

La voie à suivre est claire

ANNEXE I

Liste des pionniers en Tunisie

Mémo des interrogatoires

Introduction

La Tunisie est le pays intermédiaire de cinq nations arabes formant la région de l'Afrique du Nord. D'est en ouest, on trouve l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Ces cinq pays sont majoritairement musulmans sunnites et l'arabe est la langue officielle. Ils se sont tous débarrassés de l'oppression coloniale au cours des années cinquante et soixante du siècle dernier.

Cependant, au début des années 50, lorsque je suis venu en Tunisie, j'ai trouvé le Tunisien moyen plus "éveillé" ou "conscient" de ce qui se passe dans le pays et dans le monde, comparé aux peuples des quatre autres pays d'Afrique du Nord. Cela vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La petite taille de la Tunisie et sa proximité avec l'Europe peuvent être à l'origine de cette différence.

La foi bahá'ie a été introduite en Tunisie trois décennies avant les autres pays d'Afrique du Nord, à l'exception de l'Égypte. Le premier président de la Tunisie après l'indépendance était amical à la foi avant de devenir président, tandis que son deuxième président a été introduit à la foi à la dure après avoir commis une erreur à l'égard des Bahá'ís. Les dirigeants des cinq autres pays sont pour la plupart inconscients de la foi ou l'ignorent tout simplement.

La communauté bahá'ie tunisienne ne s'est pas développée au cours de ses trois premières décennies. Avec l'arrivée de pionniers dans les années 50 et 60, elle a commencé à se développer, mais le harcèlement par les autorités gouvernementales a suivi.

Pourtant, c'est le destin d'une femme bahá'ie tunisienne qui, adolescente, a écrit au Gardien pour exprimer son désir d'être martyre, qui, par sa seule distinction en tant que seule agricultrice de Tunisie, a pu porter le nom de la foi à l'attention de certaines des personnes les plus influentes du pays, y compris son président, et qui, par la seule force de sa foi et de son courage, a obligé le président à revenir sur les mesures qu'il avait prises pour expulser son mari bahá'í du pays. Ces événements n'ont pas d'équivalent dans l'histoire de la foi au Moyen-Orient, du moins à ma connaissance. C'est pourquoi, entre autres raisons, j'ai inclus de nombreux détails dans le chapitre concernant l'événement de la déportation. Ces détails montrent le travail de la Providence. Ils peuvent également servir d'exemple à de nombreuses femmes dans le monde arabe.

Il peut être utile au lecteur de savoir que ce serviteur, l'auteur de cette histoire, a été pendant soixante ans impliqué dans l'administration couvrant ces cinq territoires à un moment ou à un autre.

Cette histoire couvre les neuf premières décennies de la foi en Tunisie.

Chapitre Un

L'arrivée de la foi en Tunisie

A propos de la Tunisie

La Tunisie est un pays relativement petit, coincé entre la Libye et l'Algérie, avec la Méditerranée au nord et une partie de la côte est. C'est le pays le plus septentrional d'Afrique, bordé par l'Algérie à l'ouest et au sud-ouest, par la Libye au sud-est et par la mer Méditerranée au nord et à l'est. On y trouve les sites archéologiques de Carthage datant du 9^e siècle avant J.-C., ainsi que la Grande Mosquée de Kairouan. Connue pour son architecture ancienne, souks et ses côtes bleues, elle s'étend sur 163 610 km²,²¹ et sa population était estimée à moins de 3 millions d'habitants² au moment de l'introduction de la foi en 1921.

Dès le début de l'Antiquité, la Tunisie était habitée par les Berbères. Les Phéniciens ont commencé à arriver au 12th siècle avant J.-C. et ont établi plusieurs colonies, dont Carthage est devenue la plus puissante au 7th siècle avant J.-C.. J.-C. Carthage était un empire commercial majeur et un rival militaire de la République romaine jusqu'en 146 avant J.-C., date à laquelle elle a été vaincue par les Romains qui ont occupé la Tunisie pendant la majeure partie des 800 années suivantes. Les Romains ont introduit le christianisme et au 7th siècle après J.-C., les musulmans arabes ont conquis toute la Tunisie et se sont installés avec leurs tribus et leurs familles, apportant l'islam et la culture arabe aux habitants locaux, et depuis lors, les Arabes sont devenus la majorité prédominante de la population. En 1546, l'Empire ottoman a pris le contrôle de la Tunisie et l'a gardée pendant plus de 300 ans, jusqu'en 1881, date à laquelle la Tunisie est devenue un protectorat français. En 1956, la Tunisie a gagné son indépendance et est devenue la République tunisienne sous la direction de Habib Bourguiba. La Tunisie, c'est culture et l'identité tunisienne sont enracinées dans cette intersection séculaire de différentes cultures et ethnies.³

Importance de la Tunisie

Lorsque 'Abdu'l-Bahá s'est tourné vers la Tunisie et a demandé l'établissement de la Foi dans ce pays, en 1921, seule l'Égypte avait été ouverte à la Foi dans toute l'Afrique et en particulier dans toutes les nations arabophones d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. 'Abdu'l-Bahá a choisi la Tunisie comme autre pôle spirituel pour couvrir, avec l'Égypte, toute la moitié nord du continent. Le temps a prouvé, comme il l'a toujours fait, la sagesse et la clairvoyance du Maître.

¹ L'Algérie couvre 2,38 millions de km² tandis que la Libye couvre 1,8 million de km².

² Estimation de l'auteur.

³ Les informations contenues dans ce paragraphe proviennent de Wikipedia.

L'arrivée de la foi en Tunisie⁴

Hippolyte Dreyfus Barney (né le 12 avril 1873 - décédé le 20 décembre 1928), infatigable serviteur de la Foi, désigné comme l'un des dix-neuf disciples de 'Abdu'l-Bahá et le premier bahá'í français par Shoghi Effendi, fut très probablement le premier bahá'í à propager la Foi et ses enseignements en Tunisie lorsqu'il arriva dans le pays en 1920. Il est arrivé le 6 ou le 7 avril et a logé à l'hôtel Majestic, avenue de Paris à Tunis. Il quitta la Tunisie pour l'Algérie le 30 avril 1920.

M. Hippolyte Dreyfus se mit immédiatement au travail en contactant M. Gabriel Puaux, diplomate français et secrétaire général du gouvernement (français) de Tunisie. Gabriel Puaux était très intéressé par la Foi et souhaitait être en contact avec le Maître. Hippolyte Dreyfus mentionne dans ses lettres personnelles de Tunis qu'il a visité Carthage, La Marsa, La Goulette... puis Kairouan, Gabès, Tozeur et Kalaat Djerda. La "Résidence"⁵ lui avait fourni des lettres d'introduction auprès des autorités françaises de ces villes où il a pu contacter les chefs religieux locaux et leur présenter la Foi. *"J'ai été enchanté par mon voyage dans le Sud (du pays) où j'ai rencontré des chefs religieux intéressants..."*, écrit-il dans une lettre datée du 23 avril 1920. *"Je continue mes recherches ici avec (M.) Puaux qui est extrêmement intelligent et qui trouve mon activité des plus favorables..."*

Le 26 avril 1920, M. Dreyfus est présenté au Bey de Tunisie "entouré de ses ministres dans le palais de La Marsa. Le chef du protocole m'a présenté et j'ai parlé de l'intérêt de propager les principes bahá'ís dans ces régions. Dans l'ensemble, avant de partir, j'aurais bien préparé le terrain pour ceux que 'Abdu'l-Bahá enverrait".

Au mois de mars 1921, et alors que M. Dreyfus se trouve en Indochine - Vietnam, il reçoit une lettre du "gouvernement tunisien"⁶ exprimant son impatience de voir la propagation de la Cause dans le pays".

Cette merveilleuse réalisation de Dreyfus trouve son origine en 1906 lorsque 'Abdu'l-Bahá encouragea M. Dreyfus à se rendre en Iran pour y rencontrer ses amis et sensibiliser les délégations diplomatiques en Iran à la situation critique des bahá'ís persans assiégés. M. Dreyfus devient ainsi le premier bahá'í occidental à se rendre en Perse. Parmi ses contacts en Iran, un diplomate français est profondément impressionné par l'effet de la Foi sur les Perses et suggère qu'il serait bon d'avoir des bahá'ís persans dans le protectorat français de Tunisie. Après avoir consulté le Maître, Dreyfus est chargé de favoriser l'arrivée d'enseignants bahá'ís persans dans les territoires francophones d'Afrique du Nord. Les efforts de Dreyfus aboutissent à la suggestion que les bahá'ís persans ayant des aptitudes professionnelles se rendent en Tunisie. La Première Guerre mondiale retarde les efforts de Dreyfus jusqu'en 1920.

Dans un message de Shoghi Effendi daté du 21 décembre 1928 concernant la mort d'Hippolyte Dreyfus, nous lisons : "... l'encouragement stimulant que sa visite a causé à la communauté bahá'íe de Tunis, sur la côte nord de l'Afrique..."⁷

⁴ Les informations contenues dans ce chapitre proviennent d'une correspondance qui m'a été envoyée avec gratitude par M. Yann Ballanger le 26.07.2023. M. Ballanger est l'auteur du livre Hippolyte Dreyfus Barney.

⁵ Fait référence à l'autorité du protectorat français en Tunisie, considérée comme un protectorat et non comme une colonie.

⁶ Probablement "Le Résidence" plutôt que "gouvernement tunisien".

⁷ Bibliothèque de référence bahá'íe - Administration bahá'íe.

'Abdu'l-Bahá envoie le Shaykh Moḥyid-Din Sabry El-Kurdi en Tunisie-

La Tunisie est le 35^e paysth à connaître la foi.

Au début du printemps 1921, 'Abdu'l-Bahá avait demandé au Shaykh Moḥyid-Din Sabry El-Kurdi Kanimeshkani⁸ de se rendre en Tunisie pour y enseigner la Foi.

Des premiers temps de la foi en Tunisie, nous n'avons d'autre source que le mémoire que nous a laissé le premier croyant tunisien, 'Abdu'l-Ḥamid Al-Khemiri⁹, dont je présente ci-après les informations suivantes:

Un soir du printemps 1921, deux jeunes de la ville de Tunis se promènent... Ils marchaient tranquillement, comme tous les jours, le long de l'avenue Jules Ferry à Tunis, lorsqu'ils aperçurent un homme d'une stature et d'une apparence particulières, vêtu de l'imposante tenue orientale des Shaykhs d'Al-Azhar d'Égypte, qui marchait le long de la même avenue. Les deux jeunes adolescents, 'Abdu'l-Ḥamid Al-Khemiri et Muḥammad Wahba Kasrawi, étaient intrigués par cette personnalité qu'ils n'avaient jamais vue auparavant, si ce n'est en photo. Le plus âgé des deux, Wahba, s'est approché de l'homme et lui a demandé avec beaucoup de respect: "Êtes-vous égyptien, monsieur?"

A cette question, le Shaykh a répondu: "Oui, mon fils, je viens d'Égypte, mais lorsque Dieu a créé le monde, il n'a pas créé ces frontières, ce sont les hommes qui les ont créées et se les sont disputées..." et il a continué à développer ce thème avec un amour et une gentillesse qui ont pénétré le cœur des deux jeunes gens. Il leur a finalement donné sa carte et les a invités à venir lui rendre visite à son domicile.

Les deux jeunes ont continué à rendre visite à le Shaykh tous les soirs pendant quelques jours, très impressionnés par son discours et sa gentillesse, jusqu'au jour où le Shaykh a expliqué à l'aîné la source de tout son discours, Bahá'u'lláh, la promesse de tous les âges. Les deux jeunes n'ont pas hésité à déclarer leur foi en Bahá'u'lláh ().

Muḥammad Wahba Kasrawi et 'Abdu'l-Ḥamid Al-Khemiri devinrent ainsi les premiers bahá'ís tunisiens.¹⁰ Kasrawi était déjà prêt à prendre une part active à la propagation de la Foi. Il appartenait à la famille Kasrawi et avait des contacts avec un large cercle de personnes. Il présenta Shaykh Moḥyid-Din au célèbre orientaliste Monsieur Thièrs qui, après avoir étudié la foi, présenta Shaykh Moḥyid-Din à de nombreux Tunisiens éminents, dont Muḥammad Khayru'd-Din, fils du célèbre réformateur Khayru'd-Din Pacha.

M. Thièrs a présenté Shaykh Moḥyid-Din au secrétaire général du gouvernement de protectorat de Tunisie, M. Peugeot¹¹, qui, après avoir écouté Shaykh Moḥyid-Din présenter la foi et ses principes, a déclaré qu'il n'y avait pas d'objection à propager des principes aussi sublimes à condition que cette action ne crée pas de troubles au sein de la population. Le Shaykh lui a répondu que la foi enseignait l'harmonie entre tous les peuples.

D'autres noms de nouveaux croyants mentionnés dans les mémoires de Khemiri sont 'Abdu'l-'Aziz Al-Ḥayouni, une personne d'une grande culture et d'un vaste savoir, d'un caractère sublime et doux et d'une personnalité active dans la création d'écoles et d'instituts

⁸ Née en 1860 - décédée en 1940.

⁹ Le monde bahá'í vol. xvii p. 427.

¹⁰ Muḥammad Wahba Kasrawi appartenait à une famille tunisienne mais était en réalité citoyen syrien. Cette information a été recueillie par l'auteur auprès de Mme Farida Kasrawi Ben Mustapha.

¹¹ Le nom était probablement Puaux et non Peugeot.

d'apprentissage sur une base moderne dans le pays. Hayouni n'a pas hésité à accepter la foi, tout comme son épouse, Ḥabiba, qui est devenue la première femme bahá'ie en Tunisie.

Khemiri mentionne ensuite le nom de Jamalul-Din Al-Jonaydi, qui était un jeune homme intelligent ayant une bonne connaissance de l'anglais, ayant étudié en Angleterre, et qui a accepté la foi sans hésitation.

Le jeune Belḥasan Ben Sheddly, ami de Kasrawi et de Khemiri, n'hésite pas et accepte immédiatement la foi.

Le neuvième membre à accepter la foi est Ḥmida Dameer, un homme cultivé et jovial.

C'est ainsi que Shaykh Moḥyid-Din a pu établir la première assemblée spirituelle locale à Tunis, en Tunisie, la troisième en Afrique après Le Caire et Qawmu'l-Ṣa'áyda en Égypte.

Dans une tablette datée de **1339** **ذى القعدة** 13 - 18 juillet 1921¹² à Shaykh Moḥyid-Din, 'Abdu'l-Bahá loue ses efforts pour établir une assemblée de l'harmonie **محفل انس** à Tunis .

Dans une tablette datée du 22 octobre 1921,¹³ le Maître félicite Shaykh Moḥyid-Din pour son retour victorieux, exprime Sa joie que la renommée de la Foi ait été rehaussée et que de nombreuses âmes aient été illuminées par la Parole de Dieu (à Tunis). Il mentionne également les visages illuminés de ceux qu'il a vus sur la photo envoyée par le Shaykh. Enfin, dans une tablette datée du 15 novembre 1921,¹⁴ le Maître loue les efforts de Shaykh Moḥyid-Din et le félicite pour ses réalisations et déclare que jusqu'à présent aucune information concernant ce qui s'est passé et les âmes qui ont accepté la Foi n'avait été reçue. À noter : cette dernière tablette adressée à Shaykh Moḥyid-Din a été écrite 13 jours avant l'ascension du Maître.

En 1923, Shaykh Moḥyid-Din visita Tunis pour la deuxième fois, ce qui dura plus de trois mois. Au cours de la période précédant sa deuxième visite, un jeune Tunisien, Mustapha Bouchoucha (Bouchoucha en français), accepta la foi. Il deviendra pour le reste de sa vie, jusqu'à sa mort en 1969, le pilier de la foi en Tunisie. Un jeune homme d'origine italienne vivant en Tunisie, François Ercolano, accepte la foi. Mustapha Bouchoucha et François Ercolano ont fondé des familles bahá'ies avec des enfants qui ont continué à servir la foi après eux. Shaykh Moḥyid-Din emmène avec lui Muḥammad Wahba Kasrawi en Égypte.¹⁵ Finalement, Kasrawi se rendit en Syrie où il fonda une famille et servit la foi.

La troisième et dernière visite de Shaykh Moḥyid-Din a été annoncée dans sa lettre aux amis de Tunis datée du 29 novembre 1926, dans laquelle il indiquait que le Gardien lui avait demandé d'entreprendre cette visite. Cette fois-ci, Shaykh Moḥyid-Din est arrivé avec sa femme et sa fille et est resté à Tunis pendant 7 mois.

¹² مكاتيب حضرة عبد البهاء ص 494

¹³ مكاتيب حضرة عبد البهاء ص 496

¹⁴ مكاتيب حضرة عبد البهاء ص 497

¹⁵ La semaine dernière, nous avons été honorés par la présence du grand enseignant bahá'í Shaykh h Moḥyid-Din et de son compagnon M. Muḥammad Wahba, qui viennent d'arriver de Tunis... M. Mohammad Wahba, l'un des premiers à avoir accepté le message, est rempli d'esprit et embrasé par le feu de l'amour... M. Wahba nous a donné une brève allocution qui a ému nos cœurs et nous a fait monter les larmes aux yeux. Il nous a raconté comment il a accepté la Cause, immédiatement, en rencontrant accidentellement Shaykh Moḥyid-Din et comment il l'a accompagné de maison en maison dans tout Tunis... Grâce aux efforts de Mohammad Wahba *Effendi*, une Assemblée spirituelle bahá'ie a été établie à Tunis.

(Bahá'í World News vol. xiv N° 10 janvier 1924 p. 313)

Cette dernière visite a été très fructueuse dans la propagation de la Foi par des réunions et des conférences, avec une mention spéciale pour une conférence que le Shaykh Moḥyid-Din a donnée au Centre Théosophique de Tunis. Au cours de cette visite, les premières publications dans la presse ont eu lieu.

Après l'ascension de 'Abdu'l-Bahá, l'Assemblée spirituelle locale a envoyé une lettre de condoléances et d'allégeance à Shoghi Effendi, le Gardien de la Foi. La lettre était datée du 23 janvier 1922.

L'activité de la Communauté à ses débuts

Les mémoires de Khemiri nous apprennent ce qui suit :

En 1921, l'Assemblée a été créée et Ḥayouni en était le président, tandis que Kasrawi en était le secrétaire, mais l'administration n'était pas d'un intérêt primordial à l'époque. Il n'y avait pas de procès-verbaux. Le travail du secrétaire se limitait à recevoir la correspondance et à y répondre. Les amis se réunissaient chaque semaine dans la maison de Ḥayouni où ils étudiaient les écrits et lisaient les livres que Shaykh Moḥyid-Din leur avait laissés, Ḥayouni les aidant à approfondir leur compréhension. Ces réunions étaient purement spirituelles et ne faisaient aucune référence à l'administration. Avant de quitter Tunis lors de sa première visite, Shaykh Moḥyid-Din a conseillé aux amis d'être unis et actifs dans l'enseignement de la foi avec sagesse et persévérance.

Muḥammad Wahba Kasrawi, cependant, était très actif dans la présentation de la foi à tous ceux qu'il rencontrait, sans être limité par la sagesse. Il était un musulman zélé avant même de connaître la foi. Né à Médine en Arabie dans une famille de musulmans pieux ayant émigré de Tunisie pour fuir les "mécraants" qui envahissaient leur pays, il a rapidement soulevé une vague d'opposition contre lui par des insultes et des accusations, notamment qu'il était devenu un Wahabi¹⁶ étant donné qu'il s'appelait Wahba.

Abdel-Aziz Ḥayouni, au contraire, a introduit la foi avec sagesse, ce qui a suscité l'admiration et l'acceptation parmi les Tunisiens et les Français éduqués et élitistes de Tunis et a tranquillisé les autorités gouvernementales à l'égard de la foi.

Khemiri parle alors avec passion de Muṣṭafá Bouchoucha¹⁷ qui a probablement accepté la foi dans les premiers mois qui ont suivi le départ de Shaykh Moḥyid-Din lors de sa première visite. Après avoir étudié la foi auprès de Shaykh Moḥyid-Din lors de sa deuxième et troisième visite, Bouchoucha semble avoir senti que la grande responsabilité de la foi reposait désormais sur les épaules des croyants tunisiens et y a consacré beaucoup d'efforts tout au long de sa vie.

Lors de la troisième et dernière visite, qui dura plus de 7 mois, Shaykh Moḥyid-Din put rencontrer de nombreux amis et visiteurs dans un appartement qu'il occupait au centre de Tunis. L'existence d'un enseignant bahá'í est connue et de nombreuses personnes viennent s'informer. Le journal Al Nadeem publie un article intitulé "Le prédicateur bahá'í", qui met en garde les gens contre la foi et contient des insultes et des mensonges. Les amis suggérèrent de publier une réponse à cet article diffamatoire, mais Shaykh Moḥyid-Din conseilla le

¹⁶ Secte islamique établie par Muḥammad ben 'Abdel-Wahab ben Salman qui mourut en 1206 de l'Hégire. Il s'agit d'une secte sunnite seféi peu populaire en Afrique du Nord à cette époque.

¹⁷ Le monde bahá'í vol xv 1968 - 1973 p. 462.

contraire, expliquant qu'une réponse produirait d'autres publications d'opposition et de mensonges.

La mission envoyée par Dieu à Mustapha Bouchoucha

Mustapha Bouchoucha, né en 1900, a dû entendre parler de la foi pour la première fois entre la première et la deuxième visite de Shaykh Mohyid-Din, dans le courant de l'année 1922. Il **était** Il a été immédiatement attiré par la foi et Shaykh Mohyid-Din l'a approfondi au cours de ses deuxième et troisième visites. Son père 'Alí Bouchoucha était bien connu dans le pays en tant que premier journaliste et écrivain tunisien et propriétaire du premier journal arabe de Tunisie "Al-Ḥaḍirá". Mustapha avait sa part légale dans une grande propriété laissée par son père, et vivait seul dans un appartement dans le "Morquaḍ" à une courte distance de la porte Báb Jedeed de la Médina de Tunis.

À l'époque où Mustapha a rencontré la Foi en 1922, il avait également accueilli un de ses collègues du nom de Ḥabib Bourguiba, qui était très engagé dans un mouvement politique visant à libérer la Tunisie de l'occupation française. Mustapha n'a jamais parlé de la raison pour laquelle il a pris Bourguiba pour vivre avec lui, et il n'était pas non plus conscient des avantages futurs de son acte pour la foi en Tunisie.

Bourguiba a étudié la foi avec Mustapha en privé, c'est-à-dire sans rencontrer d'autres bahá'ís, et a été très impressionné par ses principes, l'égalité des hommes et des femmes et le respect de l'être humain. Il a été impressionné par la loi funéraire bahá'ie. Remarquant la conviction de Bourguiba à l'égard de la foi, Mustapha lui explique que la foi ne permet pas aux bahá'ís de s'engager dans des activités politiques. Mustapha cite Bourguiba qui lui confirme: *"Je crois que la foi bahá'ie est d'origine divine et je vais d'abord obtenir l'indépendance de mon pays et y appliquer les principes bahá'ís"*. Mustapha cite également Bourguiba qui lui aurait dit : *"Je ferai en sorte d'être enterré dans un cercueil en "bois fin et durable", mais pas en "cristal", car ce serait au-delà de mes possibilités"*.

Bourguiba a lutté et obtenu l'indépendance de la Tunisie en 1956 et en est devenu le premier président. En 1957, il a promulgué un code du statut personnel, le premier et le seul dans tous les pays arabes, jusqu'à ce jour de l'année 2024. Contrairement aux pratiques funéraires musulmanes, Bourguiba a fait préparer de son vivant un cercueil en bois dans lequel il a été enterré en l'an 2000, et a fait construire un sépulcre en marbre avec neuf rouleaux gravés - un signe que les bahá'ís de Tunisie comprennent.

Au cours des premières années de sa présidence, Bourguiba a demandé à Bouchoucha de parler de la foi dans les émissions de radio, mais Bouchoucha a estimé qu'une telle action n'était pas judicieuse et pourrait nuire à la foi et à Bourguiba lui-même.

L'auteur de cette histoire confirme qu'il a entendu les détails ci-dessus de la bouche même de Mustapha Bouchoucha. Sa fille, Ulfet Bouchoucha, confirme la même chose.

Mustapha a toutefois demandé à sa fille de ne pas parler publiquement de l'histoire de la connaissance de la Foi par le Président Ḥabib Bourguiba tant que ce dernier est en vie. C'était un sage conseil qu'elle a suivi de près.

Mustapha Bouchoucha a rencontré le président Ḥabib Bourguiba à plusieurs reprises au cours de la présidence de Bourguiba. Bouchoucha est décédé en 1969, 31 ans avant la mort de Bourguiba.

Le fait que le premier et le plus influent président de la Tunisie, Ḥabib Bourguiba, était convaincu de l'origine divine de la foi ne semble pas avoir eu d'effet sur le progrès de la foi

en Tunisie pendant sa présidence ou après, mais il a certainement été très bénéfique pour le pays. La Tunisie est à l'avant-garde des pays arabes en matière de tolérance religieuse et d'égalité de statut des femmes.

D'autre part, une étude couvrant le siècle dernier des persécutions et des difficultés subies par les Bahá'ís d'Égypte, d'Irak, du Maroc ou d'Algérie, montre qu'en comparaison, les difficultés subies par les Bahá'ís tunisiens pour leur Foi ne sont pas dignes d'être mentionnées.

Deux incidents que j'ai personnellement connus et qui témoignent de l'attitude du président Bourguiba à l'égard de la foi méritent d'être relatés ici :

Le président Habib Bourguiba présidait toutes les réunions du cabinet ministériel. Lors de l'une de ces réunions, en 1966, un jeune ministre a tenté d'aborder le sujet de la présence d'activités bahá'íes en Tunisie, mais le président a balayé la question d'un revers de main.

Dans le second incident, toujours au cours d'une réunion du cabinet, le ministre de l'intérieur a présenté le cas d'un jeune bahá'í des forces de police qui avait demandé un passeport que le ministre voulait refuser de délivrer parce que le jeune policier était bahá'í. Le président aurait ordonné au ministre de délivrer le passeport.

La Communauté jusqu'en 1953

Après les années de visite de Shaykh Mohyid-Din, la communauté a poursuivi ses activités de réunions et d'étude des écrits et des enseignements au domicile de Hayouni, sans que le nombre d'adhérents n'augmente beaucoup.

Wahba Kasrawi fut le premier bahá'í de Tunis à se rendre à la Haïfa. Il y est allé avec Shaykh Mohyid-Din après sa deuxième visite à Tunis. Ils ont dû partir vers la fin de l'année 1923. Une lettre de Wahba à Khemiri du Caire datée du 21 octobre 1923 annonce l'intention de Shaykh Mohyid-Din de partir en pèlerinage et d'emmener Wahba avec lui. La visite est confirmée dans le Bahá'í World News Vol. xiv N°10 janvier 1924.

En 1928, au mois de mars, 'Abdu'l-Ḥamid Al-Khemiri, premier bahá'í tunisien, se rendit en pèlerinage à la Haïfa. Cependant, une photo de lui à Haïfa montre Wahba Kasrawi avec lui.

À propos du pèlerinage de 'Abdu'l-Ḥamid Al-Khemiri, Shoghi Effendi écrit : "*Je suis sûr que cela vous intéressera de savoir que nous avons eu, pendant les fêtes du Riḍván, le premier pèlerin bahá'í de Tunis. Le représentant de l'Assemblée de Tunis est un jeune homme plein d'espoirs et de projets pour l'avenir...*"¹⁹

En 1929, Maḥmúd Aslan, journaliste et écrivain, a accepté la foi. Il s'est ensuite rendu en pèlerinage en Terre sainte.

¹⁹ L'aube d'un nouveau jour p. 23

Chapitre Deux

L'administration

Les amis de Tunisie ont reçu en tout 16 messages de Shoghi Effendi entre 1925 et 1954 : 12 en arabe, un en français et 3 en anglais. Il n'existe aucune trace de lettres, de rapports ou de procès-verbaux que l'Assemblée spirituelle locale de Tunis aurait envoyés au bien-aimé Gardien.

Le premier message, daté du 7 mai 1925, a été écrit par Shoghi Effendi à la suite d'une lettre qu'il avait reçue de "Moḥyid-Din Effendi". Shoghi Effendi exprime sa profonde satisfaction à l'égard du rapport que Moḥyid-Din lui a envoyé concernant les bahá'ís tunisiens. Le Gardien a demandé aux croyants tunisiens d'être inébranlables dans "*ce droit chemin*" et de "*maintenir les efforts pour acquérir les perfections célestes, les réalités de la Cause et les Enseignements sacrés et de les propager parmi le public avec toute la sincérité, la dignité, la force et l'intégrité*". Shoghi Effendi les a assurés dans ce message de ses prières ardentes pour leur succès dans la propagation de la Foi au loin et au large.

Dans tous les autres messages, le terme "Shaykh Moḥyid-Din" a été maintenu en permanence.

Les années 1936 à 1938 - Deux visites du Dr. Muḥammad Ṣaleḥ²⁰ d'Égypte

La lettre en français de la Haifa est datée du 25 septembre 1936 et présente le Dr. (Muḥammad) Ṣaleḥ d'Égypte qui devait se rendre à Tunis "*avec la seule intention de fournir toute l'assistance possible pour faciliter et stimuler l'expansion de la Foi en Tunisie et dans les pays d'Afrique du Nord*". À la suite de la visite du Dr Ṣaleḥ, l'Assemblée a envoyé un rapport au Gardien le 27 novembre 1936. Un message au nom du Gardien, daté du 13 décembre 1936 et adressé à Tunis, fait référence au rapport et loue le travail accompli par le Dr Ṣaleḥ. La première visite du Dr. Ṣaleḥ a dû avoir lieu entre octobre et novembre 1936.

Le Dr Ṣaleḥ s'est rendu à Tunis pour la deuxième fois au cours des derniers mois de l'année 1937. Sa seconde visite a été rapportée au Guardian dans une lettre de l'Assemblée datée du 29 janvier 1938. En réponse à cette lettre, un message à l'Assemblée locale de Tunis daté du 31st mars 1938 confirme : "*Il ne fait aucun doute que la présence du Dr. Muḥammad Ṣaleḥ parmi vous a été la cause de l'harmonie et de l'amour et un moyen d'attirer les cœurs assoiffés pour le Kawther de la connaissance divine...*".

L'année 1946

Au printemps 1946, Mustapha Bouchoucha se rendit en Égypte pour affaires et rencontra l'Assemblée nationale au Caire. Cette visite était d'autant plus opportune que l'un des objectifs de l'Assemblée nationale égyptienne était d'établir des contacts avec l'Assemblée de Tunis afin de renforcer l'activité des amis de cette dernière.

²⁰ The Bahá'í World vol ix, 1940 - 1944 "In Memoriam" p. 606.

L'année 1948 - Visite de Beatrice Irwin en Tunisie

Ayant reçu une suggestion du Gardien de visiter la Tunisie, Beatrice Irwin²¹ de Los Angeles, États-Unis d'Amérique, est arrivée à Tunis le 22 octobre 1948. Elle s'est immédiatement mise à contacter personnellement les croyants de Tunis, qu'elle a trouvés dispersés. En commençant par la communauté, elle a rétabli la tenue de fêtes et de réunions, a aidé à faire venir deux nouveaux croyants et a ainsi rétabli l'Assemblée locale.

Elle a obtenu l'autorisation de tenir des conférences publiques dans la bibliothèque publique et a organisé cinq conférences de ce type par semaine, auxquelles *ont assisté des avocats, des médecins, des fonctionnaires de la ville et des représentants de la presse*. Mustapha Bouchoucha, directeur des programmes arabes de Radio Tunis, a organisé deux émissions radiophoniques pour Béatrice. Béatrice a entrepris un court circuit dans les villes du sud du pays. Elle a laissé un souvenir impérissable à ses amis pendant son séjour de trois mois en Tunisie.²²

L'année 1953 - Tunis - Un centre important

L'annonce du "Plan mondial décennal 1953 - 1963" de Shoghi Effendi a eu lieu au cours de la première des quatre conférences intercontinentales qui se sont tenues à Kampala, en Ouganda, du 12 au 18 février 1953.

Premièrement, l'érection de trois piliers supplémentaires dans les limites de ce continent²³ et de ses îles voisines L'Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique du Nord-Ouest, qui sera formée sous l'égide de l'Assemblée spirituelle nationale des Bahá'ís d'Égypte et du Soudan, et dont le siège sera à Tunis. ²⁴

Tunis devait devenir le siège de l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest, l'une des trois premières Assemblées régionales à être créées dans le cadre du Plan décennal. Tunis devient soudain un centre important, mais qui a besoin d'être consolidé.

Les mains de la cause Músá Banání et Zikru'lláh Khadem en visite à Tunis

*"En avril 1953, nous avons reçu un télégramme nous informant de l'arrivée de deux Mains de la Cause, M. Músá Banání et M. Zikru'lláh Khadem, accompagnés de leurs épouses, en visite à Tunis. Ils ont séjourné à l'hôtel Majestic, avenue de Paris, dans la ville de Tunis. Mon père était malheureusement en voyage à Paris et M. Khemiri n'était pas là non plus. J'ai été la seule à aller les voir et à rester avec eux pendant les deux jours de leur séjour à Tunis. Je me suis sentie très gênée parce qu'aucun autre Bahá'í n'était venu les saluer"*²⁵

Bouchoucha et Khemiri, qui auraient dû les rencontrer et organiser leur rencontre avec la Communauté, étaient à l'étranger. Une photo de Mme Banání assise avec Ulfet à l'hôtel est la seule preuve matérielle de cette visite de deux Mains de la Cause dont je dispose.

Il est difficile de savoir ce que les deux Mains de la Cause pensaient de la situation de

²¹ Le monde bahá'í vol xii p. 882.

²² Bahá'í News vol. 214 février 1949.

²³ Le continent africain.

²⁴ Shoghi Effendi, Messages au monde bahá'í - 1950 à 1957, p. 139.

²⁵ Chronique personnelle d'Ulfet Bouchoucha inédite. Elle avait 19 ans à l'époque.

Tunis qui était destinée à être le siège de l'Assemblée nationale la plus étendue à être créée dans moins de 3 ans.



Mme Banání et Ulfet Bouchoucha
à l'hôtel Majestic

Muḥammad Muṣṭafá²⁶ L'Égyptien Muṣṭafá s'est rendu à Tunis en tant que pionnier au Sahara espagnol pendant 9 jours, du 14 au 23 septembre 1953. Il fut contraint de revenir du Sahara espagnol et passa un mois entier avec les bahá'ís à Tunis du 30 novembre au 31 décembre 1953. Au cours de cette seconde visite d'un mois, précisément le 6 décembre 1953, les bahá'ís de Tunis ont écrit une lettre au Gardien dans laquelle ils demandaient que Muḥammad Muṣṭafá soit autorisé à rester à Tunis aussi longtemps que les autorités le permettraient. Je n'ai pas trouvé trace d'une réponse. Muḥammad Muṣṭafá a poursuivi son voyage jusqu'à Benghazi en Libye.

L'arrivée des pionniers

Vers la fin de l'année 1953, des pionniers perses ont commencé à arriver en Tunisie.

L'ingénieur Shoghi Ghadimi, sa femme Moluk et ses deux jeunes garçons Rowshan et Badi' ont été les premiers pionniers à arriver en Tunisie en 1953. Ghadimi a immédiatement commencé à rassembler la communauté, à organiser les fêtes des 19 jours et à enseigner la foi. Ghadimi a été membre de la première Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique du Nord-Ouest en 1956. La famille a transféré sa résidence en France en 1958.

Gholamḥussein Menshadi et sa femme Parishahr, accompagnés de leurs deux petites filles, Sholé et Shadi, sont arrivés vers la fin de l'année 1953. Les Menshadis ont servi la foi

²⁶ Le monde bahá'í vol xviii, p. 768

avec tous leurs moyens pendant plus de trois décennies et ont établi un centre bahá'í à Qobaa, d'où sont sortis un certain nombre de serviteurs de la Cause. Gholamhussein Menshadi a consacré beaucoup d'efforts à soutenir le centre bahá'í de Kebili, à 500 km au sud de Qobaa. La maison des Menshadis, située sur leurs terres agricoles, était ouverte aux amis et les réunions de la région se tenaient chez eux.

'**Emad Šabírán** est arrivé à Tunis en mai 1954, accompagné de son épouse **Munireh Anvar** et de ses enfants Foad 13,5 ans, Fariheh 12 ans et Faéqéh 10 ans. Les Sabéens sont rapidement devenus un point de référence pour les amis, ont ouvert leur maison pour des réunions et des enseignements, ont consolidé les pionniers et les amis dans l'Enseignement et ont établi de bonnes relations avec la population. Après avoir servi pendant 44 ans à Tunis, leur âge les oblige à se transférer en France avec leur fils Foad en 1998.

Ardéshir Tirandaz et son épouse Rúhaniyyih Réza'í avec leurs deux fils Houshmand (19 ans) et Nosrat (13,5 ans) et leur fille Mina (5 ans) sont arrivés fin octobre 1954. Malheureusement, M. Tirandaz est décédé l'année suivante.

Ezzatu'lláh Baghdadi et Farahnaz Mottahedeh sont arrivés à Tunis en 1956, avec leurs deux enfants Guita et Gilmette, en provenance d'Algérie où ils avaient déjà fait œuvre de pionniers. Ezzatu'lláh a travaillé dans la région de Sousse et a réussi à enseigner la foi et à aider les nouveaux croyants de la région. La famille a dû quitter la Tunisie en 1968-7.

Le **Dr 'Einolláh Taghizadeh, sa femme Parivash Modará'í** et leur fille Bitá, âgée de 8 mois, sont arrivés à Tunis le 1er janvier 1961. Après avoir travaillé dans plusieurs villes de Tunisie, le Dr Taghizadeh s'est installé dans la ville côtière de Mahdia. Sa réputation de médecin généreux et au grand cœur est devenue légendaire et son affirmation d'être bahá'í s'est largement répandue. Il décède en 1981 et Mme Parivash en 1998, laissant leur deuxième fille Emilia pour continuer à servir la foi et les habitants de Mahdia.

Le Dr Javanmard Javanmardi, arrivé à Tunis en 1961, s'est marié un an plus tard avec **Mahvash Savidvash** qui est ainsi devenue une pionnière. Les Javanmardis se sont rapidement fait des amis parmi la population du Sahel où le Dr Javanmard avait son cabinet dentaire. Son caractère calme et aimant le rendait sympathique à tous ceux qui apprenaient à le connaître. Leur maison est rapidement devenue le centre de la région du Sahel, et leurs trois adorables filles, Martha, Mahtab et Liva, ont grandi en tant que citoyennes tunisiennes et sont devenues de merveilleuses servantes de la foi et des amis. La famille a opté pour la nationalité tunisienne.

Le Dr Hedayatu'lláh Ta'í est arrivé à Tunis en 1961. Il a établi son cabinet dentaire dans l'importante ville du Kef et, en plus d'enseigner la foi, il a été continuellement actif dans l'administration, le conseil auxiliaire et la représentation de Ḥuqúqu'lláh. Le Dr. Ta'í est décédé en 2020.

Mlle Saffoura Jebbary est arrivée en 1964 et s'est engagée dans articles d'art et vêtements féminins. Cela lui a permis de nouer des liens d'amitié intimes () avec de nombreuses femmes des classes moyennes et supérieures. Elle s'installe finalement à Tunis, la capitale, et ouvre sa maison aux réunions et aux activités bahá'ies.

Foad Gollestaneh est arrivé à Tunis probablement en 1966, s'est marié en Tunisie et a servi la foi jusqu'à son décès en 2002. Deux de ses fils continuent à servir la foi.

Robka Kathiri est arrivé à Tunis le 9 mars 1978 à l'âge de 17 ans, est devenu médecin de profession, a épousé Martha Javanmardi et continue à servir la foi et les amis avec son fils Kyan et sa fille Dorine.

Un grand nombre de pionniers iraniens ont ensuite suivi. Au total, une trentaine de pionniers persans sont venus en Tunisie au fil des ans, mais seuls quelques-uns sont restés.

Les pionniers suivants sont arrivés en Tunisie depuis l'Égypte:

Rowshan Mustapha est arrivé en Tunisie au début du mois d'octobre 1954, s'est marié avec Ulfet Bouchoucha et continue de servir la Foi autant que son âge avancé le lui permet. Leurs fils Olinga et Balsam sont des serveurs de Bahá'u'lláh ainsi que leurs petits-enfants, Anoushé Izis, Rowshan Thomas et Noosheen Sourayya.

Mlle Laila Mustapha est arrivée à Tunis vers la fin de l'année 1954. Son travail à Radio Tunis, la programmation et la réalisation d'émissions sur pour les femmes l'ont fait connaître à de nombreuses familles dont beaucoup se sont liées d'amitié avec elle et connaissaient la foi, qu'elle a pu enseigner. Elle est partie quatre ans plus tard pour l'Italie.

Une Ḥazíratu'l-Quds nationale pour Tunis

La Tunisie était l'un des pays de consolidation dont l'Assemblée nationale égyptienne était responsable. Conformément au plan décennal du Gardien, l'Assemblée nationale égyptienne est chargée de la création d'une Assemblée spirituelle régionale pour l'Afrique du Nord-Ouest, dont le siège est à Tunis, au cours du Ridván de l'année 1956.

Une question urgente que le Gardien voulait finaliser était l'achat de la Ḥazíratu'l-Quds à Tunis. Rafi'í Rafsanjani, pionnier persan et chevalier de Bahá'u'lláh de la zone internationale du Maroc²⁷ avait proposé d'acheter la Ḥazíratu'l-Quds pour Tanger. Le Gardien lui conseille d'en acheter un à Tunis, destiné à être le siège de l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest. L'Assemblée locale de Tunis trouva une villa convenable dans l'un des meilleurs quartiers de Tunis. Rafi'í et son fils 'Abbás se rendirent à Tunis en octobre 1954 et donnèrent leur accord pour l'achat. Il ne restait plus qu'à obtenir l'approbation de l'Assemblée nationale égyptienne, ce qui fut fait lorsque Rafi'í et 'Abbás se rendirent au Caire et rencontrèrent l'Assemblée.

L'achat de la Ḥazíratu'l-Quds nationale de Tunis, située au 20 rue Sault, est finalisé dans les premières semaines de 1955. Un objectif du plan décennal atteint.

Inauguration d'une villa pour le futur Ḥazíratu'l Quds

Au cours de l'année 1966, M. Mustapha Bouchoucha a offert sa villa avec 3000 m² de terrain dans la banlieue de Megrine pour être utilisée comme un Ḥazíratu'l Quds national. Le National Ḥazíratu'l Quds du 20 rue Sault a dû être vendu en raison des conditions incontrôlées qui se sont développées dans le pays à cette époque. Principalement une tendance au socialisme.

Une dotation pour l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest

²⁷ "Maroc La "zone internationale du Maroc" est le terme utilisé par le Guardian dans le plan décennal pour Tanger. dans le plan décennal pour Tanger.

Une dotation sous la forme d'une petite maison a été achetée à Sfax²⁸ où un certain nombre de jeunes étudiants avaient accepté la foi au cours de l'année 1955. Un télégramme de la Main de la Cause Músá Banání daté du 14th novembre 1955 "*Le Gardien bien-aimé approuve la maison de Sfax comme dotation nationale*".

Un autre objectif du plan décennal a été atteint.

L'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest - Riḍván 1956

La création de l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest, dont le siège est à Tunis, nécessite une préparation préalable. L'Assemblée nationale égyptienne et la Main de la Cause de l'Afrique Músá Banání décident d'envoyer Muḥammad Muṣṭafá en Tunisie pour l'aider dans ce travail de préparation. Il arriva à Tunis le 15 août 1955 et y resta jusqu'au 30 octobre 1956.

La Convention s'est tenue à la Ḥazíratu'l-Quds du 30 avril au 1er et 2 mai 1956 en présence de la Main de la Cause Músá Banání, représentante du Gardien, de 'Abdel-Raḥím Yazdí, représentant de l'Assemblée nationale égyptienne, de deux membres du Conseil africain, 'Alí Nakhjavání et Muḥammad Muṣṭafá, ainsi que de 21 délégués provenant principalement des territoires sub-sahariens de la région. Des membres du comité de préparation de la Convention étaient également présents.

Les pays membres de l'Assemblée régionale de l'Afrique du Nord-Ouest étaient au nombre de 25, formant l'Assemblée nationale la plus étendue. Mustapha Bouchoucha et Abdel-Ḥamid Khemiri sont les deux membres tunisiens élus à l'Assemblée spirituelle régionale.

Terre du Temple de Tunis

Vers la fin de l'année 1958, 'Abbás Manshadi, pionnier persan, a offert 5 hectares de sa ferme de 12 hectares pour la Terre du Temple de Tunis. La localité s'appelle Quba'a, à environ 5 km du centre de la capitale Tunis. Dans un message daté du 24th janvier 1959, les Mains de Ḥaifa ont écrit : "*Enchanté de l'acquisition du site du temple, nous exprimons notre profonde gratitude à Manshadi pour sa contribution, un objectif cher à nos yeux*".

Plus tard, 'Abbás Manshadi offrit les 12 hectares pour le terrain du temple.

Un objectif supplémentaire du plan décennal atteint. ²⁹

Alí Badr - un cas unique de souffrance physique en Tunisie

De tous les désagréments subis par les Bahá'ís de Tunisie pour leur Foi, un seul cas de

²⁸ Deuxième ville de Tunisie, à 260 km au sud-est de Tunis, la capitale.

²⁹ En 1964, le gouvernement tunisien a décrété que toutes les terres agricoles appartenant à des non Tunisiens devaient être nationalisées et regroupées en coopératives. Toute la ferme de la famille Menshadi dédiée au temple de Tunis est perdue.

souffrance physique et morale a eu lieu avec le croyant 'Alí Badr de Kambút dans l'extrême sud aride du pays.

Alí Badr a accepté la foi au cours de l'année 1958. Il a immédiatement enseigné la foi à un certain nombre de membres de sa famille et d'amis.

Un jour, vers la fin du mois d'octobre 1963, la police de la ville centrale de Ramada est venue fouiller son domicile, a pris les livres bahá'ís et quelques lettres qu'il avait reçues d'autres bahá'ís. Parmi ces lettres, il y en avait une qui lui avait été envoyée par l'écrivain à la suite de la visite de la Main de la Cause John Robarts en Tunisie en 1961. Le véhicule de police s'est ensuite rendu à l'endroit où il travaillait et l'a emmené chez le délégué³⁰ de Ramada, qui, avec le chef de la police, l'a réprimandé pour avoir adopté une foi contraire à l'islam, une propagande de l'impérialisme. Il a été battu et méprisé pendant des heures et les jours suivants. Parmi les contacts de Badr se trouvait un jeune sergent de l'armée. Les autorités ont été troublées par le fait qu'un militaire puisse être convaincu d'une foi qui interdit le port d'armes.

Transféré dans la ville de Medenine, Badr a trouvé dans le délégué une personne très raisonnable qui l'a écouté expliquer les enseignements. Lors d'un nouveau transfert, il se retrouva avec le délégué et la police de la ville de Gabès où Badr fut à nouveau battu et méprisé. Il fut laissé avec ses vêtements déjà déchirés et flétris dans la rue devant la délégation et fut l'objet de mépris et d'insultes de la part des passants encouragés à agir de la sorte.

Badr a été présenté au tribunal militaire dans le sud du pays, qui était une zone militaire à l'époque, en raison de l'implication du sergent de l'armée. Le ministre de la défense, M. Bahi Ladgham, qui était en même temps le premier ministre, a demandé à voir Badr. M. Ladgham s'est entretenu avec Badr pendant deux heures. Badr a déclaré que M. Ladgham était plein de gentillesse et de compréhension.

*"Dois-je ordonner que tu sois tué comme tes frères du Maroc?"*³¹ dit Ladgham à Badr en plaisantant.

"Votre honneur, ce sera un privilège pour cette vieille âme, c'est le désir de mon cœur", a répondu Badr.

"Non", a déclaré M. Ladgham, *"vous êtes un homme bon, vous devriez retourner auprès de votre famille et servir ce pays en tant que bon citoyen"*

Les autorités de Gabès n'ont cependant pas libéré Badr et les amis de la capitale Tunis ont reçu le conseil de contacter le procureur général, M. Muḥammad Farḥat, qui est la seule personne qui pourrait faire quelque chose s'il le souhaitait. M. Farḥat était connu pour être très sévère et intransigeant.

Les bahá'ís n'avaient aucun statut juridique. Un avocat de Gabès a été chargé de défendre Badr, mais avec le tribunal militaire, un avocat civil ne pouvait pas faire grand-chose.

Après quatre mois de souffrance, Badr a finalement été libéré grâce à l'intervention directe du procureur général du gouvernement Muḥammad Farḥat avec lequel, par une coïncidence miraculeuse, les Bahá'ís de Tunis ont pu se rencontrer et expliquer les principes

³⁰ Une sorte de shérif.

³¹ En 1961, un certain nombre de jeunes bahá'ís marocains qui venaient d'accepter la foi et un pionnier syrien, Foad Taḥan, ont été emprisonnés, traduits en justice et condamnés à de lourdes peines. Trois d'entre eux, dont Foad, ont été condamnés à mort. L'incident a fait l'objet d'une large publicité et était bien connu en Tunisie. Au début de l'année 1964, ils ont tous été acquittés.

de la foi et le sort injustifié de Badr. M. Farḥat a reçu Badr dans son bureau, l'a écouté et lui a parlé pendant environ deux heures et a finalement demandé à Badr d'être circonspect et d'éviter tout malentendu qui créerait des problèmes dans la situation délicate du peuple du sud.

L'incident a toutefois permis à la Foi de rencontrer Muḥammad Farḥat, le procureur général, El-Bahi Ladgham, le ministre de la défense et le premier ministre, ainsi qu'un certain nombre de délégués et de fonctionnaires responsables.

L'Assemblée régionale de l'Afrique du Nord-Ouest devient trois Assemblées régionales

La Maison Universelle de Justice a décidé pour le Riḍván 1964 la formation de trois Assemblées Régionales pour la région: L'Assemblée régionale de l'Afrique du Nord-Ouest dont le siège est transféré de Tunis à Rabat au Maroc, l'Assemblée régionale de l'Afrique de l'Ouest dont le siège est à Monrovia - Liberia et l'Assemblée régionale de l'Afrique centrale et de l'Ouest dont le siège est à Victoria, au Cameroun britannique.

Formation de l'Assemblée spirituelle nationale d'Algérie et de Tunisie

Au cours du Riḍván 1967, l'Assemblée spirituelle nationale d'Algérie et de Tunisie, dont le siège est à Alger, est créée. Cette Assemblée fut de courte durée car, en 1968, le gouvernement algérien renvoya tous les pionniers persans, laissant les bahá'ís algériens à la merci d'une autorité fanatique.

L'Assemblée nationale ayant été dissoute, la Tunisie, qui comptait quatre assemblées spirituelles locales, s'est également retrouvée sans Assemblée nationale. Un comité exécutif a été formé pour gérer les affaires de la foi dans le pays.

La première assemblée spirituelle nationale indépendante en Tunisie

Elle a été créée pendant le Riḍván de l'année 1972 et ses membres ont participé aux élections de la Maison universelle de justice de 1973.

Le Bureau arabe de boycott

Extrait des mémoires de l'auteur de cette histoire:

Le 11 janvier 1975, j'ai constaté que le quotidien tunisien "Al-Ṣabaḥ" avait publié une information selon laquelle le Bureau du Boycott Arabe se réunirait au Caire. Le quotidien tunisien publiait une information selon laquelle le Bureau du Boycott Arabe se réunira au Caire le 23 février 1975 - réunion qui avait été annoncée auparavant à Damas, dans sa 37th session afin "d'examiner les moyens de combattre le Mouvement Bahá'í qui est pro-Israël."

La coupure de "Al-Ṣabaḥ" a été envoyée à la Maison universelle de justice deux jours plus tard.

Le 29 janvier 1975, la Chambre a demandé de prendre contact avec des personnalités influentes à Tunis, de manière discrète et avec tact, et de les assurer du caractère spirituel absolu de la Foi et du fait qu'elle n'est pas du tout politique. Un rapport devait être présenté avant le 10th février.

Ulfet et moi avons décidé que la meilleure personne à consulter sur le sujet était Habib Bourguiba Junior, le fils du président de la République tunisienne, Habib Bourguiba. Heureusement, Ulfet a été le camarade de classe de son épouse Na'ila Zouiten lorsqu'ils étaient jeunes.

Un rendez-vous a été obtenu pour le 1st février 1975 à leur domicile dans la belle banlieue d'El-Marsa, au nord de Tunis.

La rencontre a été cordiale et agréable. Nous avons parlé de divers sujets et nous en sommes venus à parler de la réunion du Bureau du Boycott Arabe au Caire. Le commentaire de Bourguiba Junior fut immédiat :

Tout ce que décide le Bureau du Boycott Arabe n'a aucun écho en Tunisie aucun écho en Tunisie. Les Arabes cherchent toujours à s'unir contre quelque chose, alors que le Président Bourguiba impose au gouvernement tunisien et aux Tunisiens en général l'importance de s'unir et de rassembler leurs efforts pour une chose et non contre une chose. Les efforts du Président pour établir des lois et des règlements progressistes sur le sujet du statut personnel n'ont reçu aucun soutien ni commentaire aimable de la part des Shaykhs de la Mosquée Ez-Zaytúna³² qui détiennent toujours le pouvoir. Néanmoins, l'égalité des droits en matière d'héritage pour les hommes et les femmes (que les shaykhs de la mosquée Ez-Zaytúna avaient catégoriquement refusé d'approuver) sera établie un jour, il n'y a aucun doute.³³ Bourguiba (c'est-à-dire le président Bourguiba) n'a en réalité pas de religion. Les shaykhs musulmans de Tunisie ont tenté de contrecarrer ses efforts progressistes.

Et Bourguiba Junior de poursuivre :

Je dois vous dire que j'ai fait des recherches sur la foi bahá'íe lorsque Na'ila a commencé à s'intéresser à la religion bahá'íe. m'a parlé de votre visite et a trouvé un article favorable sur la foi bahá'íe dans l'encyclopédie islamique. (Nous sommes intervenus en disant que l'article dont il parlait avait été écrit par le professeur italien Bausani, que nous connaissons et dont nous sommes sûrs que ce qui est écrit dans l'article est correct et impartial).

J'étais récemment à Jedda³⁴ (en sa qualité de président de la Banque tunisienne de développement) et j'ai trouvé des brochures et des livrets étalés sur une table dans la salle de réunion. J'ai remarqué que certains d'entre eux étaient contre la foi bahá'íe.

Avant de partir, nous leur avons demandé la permission de leur présenter deux livres bahá'ís et ils ont accepté avec joie. Le lendemain, nous avons pris deux livres, dont un volume du Monde bahá'í.

³² La mosquée Al-Zaytúna (arabe : جامع الزيتونة, signifiant littéralement *la mosquée de l'Olive*), est une mosquée de la ville d'Al-Zaytúna.

grande mosquée au centre de la Médina de Tunis à Tunis, Tunisie. La mosquée est la plus ancienne de la capitale tunisienne et a été transformée en université islamique. Elle prétend être la plus ancienne et la plus grande université de l'histoire de l'Islam.

³³ Le président Bourguiba a promulgué un code progressiste du statut personnel en Tunisie en 1957 - un an après son accession à la présidence du pays et le premier dans le monde arabe et islamique - qui garantit l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, sauf en matière d'héritage.

³⁴ En Arabie Saoudite.

Nous avons envoyé notre rapport à la Maison universelle de justice et quelque temps plus tard, la Maison nous a informés que **la Tunisie s'était abstenue de voter contre la "Communauté Bahá'íe" lors de la réunion du Bureau du Boycott Arabe.**

Que s'est-il passé lors de la réunion du Bureau du boycott arabe ?

J'ai pu obtenir quelques informations sur cette réunion par l'intermédiaire du conseiller Manuchihr Salmanpoor du Koweït, en notant que les décisions de cette réunion du Bureau comprenaient :

1) Les communautés bahá'íes sont considérées comme des sionistes qui soutiennent et promeuvent l'économie d'Israël.

2) Interdire l'établissement de centres d'activité de cette communauté et fermer les assemblées existantes dans les pays membres.

3) Interdire de traiter avec les organisations de cette communauté partout dans le monde.

Une telle accusation (1) est très dangereuse, et bien qu'elle semble avoir eu peu d'effet en Tunisie. Quelques années plus tard, lorsque, pour une raison ou une autre, les bahá'ís ont été interrogés par l'Autorité, la question suivante a été soulevée : Où vont les Ḥuqúqu'lláh ? vont-ils ? Pourquoi envoyez-vous le Ḥuqúqu'lláh en Israël ? - a été soulevée.

À ces questions, la plupart des amis ont répondu qu'ils ne savaient rien sur le sujet et c'était généralement vrai, la Loi de Ḥuqúqu'lláh n'ayant pas été promulguée à l'époque. Pourtant, pas plus tard qu'en 2018, soit plus de quarante ans après cette réunion du Bureau du boycott, on m'a demandé d'expliquer la question de l'envoi de Ḥuqúqu'lláh en Israël et j'ai répondu : *"Qui a dit que les Ḥuqúqu'lláh étaient envoyés en Israël ? Ils ne sont pas automatiquement envoyés n'importe où, en Israël ou dans n'importe quel autre pays. Les fonds de Ḥuqúqu'lláh sont sous le contrôle de la Maison universelle de justice qui se trouve en Israël. universelle de justice qui se trouve en Israël, mais ils restent dans le pays d'origine, du moins en Tunisie. c'est le cas. Si ce fonds doit être transféré ailleurs, il doit s'agir d'un transfert légal, sinon il n'y a pas de transfert"*.

La personne qui m'a posé cette question était un fonctionnaire du ministère de l'intérieur qui préparait son doctorat sur le thème "Le statut juridique de la communauté bahá'íe". Je l'aidais dans la préparation de son doctorat et j'ai pensé que mes commentaires sur le sujet Ḥuqúqu'lláh contribueraient à clore le sujet avec le ministère de l'Intérieur.

Le cimetière bahá'í et le problème des enterrements

L'enterrement des Bahá'ís n'était pas un sujet de préoccupation dans les premiers temps de la communauté en Tunisie. Le premier cas de préoccupation fut celui du décès prématuré du pionnier M. Ardishir Tirandaz en octobre 1955. A cette date, le pays était encore un protectorat français et il existait trois cimetières distincts : Les musulmans, les juifs et les "autres" qui comprennent les chrétiens et les étrangers. Les ressortissants tunisiens sont majoritairement musulmans avec une petite minorité de juifs. Il n'y a pas de chrétiens tunisiens. Il n'était pas possible d'enterrer un non-musulman dans les cimetières musulmans. Les autorités municipales, majoritairement françaises, n'ont pu autoriser l'enterrement de M. Ardishir Tirandaz ailleurs que dans le cimetière des "autres" et, lorsqu'on leur a demandé d'identifier les bahá'ís, elles ont suggéré qu'un secteur des "autres" soit réservé aux bahá'ís.

Aucune réservation au nom du cimetière bahá'í n'a été faite dans le secteur "autres".

Le problème de l'enterrement dans un cercueil en bois auquel les bahá'ís de Tunisie auraient pu être confrontés, étant donné que les musulmans n'enterrent pas leurs morts dans des cercueils, a été providentiellement résolu lorsque M. Monji Slim, ministre tunisien et éminent diplomate, a été, pour une raison quelconque, enterré dans un cercueil en bois le 23 octobre 1969 dans le principal cimetière musulman de la capitale, Tunis.

À peine dix jours plus tard, le 2 novembre 1969, M. Mustapha Bouchoucha, un Bahá'í bien connu, est décédé et la famille a pu obtenir la permission de l'enterrer dans un cercueil, mais il lui a été interdit de chanter la prière des morts lors de l'enterrement au cimetière. La prière pour les morts a été chantée à la maison.

Dès lors et par la suite, de nombreux bahá'ís d'origine musulmane ont été enterrés dans des cercueils et la prière a été chantée au domicile du défunt juste avant son départ pour le cimetière.³⁵

Un autre incident digne d'être mentionné dans cette histoire concerne le décès du pionnier persan Dr. 'Ainu'lláh Taquizadeh le 22nd d'avril 1997 dans la ville de Mahdia.³⁶ La famille a orné sa tombe d'une pierre tombale portant le Plus Grand Nom. L'ajout du plus grand nom n'a pas été accepté par les responsables du cimetière (musulman) ni par le public en général. En raison de la merveilleuse réputation du Dr Taquizadeh, des services qu'il a rendus aux habitants de la ville et de sa bonté envers les pauvres et les nécessiteux pendant plus de trois décennies, le délégué³⁷ de la ville a demandé avec beaucoup de gentillesse à la famille de retirer le Grand Nom.

Les efforts déployés pour obtenir un terrain pour un cimetière bahá'í au cours de la dernière décennie du siècle dernier n'ont pas été couronnés de succès.

Efforts pour obtenir la reconnaissance juridique de la communauté bahá'ie

La première tentative

D'après les messages du Gardien à l'Assemblée locale de Tunis au cours de la troisième décennie, il semble que les amis de Tunis aient envisagé l'enregistrement de l'Assemblée spirituelle locale en tant qu'organisation représentant la communauté bahá'ie.

Dans un message en français daté du 25 septembre 1936 à l'Assemblée de Tunis, Rúhíyyih Khánum informe l'Assemblée de la visite imminente du Dr Muḥammad Šaleḥ, un éminent bahá'í d'Égypte. Le Dr Muḥammad Šaleḥ a visité Tunis en 1936 et 1937. Parmi les sujets qu'il a étudiés avec l'Assemblée à Tunis figurait la reconnaissance juridique de l'Assemblée.

Le message du 12 avril 1938, en réponse à la lettre de l'Assemblée de Tunis datée de Bahá 3, 95 (24 mars 1938), fait référence au projet de Constitution que les amis de la Tunisie avaient préparé en vue d'un éventuel enregistrement de la Foi auprès du gouvernement. Le Gardien a indiqué que toutes les constitutions bahá'ies devaient suivre méticuleusement celles des États-Unis et du Canada, en n'y apportant des changements que là où c'est absolument nécessaire. Message daté du 12 avril 1938.

³⁵ L'auteur a été témoin de tous les événements décrits dans ce paragraphe intitulé "Le cimetière bahá'í et le problème des enterrements". Il a également négocié, au nom de l'Assemblée nationale, avec les plus hautes autorités pour obtenir un cimetière bahá'í entre 1995 et 2006.

³⁶ A 200 kms de la capitale Tunis, en direction du sud, le long de la côte.

³⁷ Le représentant du Gouverneur.

Un message daté du 25 mai 1938 fait référence à la lettre de l'Assemblée datée du 11 Jamál, 95 (8 mai 1938), dans laquelle une Constitution ordinaire était soumise à l'approbation du Gardien, avec l'instruction du Gardien qu'une fois les bouleversements politiques actuels terminés, la présentation de la Constitution devrait être suivie avec toute la vigueur voulue.

La deuxième tentative

Avec la propagation de la loi n° 154 de 1959 concernant l'organisation des "associations", l'Assemblée nationale de l'Afrique du Nord-Ouest a présenté sa demande d'enregistrement en tant qu'association en vertu de cette loi en 1962.

La demande a été refusée parce que l'association présentée a une base religieuse.

La troisième tentative

Au cours de l'année 1991, l'Assemblée Nationale a décidé d'étudier la possibilité d'enregistrer l'Assemblée Spirituelle Nationale sous la dernière version de la loi N° 154 de 1959 concernant l'organisation des "Associations" modifiée dans une seconde publication en 1990.

La Maison universelle de justice a demandé au Dr Mohsen 'Enayát, juriste international et conseiller en matière de droits de l'homme, d'étudier la loi n° 154 actualisée et de conseiller l'Assemblée nationale.

Dans son rapport daté du 20 septembre 1991, le Dr. 'Enayát a présenté à l'Assemblée son opinion selon laquelle trois articles de la loi, en particulier :

1st - L'Association est créée par la volonté de ses organisateurs.

2nd - L'obligation pour les membres de payer des cotisations régulières.

3rd - La liberté des membres de quitter l'association à leur gré rend inacceptable l'enregistrement de l'Assemblée spirituelle nationale en vertu de cette loi.³⁸

Quelques statistiques

Malheureusement, les statistiques n'ont pas été enregistrées régulièrement au fil des ans, mais dans un rapport de l'auteur en 1993 pour le projet d'encyclopédie bahá'ie de l'Assemblée spirituelle nationale des États-Unis, les statistiques suivantes ont été enregistrées :

Année	Nombre de Bahá'ís	Localités	Groupes	LSA
1953	10	1	-	1
1963	70	18	15	3
1966				4
1978	110	27	11	5
1984				5
1986	122	30	Assemblages	dissous
1992	140	38	Assemblages	dissous

³⁸ En 2023, la communauté bahá'ie de Tunisie a été enregistrée en vertu de la loi sur les associations.

L'année historique 1956 - deux événements

Pendant les trois années qui se sont écoulées entre 1953, début de l'arrivée des pionniers, et 1956, la communauté a augmenté en nombre et l'activité a été étendue pour présenter la Foi à de nombreuses familles et personnes importantes, en particulier dans la capitale Tunis et dans la région de Sousse. Le mot Bahá'í est devenu connu et discuté dans des familles qui ne sont pas Bahá'ies.

La Tunisie a accédé à l'indépendance en mars 1956 et l'Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique du Nord-Ouest, dont le siège est à Tunis, a été créée un mois plus tard.

Avril de la même année.

La Convention pour l'établissement de l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest s'est tenue à la Ḥazíratu'l-Quds le 30 avril et le 2 mai 1956. Vingt et un délégués et participants sont venus de différents pays d'Afrique. La Main de la Cause Músá Banání et son épouse, les membres du Board Auxiliaire 'Alí Nakhjavání et Muḥammad Muṣṭafá et le représentant de l'Assemblée spirituelle nationale d'Égypte, 'Abdu'l-Raḥim Yazdi, étaient présents.

Les participants à la Convention venant de l'étranger et ayant besoin d'un visa ont été priés de donner le nom de Mustapha Bouchoucha comme référence en Tunisie. Les délégués et visiteurs nécessitant un visa n'ont eu aucune difficulté à venir à la Convention.

Telle était la relation des bahá'ís de Tunisie avec le gouvernement du pays.

La période 1956-1964

Pendant les 8 années entre le Riḍván 1956 et le Riḍván 1964, Tunis a continué à être le siège de l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest qui comprenait 25 territoires sous sa juridiction.

La Tunisie a bénéficié d'un certain nombre de visites de la part des Mains de la Cause : Deux visites de la Main de la Cause Enoch Olinga, deux visites de la Main de la Cause John Robarts et une visite de la Main de la Cause Tarazu'lláh Samandarí.

La foi s'est répandue dans le pays pendant cette période, avec des progrès particuliers dans les gouvernorats de Sousse et de Monastir, la capitale Tunis et la région de Goulette-Marsa. Quelques-uns ont accepté la foi dans la ville de Kebili, à l'extrême sud du pays, et seuls deux amis sont restés fidèles.

Les années 1964 - 1972

Au Riḍván 1964, les 25 territoires de l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest ont été divisés en trois Assemblées spirituelles nationales: Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique centrale et de l'Ouest, dont le siège est à Victoria, au Cameroun britannique; Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique de l'Ouest, dont le siège est à Monrovia, au Liberia ; Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique du Nord-Ouest, dont le siège est à Tunis.

L'administration de l'Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique du Nord-Ouest est toutefois transférée au Maroc. L'ANO de l'Afrique du Nord-Ouest comprend désormais la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie.

Au Riḍván 1967, l'Assemblée spirituelle nationale d'Algérie et de Tunisie, dont le siège se trouve à Alger, en Algérie, a été créée. Cette Assemblée a été dissoute en 1968 lorsque les pionniers iraniens en Algérie ont été renvoyés de ce pays.

Un Comité exécutif a été formé en Tunisie pour la période allant jusqu'au Riḍván 1972, au cours de laquelle les Assemblées locales ont continué à fonctionner. Au Riḍván de l'année 1972, l'Assemblée spirituelle nationale des Bahá'ís de Tunisie a été créée.

Les années 1984 - 2006

En octobre 1984, la Communauté est confrontée aux Autorités suite à la tombée entre leurs mains de la correspondance du secrétaire de l'Assemblée Nationale.³⁹ Les Assemblées spirituelles locales ont été dissoutes et l'Assemblée spirituelle nationale a continué à se consulter par le biais de réunions de trois membres à la fois.

Au Riḍván 1987, la Maison universelle de justice a demandé la tenue d'un congrès et l'élection de l'Assemblée spirituelle nationale dont les membres devaient participer à l'élection de la Maison universelle de justice au Riḍván 1988. La Communauté a continué à fonctionner avec l'Assemblée spirituelle nationale sans les Assemblées spirituelles locales.

Au cours du mois de septembre de l'année 1995 et à la suite d'une convocation officielle d'un membre de la Communauté aux bureaux centraux du ministre de l'Intérieur, le gouvernement a donné son consentement (verbal) à l'Assemblée spirituelle nationale des Bahá'ís de Tunisie. Les assemblées spirituelles locales ont continué à être interdites.

Au mois de mars 2004, le gouvernement a donné son accord (verbal) à la création des assemblées spirituelles locales.

³⁹ Voir plus loin sous le titre "Relations avec le gouvernement"

Chapitre Trois

Relations avec le gouvernement

Introduction

La foi était inconnue du grand public et de l'autorité française en Tunisie lors de son introduction dans le pays en 1920. Dans toute l'Afrique, la foi n'avait été établie qu'en Égypte à l'époque. Tous les pays africains étaient sous la domination des puissances européennes et ce qui arrivait à la Foi en Égypte n'avait aucun écho dans les autres pays, même dans les pays arabes d'Afrique du Nord comme la Tunisie et le Maroc.

La montée progressive de l'opposition à la foi en Égypte, les déclarations enflammées des shaykhs d'Al-Azhar d'Égypte et les publications de plus en plus nombreuses dans la presse contre la foi en Égypte attirent à nouveau l'attention des autorités religieuses musulmanes de Tunisie et du Maroc. L'incident de Nador au Maroc en 1961-3, bien que dénoncé par l'élite tunisienne comme un préjugé aveugle, a attiré l'attention des autorités tunisiennes sur une possible crise bahá'íe à Tunis.

Dans les années 40 et 50 du siècle dernier, la Tunisie, comme tous les pays arabes, a été frappée par la phobie d'Israël et du sionisme et de tout ce qui s'y rapporte. Toute personne qui n'était pas opposée à Israël était considérée comme pro-israélienne. Les bahá'ís étaient considérés comme favorables à Israël parce que leur centre spirituel se trouve en Israël. La haine des bahá'ís s'est répandue dans tout le monde arabo-musulman. Les bahá'ís étaient considérés comme des renégats de l'islam, opposés à l'islam et amis des ennemis de l'islam et des musulmans - Israël et l'Occident.

Dans les années 70, il est devenu évident pour moi, l'auteur de cette histoire, qu'il y avait un effort concerté entre les départements de la sécurité nationale des pays d'Afrique du Nord (au moins) pour partager la surveillance des activités bahá'íes dans ces pays, principalement l'Égypte, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc et, dans une moindre mesure, la Libye.

La période entre 1921 et 1953

Entre l'ouverture de la Tunisie à la foi en 1921 et l'inauguration du Plan décennal en 1953, la Communauté était trop petite pour attirer l'attention du clergé musulman tunisien dont la conscience était, de toute façon, limitée à sa lutte pour l'existence. La domination de l'Autorité du Protectorat français aurait dissuadé toute tendance à créer des troubles interreligieux avec les Bahá'ís.

La période entre 1954 et 1963

Cette période a été très active. Il y a eu de nombreuses arrivées de pionniers, dont certains sont restés peu de temps et sont repartis. Le nombre de visiteurs et de membres de l'Assemblée régionale arrivant dans le pays et le quittant a augmenté. Le nombre d'Assemblées locales et de centres se multiplie, avec des réunions plus nombreuses, des fêtes

et d'autres activités. D'une manière générale, la Communauté ne pouvait être ignorée par les autorités.

Première manifestation d'opposition au gouvernement - 1964

L'année 1964 a été marquée par d'importants changements dans la région de l'Afrique du Nord-Ouest.

"A mon retour à Tunis⁴⁰, j'ai découvert que la Convention n'avait pas eu lieu parce que les autorités tunisiennes avaient intercepté la correspondance envoyée aux délégués, appelé M. (Mustapha) Bouchoucha et lui avaient gentiment demandé de suspendre toute activité des Bahá'ís, et l'avaient gentiment forcé à signer un papier à cet effet. La Convention a été annulée avec l'autorisation de la Maison universelle de justice"⁴¹

"La NSA d'Afrique du Nord-Ouest s'est toutefois réunie du 19th au 23rd mai 1964... Entre-temps, les autorités nous ont surveillés et, constatant la tenue d'une autre réunion, ont convoqué à nouveau M. Bouchoucha, et cette fois-ci, elles l'ont mis en garde plutôt que de lui demander de cesser ses activités."⁴²

Suite à cette convocation de M. Bouchoucha par les autorités, le Ḥazíratu'l Quds a été fermé.

Événements de 1966

Le 30th juin 1966,⁴³ qui se trouvait être un jour férié de l'anniversaire du Prophète Muḥammad, une convocation m'a été apportée par un policier me demandant de me présenter le lendemain matin au Département des frontières et des étrangers du Ministère de l'Intérieur.

Le lendemain matin, au département en question, j'ai été conduit dans un bureau de ce département et j'ai rencontré un officier au nom du directeur de la sécurité de l'État. Cette réunion a dû être considérée comme "importante" par l'Autorité.

Les questions et les réponses de cette interview sont, à mon avis, importantes dans la mesure où cette interview est la première d'une série de convocations similaires par les Autorités à ce serviteur et à d'autres amis au cours des quatre décennies suivantes.

Voici les principaux points soulevés par le fonctionnaire (en gras) et mes réponses:

M. Rowshan Mustapha?

Oui.

Bahá'í?

Oui.

⁴⁰ J'étais à Victoria, dans le Cameroun britannique, représentant l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest à la Convention inaugurale de l'Assemblée spirituelle nationale de l'Afrique centrale et de l'Ouest.

⁴¹ Extrait d'un rapport de l'auteur daté du 18th août 1964 à la Main de la Cause John Robarts.

⁴² Idem.

⁴³ 30th juin 1966, j'ai été interrogé pour la première fois par les autorités. 30th juin 1995, j'ai été emmené par ces mêmes autorités dans une prison de transit et expulsé du pays trois jours plus tard.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé de venir ici. Nous avons l'ordre de vous dire que la religion bahá'íe - parce que vous croyez que c'est une religion et non une secte - la religion bahá'íe est interdite en Tunisie et de vous informer officiellement de vous abstenir de toute activité bahá'íe.

C'est votre droit et j'obéirai aux ordres du gouvernement parce que Bahá'u'lláh nous a ordonné d'obéir au gouvernement. Cependant, que dois-je faire si quelqu'un me demande quelle est ma religion, dois-je refuser de répondre?

Vous répondez que vous êtes bahá'í mais pas plus!

Vous devez certainement vous rendre compte qu'il s'agit d'une obligation sévère. Il est difficile de ne pas être autorisé à parler de ses croyances et de ses principes. Accepteriez-vous de vivre dans un endroit où il vous est interdit de parler de votre religion, l'islam?

Pourquoi n'enseignez-vous pas l'islam qui est, après tout, à l'origine de la foi bahá'íe et où il n'y aura pas de prophète après Muḥammad?

C'est un sujet qui demande beaucoup de temps, mais je voudrais expliquer que la relation de la religion bahá'íe avec l'islam et les religions précédentes est similaire à la relation de l'islam avec le christianisme ou le judaïsme. Pourquoi n'enseignez-vous pas le christianisme ou le judaïsme? Cependant, un bahá'í croit en la véracité de toutes les religions précédentes. Malheureusement, le gouvernement tunisien ne connaît pas la vérité de la foi bahá'íe, car s'il la connaissait, il serait le premier à encourager sa propagation. Un bahá'í est un vrai musulman, tout comme un musulman est un vrai chrétien.

Frère: "À toi ta religion, à moi ma religion".⁴⁴

Combien y a-t-il de bahá'ís en Tunisie?

Je ne sais pas exactement, mais ils ne sont pas nombreux.

Combien y en a-t-il environ?

Peut-être entre 50 et 100.

Sont-ils tous tunisiens?

La plupart sont tunisiens sauf les familles iraniennes que vous connaissez, et moi-même si vous me considérez comme un étranger!

Non, vous êtes considéré comme un Tunisien, parce que vous êtes un Égyptien originaire d'un pays arabe.

Pourquoi cherchez-vous à propager le bahaïsme, et l'enseignement aux Tunisiens est-il facile ou difficile?

Nous croyons que les enseignements de la foi bahá'íe sont destinés au bien-être du monde de l'humanité. Si vous avez quelque chose de précieux et un ami que vous aimez, ne lui montrerez-vous pas la chose précieuse que vous avez pour en profiter avec vous? C'est ce que font les Bahá'ís. Nous aimons le monde entier et c'est pourquoi nous lui présentons ce que nous avons de meilleur. Il n'y a pas de profit personnel dans cette entreprise, mais nous remplissons notre engagement moral envers notre croyance. Je sais que cela peut vous paraître étrange, mais c'est la vérité. Sinon, je ne serais pas devant vous aujourd'hui. Je vous assure que si vous et

⁴⁴ Coran 109 v. 7

le gouvernement tunisien aviez étudié les enseignements bahá'ís, vous n'auriez pas pris la décision d'interdire la foi bahá'íe. Cette décision est erronée et un jour, vous et le gouvernement tunisien saurez qu'elle était erronée. Je respecterai la décision parce que Bahá'u'lláh me l'a ordonné, mais je répète que cette décision est une erreur.

Si vous veniez ici plusieurs fois, je deviendrais bahá'í (en plaisantant).

Les gouvernements des pays arabes ont également interdit la foi bahá'íe et confisqué leurs biens.

Tout ce que je sais, c'est ce qui s'est passé en Égypte.

Les bahá'ís des autres pays arabes se rendent-ils dans des endroits où il n'y a pas de bahá'ís pour propager le bahá'isme?

Un bahá'í est toujours bahá'í, où qu'il soit!

Vous êtes libre de contacter les services gouvernementaux concernant l'interdiction de bahá'isme, mais vous pouvez être expulsée du pays même si vous êtes mariée à un Tunisien !⁴⁵

Au cours de cette discussion, le policier a déclaré sur un ton de colère: "**Nous en avons assez des Persans (c'est-à-dire des pionniers persans) et nous les expulserons tous du pays s'ils désobéissent à nouveau**"

Quelques autres bahá'ís, principalement des pionniers persans, ont été priés de se présenter à leurs services de police et de s'abstenir de toute activité bahá'íe.

Événement de 1984 - Le revers

L'événement de 1984 a été important et a eu de graves conséquences sur le progrès de la foi pendant les trois années qui ont suivi. Cependant, comme l'expérience nous l'a appris, chaque crise de la foi s'accompagne de victoires.

Le rapport daté du 7 octobre 1984, adressé à la Maison universelle de justice concernant cet incident, est résumé comme suit:

Il semble que des copies de la correspondance de l'Assemblée nationale adressée aux cinq assemblées du pays et des programmes de la fête des 19 jours aient été dérobées dans le bureau de Rowshan Mustapha, secrétaire de l'Assemblée spirituelle nationale, par l'un des travailleurs de son atelier. Cette correspondance volée a été remise par le syndicat des travailleurs pour servir de levier dans leur conflit avec Rowshan et les propriétaires de l'entreprise, et a finalement atterri auprès des autorités de sécurité nationale.

Rowshan Mustapha a été interrogé par les autorités le 6th octobre puis le 8th octobre, tandis qu'un certain nombre d'autres croyants, y compris des pionniers (estimés à 15 au total), ont été interrogés une fois chacun au cours de ces trois jours et par la suite.

⁴⁵ 29 ans plus tard, en 1995, j'ai été expulsé du pays, mais j'en suis revenu triomphant. Voir le chapitre "La déportation de Rowshan Mustapha".

La réunion de l'Assemblée nationale prévue ce jour (7th octobre) s'est tenue en présence du conseiller Husayn Ardekani, qui s'est trouvé ici en visite dans le pays et le rapport du secrétaire a été envoyé avec lui. ⁴⁶

Notes sur cet incident

- 1- Les membres de la NSA à Tunis et dans les environs, ainsi que d'autres amis à Tunis et dans les environs, ont été convoqués par les autorités de sécurité, une quinzaine en tout, dont six membres de la NSA, qui leur ont demandé de mettre fin à leurs activités bahá'ies. Il est entendu que les réunions bahá'ies étaient interdites.
- 2- Les autorités ont dit à toutes les personnes interrogées qu'elles savaient que les bahá'ís ne se mêlaient pas de politique, qu'il n'y avait rien contre le fait qu'ils soient bahá'ís, mais qu'il y avait de nombreux courants dans le pays qui pouvaient être des sources de problèmes (est-ce une référence à l'influence croissante du mouvement des Frères musulmans, par exemple ? Les bahá'ís tunisiens ont reçu une note supplémentaire: "C'est pour votre protection qu'il vous est demandé de cesser vos réunions et activités bahá'ies". **(Cela signifie-t-il qu'il existe des éléments dans la société tunisienne qui pourraient, par le biais de préjugés, nuire furtivement aux bahá'ís?)**
- 3- Les entretiens avec les croyants tunisiens ont été plus informels et les croyants ont pu parler avec les officiers plus librement, comparé à l'attitude sévère envers Rowshan Mustapha, le secrétaire de la NSA qui est égyptien.
- 4- Lors de l'entretien avec l'un des croyants au moins, l'agent chargé de l'entretien a mentionné les troubles causés par les bahá'ís du Maroc. ⁴⁷
- 5- Les fonctionnaires ont confirmé à plus d'un croyant que, bien que la foi soit reconnue comme une ONG des Nations unies, la Tunisie est liée par la décision de la Convention de la Conférence islamique de 1978 selon laquelle la foi bahá'ie est contraire à l'islam. **Je n'ai pas trouvé de référence à cette conférence.**
- 6- L'un des propriétaires des croyants interrogés, qui occupe un poste élevé au ministère de l'intérieur, a confirmé son évaluation de la situation, à savoir qu'il n'y aura pas de suivi sérieux contre les bahá'ís, mais que les services de sécurité prennent très au sérieux Mustapha parce qu'il est le secrétaire de la "grande assemblée", a-t-il déclaré.
- 7- Il n'y a pas eu de suivi ni d'autres interrogatoires après cette vague de 6th à 8th octobre 1984.

Directives de la Maison universelle de justice

Signature d'un engagement: à la fin de chaque interrogatoire, les autorités ont demandé aux amis de signer un engagement selon lequel ils s'abstiendraient d'entreprendre toute activité bahá'ie à l'avenir. Cette situation était difficile pour les amis qui ne souhaitaient pas signer une telle déclaration mais se sentaient obligés de le faire.

⁴⁶ Le courrier n'a pas été utilisé pendant de nombreux mois après cet incident. La correspondance était envoyée aux amis qui voyageaient.

⁴⁷ Au cours des années 1983/4, les Bahá'ís du Maroc ont été persécutés et plusieurs Bahá'ís, y compris des femmes, ont été emprisonnés pendant six mois, tandis qu'une violente vague de persécution de certains Bahá'ís d'Egypte, qui a eu lieu en février 1985, était en préparation au moment où l'incident en Tunisie était en cours. Ces deux incidents au Maroc et en Egypte sont actuellement enregistrés dans l'histoire par Mubarak Ait-Himiati du Maroc et Gamal Hasan d'Egypte.

Consultée à ce sujet, la Maison universelle de justice a émis une directive selon laquelle les amis peuvent, à leur demande, signer les engagements qui leur sont présentés par les autorités.

Les Assemblées spirituelles locales: En ce qui concerne les Assemblées locales, la Maison universelle de justice a demandé leur dissolution.

Procédure de l'Assemblée nationale: La Maison universelle de justice a demandé à l'Assemblée de tenir une réunion au cours de laquelle une procédure à suivre est établie. Si nécessaire, la consultation peut se faire par le biais de réunions de trois membres.

L'Assemblée spirituelle nationale est réélue: L'Assemblée nationale a continué à fonctionner de cette manière jusqu'au Ridván 1987, date à laquelle l'élection de l'Assemblée nationale s'est déroulée sans réélection des Assemblées spirituelles locales.

L'année 1988 - Une nouvelle phase

Consultation de sources extérieures

En janvier 1988, l'Assemblée nationale a décidé qu'elle devait consulter des sources extérieures sur la manière dont les Bahá'ís pourraient retrouver leur liberté d'activité normale.

Le choix s'est porté sur la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Malheureusement, aucun des bahá'ís n'entretenait de relations amicales avec les membres de la Ligue tunisienne et le Comité bahá'í a été reçu par le président et deux autres membres de la Ligue.

Les membres de la Ligue semblent être conscients des problèmes auxquels sont confrontés les bahá'ís en Egypte et au Maroc ainsi que de l'attitude du gouvernement tunisien à l'égard des bahá'ís. Ils n'ont pas jugé utile de porter le sujet des bahá'ís devant les tribunaux. En fait, il aurait été difficile de trouver un avocat de renom qui accepterait de s'occuper d'une affaire concernant les bahá'ís. Sa réputation en aurait été affectée.

Un rapport sur la réunion avec les membres de la Ligue, daté du 30th mars 1988, a été envoyé à la Chambre et la réponse de la Chambre est datée du 23rd mai 1988. L'Assemblée nationale a conclu qu'il était possible d'encourager la tenue de fêtes du 19^e jour à la date ou à la première possibilité après la date, sans la section administrative. Ces fêtes devaient être organisées à la suite d'initiatives individuelles de croyants.

En novembre 1988, l'Assemblée nationale a décidé de continuer à ne pas nommer de commissions.

En février 1989, l'Assemblée nationale a décidé d'ouvrir la contribution au Fonds.

À l'occasion du Naw-Rúz 1989, Mme Ulfet Bouchoucha a organisé un pique-nique pour un certain nombre de bahá'ís dans sa ferme, ce qui a inauguré 17 années de pique-niques Naw-Rúz dans sa ferme jusqu'en 2006.⁴⁸

Les années 1991 et 1992 - résurgence des interrogatoires de police

Bien que les interrogatoires de police aient diminué au cours de certaines années, les bahá'ís semblaient toujours faire l'objet d'une surveillance étroite. La résurgence des interrogatoires de police sans raison apparente a été motivée dans les premiers cas par ce qui semble être une initiative individuelle des officiers de police qui ont agi par préjugé envers la foi ou par amitié envers des citoyens individuels en conflit avec un bahá'í. Quelle que soit

⁴⁸ De plus amples détails concernant l'initiative d'Ulfet figurent plus loin dans cette histoire.

la raison de l'interrogatoire, le bahá'í interrogé avait été actif dans l'enseignement de la foi. Tous les interrogatoires se terminaient par une admonestation du bahá'í pour n'avoir pas obéi aux instructions du gouvernement selon lesquelles la foi bahá'íe - le mot bahá'ísm étant utilisé - est interdite dans le pays. L'interrogatoire se terminait toujours en demandant au bahá'í de cesser toute activité bahá'íe.

Dans les lignes qui suivent, quelques cas marquants sont présentés:

Safoura Jebbary (Mme Ta'í) : Au cours du mois d'août 1991, Safoura Jebbary a été interrogée sans raison apparente. Mme Jebbary est une pionnière Iraniene qui avait enseigné la foi à une femme tunisienne qui, à son tour, était en conflit de divorce avec son mari non-bahá'í. L'interrogatoire pourrait avoir été provoqué, en partie, par le mari non-bahá'í.

Gamal Cherif: Gamal a été soumis à un interrogatoire serré au poste de police de sa région natale le 28th avril 1992. Il était un enseignant actif qui avait du succès auprès de ses collègues de travail à l'entreprise gouvernementale d'habitat connue sous le nom de SPROLS. Les autorités lui ont confisqué ses livres bahá'ís, qui lui ont été rendus par la suite. À l'époque, il y avait un mouvement syndical dans l'entreprise où travaillait Gamal.

Au début du mois de mai 1992, des agents de police ont rendu visite à **Foad Gollestaneh, Muḥammad Bousrira** (uniquement sur le pas de la porte), **Ḥasan Ghoma** et **Chiraz Ghoma**, sur leur lieu de travail.

Début juin 1992, Monia Mbarek (mademoiselle) et Nadia Logani (madame), travaillant toutes deux dans la même entreprise publique que Gamal Cherif, ont été soumises à un interrogatoire serré par les agents du commissariat de police de la région. Gamal leur a enseigné la foi.

Le 5 juin 1992, **Javanmard Javanmardi**, pionnier persan ayant obtenu la nationalité tunisienne et vivant en Tunisie depuis 1961, a été interrogé au commissariat de police de son quartier d'origine, la ville de Sousse, à 140 km au sud de la ville de Tunis, le long de la côte. Parmi les questions posées, l'officier de police a insisté à plusieurs reprises sur l'une d'entre elles : "Un médecin "juif" est-il devenu bahá'í? Un médecin "juif" est-il devenu bahá'í récemment? Il n'y avait aucune raison plausible pour une telle question.

Le 6 juillet 1992, trois agents de police se sont rendus au bureau de **Muḥammad Bousrira** et l'ont interrogé sur sa foi.

Efforts pour capturer les bahá'ís

Le 20th juillet 1992, deux agents de police sont venus me voir (Rowshan Mustapha) à mon travail. Je les connaissais car ce n'était pas la première fois qu'ils venaient me voir. D'habitude, ils me demandent simplement si tout va bien et s'il y a des problèmes.

Cette fois, cependant, ils ont demandé comment la communication est maintenue avec la Maison universelle de justice - comment nous envoyons et comment nous recevons la correspondance avec la Maison universelle de justice.

La Tunisie ayant rompu toute relation avec Israël, tout lien avec ce pays devient un acte illégal, voire criminel.

Ma réponse a été sans hésitation : *nous envoyons et recevons la correspondance de la Chambre par l'intermédiaire de nos amis en Europe.*

En ce qui concerne ma réponse aux agents de police, la Maison Universelle de Justice a envoyé le message suivant en date du 12 août 1992 par l'intermédiaire du Conseiller Nosrat Tirandaz :

En référence à votre message électronique du 7 août 1992 concernant la situation en Tunisie, la Maison universelle de justice vous demande d'informer en toute sécurité les amis de ce pays que, d'après le rapport donné par le Dr Ta'i, il semble que l'interrogatoire de M. Rowshan Mustapha se soit terminé de manière satisfaisante. Quiconque parmi les amis est approché devrait de la même manière être à la fois sage et véridique.

La réponse donnée à la question de savoir comment la communication est maintenue avec le Centre mondial ou comment les nouvelles sont reçues, à savoir en déclarant "par l'intermédiaire des amis", était une excellente façon de répondre à une telle question.

La Maison de Justice priera pour que, par leur sincérité, leur ouverture et leur constance, les amis convainquent les autorités que la Foi n'est en aucun cas une menace pour l'ordre et la stabilité du pays, puisque les enseignements bahá'ís prescrivent la loyauté et l'obéissance au gouvernement et la non-ingérence dans les activités politiques. Ils sont confiants dans l'engagement du gouvernement tunisien à respecter les principes de justice, de liberté et de protection des droits de l'homme.

Le lendemain, 21st juillet 1992, le chef du commissariat régional m'a envoyé une convocation pour que je me présente dans les plus brefs délais. Je m'y suis rendu immédiatement étant donné que le commissariat n'est qu'à une courte distance de mon domicile ou de mon lieu de travail.

Après quelques instants de présentation, l'agent a posé les questions suivantes (les questions sont en gras, les réponses en italique) :

Quelles sont les instructions que la Maison universelle de justice vous envoie ?

La Maison universelle de justice ne nous envoie pas d'instructions.

Les communications de la Maison universelle de justice doivent contenir des directives.

Voulez-vous que je vous montre des échantillons de ce que nous recevons de la Maison universelle de justice ?

Oui, en effet.

Accordez-moi une heure environ et je vous apporterai des échantillons de ce que nous recevons.

Je suis rentré chez moi et j'ai photocopié des échantillons de messages généraux de la Maison universelle de justice à diverses occasions, des bulletins d'information et des articles du BIC et je les ai apportés à l'agent.

L'agent a semblé impressionné et m'a dit qu'il me les rendrait dès que possible. J'ai répondu que c'était à lui de les garder. J'ai dû lui répéter que les documents étaient destinés à être conservés par lui.

Sur ce, notre rencontre s'est terminée.

Cinq jours plus tard, le 27 juillet 1992, trois agents de police sont venus me voir dans mon bureau sur mon lieu de travail. Je n'étais pas là. Ils ont eu une conversation avec mon fils, Olinga, qui a répondu sagement à leurs questions tout en les renvoyant à l'Assemblée spirituelle nationale s'ils souhaitaient de plus amples informations. **A ma connaissance, c'était la première fois que l'on disait à la police de se référer à l'Assemblée nationale pour plus d'informations.** Entre-temps, je suis arrivé et j'ai compris qu'ils voulaient probablement savoir si j'avais réagi à la réunion avec le chef du commissariat régional.

Passeport d'Ulfet Bouchoucha

C'est à ce moment-là, alors que les autorités tunisiennes exerçaient une pression accrue sur nous, c'est-à-dire sur quelques amis et moi-même, qu'Ulfet a demandé le renouvellement de son passeport, dont la validité arrivait à échéance. Elle et moi avions l'intention de participer au Congrès de New York à la fin du mois de novembre 1992.

Le 19 septembre 1992, un mois avant l'expiration de son passeport, Mme Ulfet avait déposé une demande de renouvellement dans les règles auprès du commissariat de police local. Normalement, un délai de 2 à 3 semaines est nécessaire et, dans des conditions d'urgence particulières, les Tunisiens peuvent obtenir le renouvellement de leur passeport dans les 3 jours ou le jour même.

Lorsque, six semaines plus tard, son passeport n'a toujours pas été délivré, elle a demandé au poste de police local la raison de ce retard et s'est vu répondre que l'approbation demandée au ministère n'avait pas été reçue.

Par expérience, nous savons que le renouvellement des passeports se fait au niveau du gouvernorat. Le fait que le dossier ait été soumis à l'approbation du ministère signifie qu'une enquête est en cours sur la base d'un rapport.

Ulfet et moi avons décidé d'intervenir auprès de personnalités amicales, mais il est devenu évident qu'une fois qu'ils sont intervenus auprès du ministère, ils se sont retirés et ont évité de nous donner des nouvelles, à l'exception de remarques telles que : "Vous finirez par obtenir votre passeport, mais vous devrez attendre" : "Vous finirez par obtenir votre passeport, mais vous devrez attendre".

Il nous est alors apparu clairement qu'une enquête était en cours, ce qui nous a beaucoup inquiétés en raison de la possibilité que le ministère de l'intérieur inclue les bahá'ís dans la catégorie des mouvements extrémistes interdits qui sont devenus l'ennemi numéro un de l'État depuis 1988. Notre inquiétude s'est confirmée lorsque nous avons été informés par une source fiable que le rapport du chef de la police du gouvernorat au ministère de l'Intérieur qualifiait Ulfet comme appartenant à **"un courant religieux non autorisé et qui tient des "réunions" à son domicile"**. Ces termes sont similaires à ceux utilisés dans l'accusation de quelque deux cents extrémistes dans des affaires judiciaires largement médiatisées, qui étaient en cours depuis quelques mois. Nous avons également appris par un ami que le

secrétaire général du parti au pouvoir, lui-même ministre de l'intérieur et personnalité très influente, avait approché le ministre de l'intérieur au sujet du passeport d'Ulfet. Ce secrétaire général est revenu vers notre ami et lui a dit qu'Ulfet devait attendre et que "vous (c'est-à-dire l'ami) ne deviez plus intervenir en sa faveur".

Aujourd'hui, Ulfet est bien connue pour être une bahá'ie tunisienne, fille de l'un des premiers bahá'ís tunisiens. Elle s'est fait un nom en étant la première et la seule agricultrice tunisienne dans le pays au cours des 30 dernières années. Elle a eu l'occasion de présenter la foi aux officiels et aux laïcs, aux riches et aux pauvres. Au début des années 80, elle a été invitée pendant trois années consécutives au banquet d'anniversaire du président Habib Bourguiba au palais de Skanes et, à une occasion, elle était assise à côté de lui à table. Les pique-niques Naw-Rúz qu'elle organise à la ferme pour les bahá'ís et leurs amis sont connus du gouverneur et des laïcs du gouvernorat.

À ce stade, nous avons porté l'affaire devant la NSA en suggérant qu'Ulfet écrive une lettre au Président de la République. Les lignes directrices de l'Assemblée étaient les suivantes:

"S'il nous appartenait (à Ulfet et à moi) de décider d'écrire ou non au Président, si nous décidions de le faire, nous devrions nous appuyer sur le casier judiciaire vierge d'Ulfet, sur les services rendus par son père à la culture tunisienne et sur ses efforts pour améliorer l'image des femmes tunisiennes".

Après avoir consulté la NSA, nous avons décidé que le fait d'écrire au Président de la République ne produirait pas le résultat escompté. À ce moment-là, tout espoir d'obtenir le passeport à temps pour se rendre au congrès de New York était perdu et j'ai décidé de rester avec elle et de ne pas me rendre seul au congrès.

Un ami bahá'í a suggéré de contacter un certain M. Khemaies Chammary, vice-président de la Fédération mondiale des droits de l'homme. Ses nombreux voyages et ses occupations constantes ont rendu difficile l'obtention d'un rendez-vous. Finalement, j'ai pu voir M. Chammary le 30 novembre.

J'ai présenté à M. Chammary quelques publications bahá'ies et lui ai expliqué l'affaire du retard du passeport d'Ulfet. J'ai également expliqué que nous, les bahá'ís, étions très contrariés par le fait que notre foi était injustement classée comme un "mouvement religieux non autorisé". Il a immédiatement exprimé sa surprise et son indignation et a promis d'intervenir.

Moins de 5 heures après avoir quitté M. Chammary, nous avons été contactés et on nous a demandé qu'Ulfet se rende au poste de police pour récupérer son nouveau passeport "de la manière la plus simple et la plus ordinaire qui soit".

Nous avons compris plus tard qu'immédiatement après l'avoir quitté, il avait téléphoné au ministre de l'Intérieur au sujet du passeport d'Ulfet. Le ministre avait mentionné que tous les États arabes prenaient des précautions avec les bahá'ís, ce à quoi M. Chammary lui a rappelé le cas trop récent de la participation du "bahá'í d'Abyssinie" (c'est-à-dire M. Gila Bahta) à la conférence régionale africaine des Nations unies sur les droits de l'homme.

Conférence régionale africaine sur les droits de l'homme - M. Gila Bahta à Tunis

Au début du mois de novembre, du 2 au 6 novembre 1992, la conférence régionale africaine sur les droits de l'homme s'est tenue à Tunis. M. Gila Bahta, conseiller d'Ethiopie, représentait le BIC à cette conférence. Voici ce qu'il a vécu face aux préjugés aveugles des hauts fonctionnaires du gouvernement tunisien qui n'ont probablement aucune idée de la Foi et qui ont pourtant essayé d'empêcher la participation d'un bahá'í à la conférence.

Voici ce que Gila m'a dit lorsqu'il était à Tunis pour la Conférence:

Le premier incident concerne sa demande de visa pour Tunis auprès du Consul de Tunisie à Addis Abeba. Le consul a confirmé que le visa serait délivré si M. Gila présentait une invitation à la conférence. Lorsqu'il est revenu le lendemain avec l'invitation requise, le consul lui a dit qu'il fallait demander l'autorisation à Tunis. M. Gila a tout de même pris l'avion pour Tunis sans visa et l'a obtenu à l'aéroport de Tunis.

Le deuxième incident a eu lieu à Tunis, lors de la conférence elle-même. Lorsqu'il a demandé son badge pour la conférence, il a constaté que le BIC ne figurait pas sur la liste des participants. Il a fallu que le représentant des Nations unies à la conférence intervienne bruyamment pour obtenir le badge de M. Gila. L'agitation autour du badge du délégué bahá'í était telle que si l'un des délégués présents n'avait jamais entendu le mot bahá'í auparavant, il a été cordialement servi à ce moment-là.

De plus amples informations sur ces deux incidents dont a été victime M. Gila ont été obtenues auprès de M. Khemaies Chammary, vice-président de la Fédération mondiale des droits de l'homme et membre de l'Institut arabe des droits de l'homme, qui faisait partie du comité tunisien chargé d'assurer le succès de la conférence.

Voici ce qu'il m'a dit:

Les autorités gouvernementales m'ont demandé ce qu'il fallait faire de la délégation bahá'íe et s'il était possible d'éviter sa participation à la conférence.

Je leur ai dit que la délégation bahá'íe était une ONG dotée d'un statut consultatif et qu'il n'était pas possible de lui refuser la participation. Un tel acte serait préjudiciable à la réputation de la Tunisie et, en tant que membre de la Fédération mondiale des droits de l'homme, je ne peux accepter une telle attitude. Je leur ai également rappelé que la Ligue tunisienne des droits de l'homme avait, il y a quelques années, envoyé son président en tant qu'observateur et avocat dans les procès des bahá'ís en Egypte".

Les commentaires de M. Chammary sur ses efforts pour convaincre le gouvernement et assurer la participation du délégué BIC à la Conférence ont confirmé nos doutes sur le fait que les difficultés de M. Gila n'étaient pas accidentelles.

Le gouvernement tunisien s'efforce d'améliorer son bilan en matière de droits de l'homme

Alors que les autorités tunisiennes s'obstinent à rendre la vie de tant de bahá'ís quelque peu misérable, ces mêmes autorités veulent absolument se dédouaner auprès des déclarations

annuelles des États-Unis sur la liberté religieuse, qui mentionnent sur que les bahá'ís de Tunisie sont soumis à des restrictions dans leurs activités religieuses.

Délégation tunisienne aux droits de l'homme de l'ONU: Les bahá'ís n'ont aucun problème en Tunisie

Notre ANS a été informée que lors de la 1362ème réunion du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies qui s'est tenue le 19 octobre 1994, plusieurs membres ont demandé à la délégation tunisienne de clarifier la situation des Bahá'ís en Tunisie. Ils ont exprimé leur inquiétude quant aux restrictions imposées à leur activité religieuse et ont mentionné les **avertissements de déportation que les autorités tunisiennes ont adressés aux Bahá'ís**. Le procès-verbal de cette réunion mentionne à trois reprises que la délégation tunisienne a confirmé que les bahá'ís n'ont aucun problème en Tunisie, qu'ils bénéficient de la liberté de religion et qu'aucune contrainte ne leur a jamais été imposée, contrairement à ce qui se passe dans les autres États islamiques. Ni dans la loi, ni dans la pratique, il n'y a d'obstacle à l'exercice de leur activité religieuse.⁴⁹ C'est ce qu'a confirmé la délégation tunisienne.

Un diplomate tunisien demande l'aide du BIC pour que "les bahá'ís soient libres en Tunisie".

Le 29 mars 1995, la Maison universelle de justice a communiqué à la NSA l'extrait suivant d'un rapport du BIC de New York:

A la demande d'un diplomate tunisien, une brève réunion a été organisée avec le représentant principal de la délégation BIC et un diplomate tunisien présent à Genève pour la Commission, dans le cadre de la délégation tunisienne.

D'emblée, le diplomate tunisien a mentionné que le gouvernement tunisien est laïc et que les bahá'ís en Tunisie, à sa connaissance, ne sont pas persécutés. Le diplomate a mentionné le rapport de 1994 du Département d'État américain sur la situation de la communauté bahá'ie en Tunisie. Il a demandé que le BIC UNO écrive une lettre au Département d'État américain pour dire que les bahá'ís sont libres d'entrer et de sortir du pays et qu'ils sont libres de pratiquer leur foi.

A ce stade, nous (c'est-à-dire le BIC) avons eu une copie du passage pertinent du document du Département d'État américain et l'avons lu ensemble. Nous l'avons informé de la validité des points soulevés par le Département d'État américain et que, si le gouvernement tunisien abordait ces questions de manière satisfaisante, nous serions ravis d'envoyer une lettre exposant les faits. Nous avons toutefois souligné qu'à moins que ces questions ne soient résolues, le BIC UNO manquerait à son devoir en déclarant le contraire. Nous l'avons toutefois assuré de la haute considération de son gouvernement et avons exprimé l'espoir que les questions en suspens seraient réglées en temps voulu par le biais d'une diplomatie discrète.

Il peut être intéressant de noter que la demande du diplomate tunisien de rencontrer la délégation du BIC est intervenue quelques semaines seulement après la lettre de la NSA au

⁴⁹ Ref: (CCPR/C/SR1362, p.8, par. 28 ; p10 - par.35 et p11 par 41). Mohsen 'Enayát du 19 juillet 1995 présenté à la Maison universelle de justice.

ministre de l'intérieur demandant à le rencontrer. (En référence au paragraphe intitulé La lettre de l'ASN remise au ministre de l'intérieur - Voir plus loin)

Chapitre Quatre

Efforts pour obtenir la liberté de la foi en Tunisie

Plan pour des démarches auprès des autorités

Dans un message daté du 23rd de juin 1993, notre NSA a été informée que la Maison universelle de justice enverrait le Dr Moḥsen 'Enayát pour consulter la NSA sur le sujet :

Est-il opportun d'entreprendre des démarches auprès des autorités tunisiennes afin d'obtenir leur accord pour une plus grande liberté dans la conduite des activités bahá'ies?

Le Dr 'Enayát est venu à Tunis et a rencontré l'Assemblée, qui a approuvé l'action proposée.

Les assemblées nationales des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France devaient entreprendre des démarches auprès de leurs ministères des Affaires étrangères respectifs, au nom des bahá'ís de ces pays, pour qu'ils interviennent en faveur d'une plus grande liberté pour leurs compatriotes bahá'ís de Tunisie dans la conduite de leurs activités bahá'ies.

L'ambassadeur américain en Tunisie semble avoir abordé le sujet avec les autorités tunisiennes au nom des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, mais la NSA n'était pas au courant. Le contact a été établi avec l'ambassade américaine par l'intermédiaire de Mme Diana Mensch, une Bahá'ie canadienne dont le mari, le colonel Michael Mensch, occupait un poste important à l'ambassade américaine à Tunis.

Jamal Cherif, membre de la NSA, a contacté l'ambassade d'Allemagne à ce sujet, sans résultat.

Olinga Mustapha avait un ami à l'ambassade britannique. Olinga et moi sommes allés le voir. Il nous a reçus avec courtoisie, mais nous avons estimé que nous ne pouvions pas attendre grand-chose de la légation britannique.

L'Assemblée spirituelle nationale de France avait prévu de solliciter l'intervention de M. Eric Rouleau,⁵⁰ personnalité bien connue, journaliste au "Monde" et ambassadeur de France en Tunisie dans les années 80. Cependant, M. Rouleau semblait réticent à accepter une telle mission. Mme Lilly Sabiran, secrétaire de la NSA de France, et son mari le Dr. Foad Sabiran ont réussi à persuader M. Rouleau d'accepter de les rencontrer tous les deux à Tunis lors de sa visite privée à la fin du mois de décembre 1993. Ulfet et moi-même nous étions préparés à rencontrer M. Rouleau chez nous, tandis que Lilly et Foad essayaient de persuader un Rouleau réticent de nous rencontrer. Notre dernière chance de rencontrer M. Rouleau hésitant semblait être le 26 décembre 1993, mais ce jour-là, rien n'indiquait que M. Rouleau accepterait de nous rencontrer.

Soudain, une idée m'est venue à l'esprit. Je savais que Rouleau était un juif originaire

⁵⁰ Le choix d'Eric Rouleau a été très judicieux de la part de la NSA de France et de Foad Sabiran. Eric était un ami des Bahá'ís en Iran et a écrit de nombreux articles dans "Le Monde" dénonçant l'action du gouvernement iranien envers les Bahá'ís en Iran. Sur un autre plan, Eric a été nommé Ambassadeur de France en Tunisie en 1985 et avait une relation forte avec le Président de la Tunisie, Zeinu'l-Abedin Ben 'Alí.

d'Égypte et qu'il était peut-être né dans ce pays. Dans ce cas, il y avait de fortes chances qu'il ait fréquenté la même école que moi - le English Mission College d'El Qubba, près du Caire. J'ai donc téléphoné à Foad, qui était à Tunis avec Lilly, pour mentionner à Rouleau que j'étais un ancien élève de l'EMC, au cas où il le serait aussi. Il s'est avéré qu'il l'était, et il a immédiatement souhaité rencontrer des bahá'ís tunisiens. En l'espace de quelques heures, nous étions sept bahá'ís.

La rencontre avec Rouleau a commencé sur de très bonnes bases le 26 décembre 1993 après-midi. Mais lorsque Lilly, au nom de la NSA de France, a demandé l'avis de Rouleau concernant l'établissement d'une approche pour les Bahá'ís avec les autorités tunisiennes, une réaction des plus imprudentes a éclaté de la part de 4 Bahá'ís qui étaient présents et membres de notre NSA également. Ces 4 membres ont décidé que le sujet concernait les Tunisiens et non la NSA de France. Cette réaction imprudente n'est pas passée inaperçue pour l'homme politique tranchant qu'était Rouleau, malgré les efforts des bahá'ís plus sages présents pour poursuivre la discussion avec lui. Cela mit fin à tout espoir d'obtenir de l'aide de la France. Cependant, Lilly rédigea son rapport et l'envoya à la Chambre. Son rapport a également été envoyé au Bureau des affaires extérieures de l'Assemblée spirituelle nationale des États-Unis, ce qui s'est avéré utile quelque deux ans plus tard, comme nous le verrons dans le présent rapport.

Les bahá'ís de Tunisie peuvent s'adresser au ministre de l'intérieur pour leurs affaires

La NSA a été informée que lors d'une réunion de l'ambassadeur des États-Unis avec le représentant du gouvernement tunisien pour discuter des questions du rapport de 1994 du département d'État américain sur la liberté religieuse, le sujet de la communauté bahá'ie en Tunisie a été abordé. Il a été convenu que les Bahá'ís, qui n'avaient pu jusqu'à présent trouver un service gouvernemental prêt à s'occuper de leurs affaires, pouvaient désormais, chaque fois que cela était nécessaire, s'adresser au ministre de l'intérieur pour régler leurs problèmes.

La NSA prend des mesures. Objet : retour à notre statut d'avant octobre 1984⁵¹

À la demande de la Maison universelle de justice, notre assemblée spirituelle nationale devait préparer un mémorandum avec nos exigences et prendre rendez-vous avec le ministre de l'intérieur pour lui présenter le mémorandum et discuter de ses questions avec lui. Après de nombreuses réunions et environ 12 mois, notre ASN a élaboré un mémorandum que nous avons présenté à la Chambre pour approbation. La Chambre nous a donné le mémo correct que nous devons présenter. La demande du mémo était simple. Elle demandait que les Bahá'ís soient autorisés à revenir à leur statut d'avant octobre 1984, lorsque leurs assemblées locales avaient été dissoutes et leurs activités restreintes. La note devait être remise en main propre au ministre de l'Intérieur. Quatre membres devaient signer une demande de rencontre avec le ministre.

La Maison universelle de justice a décidé que deux des quatre signataires seraient Ulfet Bouchoucha et Rowshan Mustapha *"car il ne serait pas approprié que le mari d'Ulfet ne*

⁵¹ Lorsque les assemblées locales ont été interdites.

soit pas l'un des signataires"⁵² L'ANE devait choisir les deux autres. L'ANE a choisi Muḥammad Bousrira et Mondher M'rad comme les deux autres signataires.

La lettre de la NSA au ministre de l'intérieur remettait

Vers février 1995, la NSA a finalement préparé la lettre. Une lettre de demande d'audience au ministre de l'Intérieur, Abdullah El Kellal, signée par les quatre membres, devait être déposée en mains propres au bureau de réception du ministère de l'Intérieur. L'envoi de la lettre par courrier a été jugé à la fois incorrect et inutile. J'ai estimé qu'aucun des membres de l'ANE n'était prêt à porter une lettre de l'ANE au ministère de l'intérieur. J'ai pris avec moi Hassan Ghoma, un bahá'í depuis 1955, originaire de la ville de Kebili, dans le sud du pays. L'agent d'accueil a pris la lettre, est entré dans les bureaux et est revenu pour nous informer que la lettre avait été reçue.

Il est peut-être nécessaire de noter ici que tout au long des années 90, un sentiment de peur a régné dans tout le pays. La police poursuivait les Frères musulmans ou l'organisation El Nahda, comme on les appelle en Tunisie. Les rumeurs de disparitions étaient monnaie courante et les familles dont l'un des membres était pris dans les filets de la sécurité avaient intérêt à se taire, sous peine de voir d'autres membres placés en garde à vue. Le ministre de l'intérieur, Abdullah El Kellal, était connu pour sa sévérité.

Deux mois plus tard, le ministre de l'intérieur 'Abdullah El Kellal a été remplacé par Muhammad Jgham au poste de ministre de l'intérieur.⁵³

La NSA n'a pas reçu de réponse à son message au ministre de l'intérieur, Abdullah El Kellal. Une nouvelle demande devait donc être adressée au nouveau ministre. Voici la traduction du message adressé au nouveau ministre :

Son Excellence le ministre de l'intérieur

Le respecté Muhammad Jgham,

En réponse à une suggestion de votre prédécesseur, M. Abdu'llah Kallel, les représentants soussignés des Bahá'ís de Tunisie sollicitent l'honneur d'une rencontre avec votre Excellence afin de discuter de leur situation et de vous présenter un mémorandum à ce sujet.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter nos félicitations pour votre récente nomination.

Avec nos vœux les plus sincères de réussite,

Ulfet Mustapha a plié Mustapha Bouchoucha,

1 Rue Hussein Bouzaiane, Megrine (signature)

Rowshan Muhammad Mustapha

1 Rue Hussein Bouzaiane, Megrine (signature)

Mondher Mrad

⁵² Le message de l'Assemblée.

⁵³ Il peut être intéressant de se référer au paragraphe **Le diplomate tunisien demande l'aide du BIC que "Les bahá'ís sont libres en Tunisie"**

Ariana (signature)

Muhammad Bousrira

Borj Sedria (signature)

Tunis, 22 mai 1995

Une fois de plus, il m'incombait d'apporter la lettre en main propre au ministère.

Cette fois, l'agent de la réception a pris la lettre, s'est rendu dans le bureau au-delà et est revenu avec la lettre pour me dire de l'envoyer par la poste. L'agent a ajouté qu'il s'agissait d'instructions qu'il avait reçues !

C'est à ce moment-là que j'ai compris que le simple souhait de la NSA d'entrer en contact avec le ministre n'était pas apprécié et qu'il fallait s'attendre à des ennuis pour les Bahá'ís. Heureusement, les Bahá'ís ont été épargnés et les ennuis ont été confiés à ce serviteur, Rowshan Mustapha.

Décision des deux ministres de l'Intérieur : Expulser Rowshan Mustapha

Selon des sources fiables, le nouveau ministre Jgham, n'ayant aucune idée de la présence des bahá'ís en Tunisie, a consulté son prédécesseur Kallel. Tous deux décident de mettre fin à la présence bahá'ie dans le pays. Ils ont obtenu l'accord du Président de la République pour déporter Rowshan Mustapha vers l'Egypte, son pays d'origine - sans délai, ni jugement, ni notification.

Chapitre Cinq

L'expulsion de Rowshan Mustapha

L'expulsion était prévue pour le vol Egypt Air du 30 juin 1995 de Tunis au Caire. Je devais être retenu quelque part au ministère le 29th juin et mis le lendemain sur le vol Egypt Air et personne n'aurait su ce qui s'était passé.

Or, le 29th juin, j'étais en voyage d'affaires à Sfax, à 260 km au sud de Tunis. Si leur plan de me mettre sur le vol Egypt Air à destination du Caire avait réussi, mon sort aurait été scellé, car dans ce cas j'aurais été emmené en prison au Caire et j'aurais été dans l'impossibilité de contacter qui que ce soit pour m'aider.

Déroulement des événements jusqu'à l'expulsion

Ce qui suit est tiré de mon rapport à la Maison universelle de justice en date du 4 juillet 1995:

Jedi 29 juin: Un officier de police en civil a appelé nos offices en ville et m'a demandé de me rendre au Département des Frontières et des Etrangers (connu localement sous le nom de "département de la rue 18 janvier"), littéralement à la porte de nos offices, "parce que le directeur du département veut me voir", a-t-il déclaré.

Ce jour-là, je me trouvais à Sfax - 260 km au sud de Tunis - et l'agent a insisté pour que je vienne au plus vite voir le directeur.

Vendredi 30 juin: J'ai été prévenu de cette demande le matin et alors que je me préparais à partir vers 10 heures, le même agent s'est présenté et m'a demandé de me rendre immédiatement au service de la rue du 18 janvier "car le directeur m'attend". De 11 heures à 13 heures, j'ai attendu dans un office que le directeur me reçoive, puis un fonctionnaire âgé est venu me dire "le directeur est très occupé, pourriez-vous venir demain matin vers 10 heures".

A peine une demi-heure plus tard, alors que je déjeunais chez moi, j'ai été rappelé au département de la rue 18 Janvier.

Ulfet m'a immédiatement pris dans sa camionnette et m'a déposé au carrefour, à quelques mètres du ministère, avant de se rendre à son travail dans sa ferme, à une soixantaine de kilomètres de là. J'ai parcouru les quelques mètres qui me séparaient du bâtiment et j'ai été accueilli à la porte d'entrée par deux agents, poussé dans une petite voiture rouge délabrée sans plaque d'immatriculation et emmené dans le bâtiment principal du ministère de l'intérieur où j'ai été placé dans une pièce gardée avec deux personnes.

Vers 22 heures, une personne dont l'autorité semble supérieure à la moyenne m'a dit qu'elle m'emmènerait où passer la nuit et que le lendemain (samedi), ma situation serait réglée.

Il m'est alors apparu évident que leurs intentions étaient différentes de ce qu'ils disent. Cela s'est confirmé lorsque j'ai été emmené à 22 heures dans ce qui était manifestement une prison, même si elle n'était manifestement pas permanente. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une sorte de prison de transit pour ceux qui seront expulsés ou qui sont surpris dans la rue sans s'être présentés pour leur service militaire et d'autres cas similaires.

Samedi 1er juillet, un agent est venu à la prison et m'a demandé si j'avais mon passeport et si j'avais mon chéquier sur moi. Je lui ai demandé d'aller chez moi et de voir ma femme.

Lundi 3 juillet, les choses sont allées vite, j'ai été emmené dans un poste de police frontalier dans le port de Tunis, où Ulfet, Olinga, sa femme et ses enfants ont pu me voir, et où Olinga s'était arrangé avec le chef de ce poste pour me laisser partir au Royaume-Uni au lieu de l'Égypte. On a pris mes empreintes digitales et mes photos de face et de profile au tribunal principal de Tunis, puis on m'a emmené à l'aéroport où de nombreux amis sont venus me voir partir, les larmes aux yeux. M. Mensch était là pour m'aider personnellement à assurer mon départ vers le Royaume-Uni, au péril, j'en suis sûr, de son service à l'ambassade des États-Unis.⁵⁴ Le dernier agent qui a pris un rapport de moi à ce poste, et qui a inclus dans son rapport "Qu'est-ce que la foi bahá'íe" de moi, était en larmes lorsqu'il m'a vu partir à l'aéroport.

Événements survenus du côté d'Ulfet

Voici maintenant les événements qui se sont déroulés du côté d'Ulfet et d'Olinga (⁵⁵) :

Vendredi 30th juin : Lorsque, à 20 heures, je ne me suis pas présenté à la maison, ils sont allés à la "Rue 18 Janvier Department" où Ulfet m'avait laissé pour la dernière fois, et on leur a dit que je n'y étais jamais venu.

Le **samedi 1st juillet**, à nouveau, le "Département de la rue 18 Janvier" a nié que je m'y sois jamais rendu. À ce moment-là, Ulfet et Olinga ont envoyé un télégramme au chef de la Sûreté nationale pour lui dire que j'étais bahá'í et que j'étais détenu sans raison. Il a cependant dit à Olinga que l'officier en chef du poste de police du port de Tunis l'attendrait le lundi matin pour lui dire pourquoi j'étais détenu.

Le même jour, Ulfet et Olinga ont contacté M. Khemaies Chammary, qui est à la fois député et membre de l'Association des ligues des droits de l'homme. À 20 heures, ils ont envoyé le même télégramme au ministre de l'intérieur et au président de la République, en suivant le texte que Mohsen 'Enayát avait dicté au téléphone.

D'autres efforts pour intervenir par l'intermédiaire d'importants officiels extérieurs au ministère de l'intérieur ont permis d'obtenir les deux commentaires importants suivants :

De l'officier en chef de la police de l'aéroport de Tunis : "Il n'y a rien sur l'ordinateur contre Rowshan Mustapha, qu'il n'est pas en danger. Un voisin conseille à Olinga de *"cesser les interventions en faveur de Rowshan et surtout de faire attention aux conversations téléphoniques qui sont écoutées"*. (Samedi 15 juillet. Le téléphone de la maison est soudainement tombé en panne et le câble reliant le poteau au téléphone de la maison d'Olinga a été endommagé).

Une autre source a téléphoné à Ulfet : *"Si vous écrivez une lettre au président disant que vous n'entreprenez plus d'activités bahá'íes parce que la foi bahá'íe n'est pas reconnue en Tunisie, alors les autorités autoriseront votre mari à rester dans le pays."* C'était le lundi

⁵⁴ Micheal Mensh avait réussi à me faire monter dans l'avion de British Airways plutôt que dans celui d'EgyptAir en raison de sa position à l'ambassade des États-Unis. Il a donc fallu retarder le vol pour que moi et Olinga puissions y prendre place.

⁵⁵ Ulfet est ma femme et Olinga mon fils aîné, âgé de 32 ans à l'époque.

matin, quelques heures avant l'expulsion. Ulfet a refusé, déclarant que si les autorités lui ordonnaient de le faire, elle obéirait.

Ulfet et Olinga et les amis que j'ai vus à l'aéroport confirment que cet incident de déportation de Rowshan a déjà été la cause d'une large diffusion du nom de la Foi et il y a de bonnes raisons de croire que cela se poursuivra à un rythme encore plus rapide.

Mesures prises par Ulfet et Olinga

Le 3 juilletrd Ulfet et Olinga se sont rendus au poste de police du port de Tunis, avenue de la République, à la demande de l'agent venu prendre mon passeport. L'agent du poste était un grand colosse qui a rencontré Ulfet et Olinga debout, agressif, les poings sur son bureau impressionnant et le regard obsédant et a dit, "*Votre mari devra partir aujourd'hui pour l'Égypte !*". Ce à quoi Ulfet a répondu : "*Si, après 40 ans, vous décidez que vous ne voulez plus de mon mari dans ce pays, alors il partira.*"

Olinga a cependant déclaré : "*Mon père ira là où nous voulons qu'il aille et je l'accompagnerai là où nous voulons qu'il aille. Il a un fils en Italie et un frère en Angleterre*". L'officier dit qu'il doit consulter ses supérieurs. Il a consulté ses supérieurs et a finalement demandé à l'un de ses subordonnés d'accompagner Olinga avec mon passeport afin d'obtenir un visa pour le Royaume-Uni pour Olinga et moi.

Les obstacles : Visa et devises

Heureusement, je n'avais qu'un seul visa valide sur mon unique passeport égyptien : celui des États-Unis.

Les devises étrangères ne peuvent être obtenues qu'auprès des banques et dans le cadre d'un quota annuel. Je n'ai pas eu le temps de me procurer des devises. Je quittais donc le pays pour les États-Unis sans un sou en poche ni aucun compte étranger en Europe, ce qui est de toute façon illégal.

Le plan conçu par Olinga était que je me rende aux États-Unis en passant par le Royaume-Uni, mais que je ne reste au Royaume-Uni que pour la nuit et que je prenne de l'argent en livres sterling à mon frère Nabil, qui résidait à Londres.

Heureusement et miraculeusement, le plan a fonctionné bien que je n'aie pas de visa valide pour le Royaume-Uni. Ce sont les efforts persistants d'Olinga et le soutien très apprécié de M. Michael Mench qui ont sauvé la situation.

À Londres, chez mon frère, j'ai pu parler à M. 'Alí Nakhjavání et lui raconter ce qui s'était passé. En même temps, je lui ai demandé de bien vouloir faire en sorte que l'on vienne me chercher à l'aéroport de New York et que l'on fasse une réservation pour moi dans un hôtel bon marché.

A New York le 4 juillet 1995

Je suis arrivée à New York le 4 juilletth dans la soirée. M. Joel Lucas, l'un des serveurs de Bahá'u'lláh de New York, est venu me chercher et m'a conduit à l'hôtel Beckman Tower, situé en face du BIC et séparé par un jardin du gigantesque bâtiment de l'ONU. Il ne s'agissait

certainement pas d'un petit hôtel ni d'un hôtel bon marché,⁵⁶, ce qui a été confirmé lorsque j'ai vu le prix indiqué sur les dépliants qui se trouvaient sur le bureau. Notre trajectoire de l'aéroport à l'hôtel a été illuminée par des dizaines de feux d'artifice. C'était le 4th de juillet, jour de l'indépendance.

Peu de temps après mon arrivée dans la chambre d'hôtel, j'ai reçu un appel téléphonique de Mme Rubenstein, chef du secrétariat de la NSA. Elle m'a demandé, au nom de la NSA, si tout allait bien pour moi. Elle m'a ensuite donné quelques numéros de téléphone à appeler en cas de besoin. Elle m'a dit qu'il s'agissait des instructions de la Maison universelle de justice. On m'a également dit que quelqu'un des bureaux du BIC m'appellerait dans la matinée pour m'emmener dans les bureaux du BIC.

Bien que très fatiguée, je n'arrivais pas à dormir. Je me sentais toute petite devant les soins affectueux de la Maison bien-aimée. Tard après minuit, j'ai téléphoné à Ulfet pour lui dire que tout allait bien pour moi, et j'ai demandé de ses nouvelles et de tout le monde à la maison.

Le matin du 5th juillet, Mme Dorothy Lungo a appelé à l'hôtel. Je suis descendue et elle m'a emmenée dans les bureaux du BIC. Mme Lungo est la coordinatrice qui s'est occupée de mon dossier. Elle m'a dit qu'ils avaient reçu des instructions de la Maison universelle de justice pour s'occuper de mes besoins. Ensuite, j'ai été présentée au personnel du BIC. La directrice du BIC, Mme Wilma Ellis, était absente. M. Techeste Ahdarom, directeur adjoint, a pris mon dossier en main. C'est une personne merveilleuse, un Éthiopien d'environ 55 ans, calme et alerte, très vivant. Il me rappelle mon père lorsqu'il était jeune.

BIC/NY et BIC/Genève passent à l'action

Un rapport complet du BIC/ONU concernant mon expulsion a été préparé. Il convient de noter que j'ai envoyé mon rapport à la Maison universelle de justice de Londres le 4th de juillet 1995 au matin. Les instructions de la Maison ont été reçues par le BIC/ONU dans les heures qui ont suivi.

Diverses réunions devaient être organisées par le BIC à Genève : L'Ambassadeur de Tunisie à Genève, la Commission Internationale des Juristes et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme. Des lettres présentant mon cas seront envoyées aux trois organisations susmentionnées en anglais et à M. Abdelfattah Amor, ressortissant tunisien, rapporteur spécial des Nations Unies sur l'intolérance religieuse, en français.

Le 6th juillet, dans la matinée, le Dr. 'Enayát⁵⁷ a pu apporter sa contribution au projet de lettre destiné à l'ambassadeur de Tunisie ainsi que des idées concernant les autres lettres.

Les lettres envoyées aux quatre destinations mentionnées ci-dessus ont été rédigées dans les mêmes termes, en anglais ou en français. Celle envoyée à M. Abdelfattah Amor⁵⁸ est

⁵⁶ J'avais demandé à M. Nakhjavání, alors qu'il se trouvait chez mon frère à Londres, de bien vouloir demander à ses amis de New York de me réserver une chambre dans un petit hôtel bon marché. Heureusement, trois jours plus tard, M. Saraj Avaregan, qui s'occupe de la comptabilité du BIC, m'a gracieusement accueillie chez lui dans le New Jersey.

⁵⁷ Depuis de nombreuses années, le Dr 'Enayát agit au nom de la Maison universelle de justice en coordonnant les efforts d'émancipation de la foi dans les pays arabes, y compris la Tunisie.

⁵⁸ Amor est la prononciation tunisienne du prénom Omar.

reproduite intégralement ci-après:

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE BAHÁ'ÍE
Bureau des Nations unies
Route des Morillons 15
CH-1218 Grand-Saconnex / Genève, Suisse
Téléphone : (22) 793 54 00

Genève, le 7 juillet 1995

Monsieur Abdelfattah Amor
Rapporteur spécial sur l'into l'éronce religieuse

Monsieur le Rapporteur spécial,

La Communauté internationale bahá'ie désire porter à votre attention un évènement regrettable qui vient de se dérouler en Tunisie, concernant un bahá'i de nationalité égyptienne, M. Rawshan Muhammad Mustapha.

Le 30 juin 1995, sur son lieu de travail, M. Mustapha a été sommé de se présenter au "Département de la rue du 18 janvier", puis emmené au siège du Ministère de l'intérieur par deux agents. Là, sans jamais avoir été informé de la raison pour laquelle il avait été arrêté, ii fut détenu dans ce qui semblait être une "prison de transit" et finalement déporté le 3 juillet suivant. D'autre part, par deux reprises, les autorités du "Département de la rue du 18 janvier" ont répondu à son épouse que Mr. Mustapha ne s'était jamais rendu dans ce lieu.

M. Mustapha réside en Tunisie depuis 1954 et son permis de séjour est en ordre. Il est marié à Mme. Ulfet Mustapha-Bouchoucha, de nationalité tunisienne, et a deux fils et des petits- enfants, possédant tous aussi la nationalité tunisienne. Il est le directeur administratif de trois entreprises privées.

En l'absence de toute charge ou de toute suspicion retenue à l'encontre de M. Mustapha, la Communauté internationale bahá'ie ne peut que se remémorer une lettre qu'ont récemment adressée quatre bahá'ís au Ministre tunisien de l'intérieur et dont M. Mustapha était cosignataire. Cette requête avait été rédigée suite à la demande qu'avait exprimée quelques temps auparavant le Ministre de l'intérieur, alors en fonction, à l'Ambassadeur des Etats- Unis.

M. Mustapha se trouve actuellement hors de Tunisie, sans domicile et séparé de sa famille. La Communauté internationale bahá'ie espère que les autorités tunisiennes annuleront rapidement la décision de la déportation de M. Mustapha et permettront à ce dernier de rejoindre à nouveau son domicile en Tunisie et de continuer à y résider et travailler en paix, comme il le faisait jusqu'à présent. Nous espérons que ce cas pourra se résoudre sans un appel formel de notre par auprès des Nations Unies, mais désirions toute fois que vous soyez informé de cette situation.

En vous remerciant de votre bienveillance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rapporteur spécial, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Diane Ala'i

Il peut être intéressant de noter que lorsque M. Techeste Ahderom discutait de ces lettres avec moi, il m'a demandé si je connaissais M. Abdelfattah Amor. Je ne connaissais pas M. Amor à l'époque. **M. Ahderom m'a dit que le BIC Genève estimait que l'attitude générale de M. Amor n'était pas favorable aux bahá'ís.**

Je n'ai aucune indication que cette série d'actions ait eu un quelconque effet sur la décision finale du Président Zeinu'labeledin Ben 'Ali de me laisser rentrer en Tunisie. Cependant, mon cas a effectivement préoccupé M. Abdelfattah Amor, comme le montre le rapport d'Ulfet sur sa rencontre avec lui le 14 juilletth seulement 7 jours plus tard M. Ahderom, commentaire en gras quelques lignes plus haut.

Ulfet agit en Tunisie

Le 30th de juin à 14hrs. Ulfet m'avait pris chez moi où j'étais rentré une heure avant du département de l'intérieur de la rue de 18 janvier et m'avait déposé sur la rue 18 janvier au croisement de la rue Ali Darghouth, à quelques mètres de l'entrée de l'immeuble de la police. Elle m'a vu marcher vers le bâtiment, et a repris le chemin de son domicile. A l'entrée du bâtiment, j'ai été accueilli par deux policiers en civil qui m'ont emmené dans une vieille Renault R5 rougeâtre ou une Peugeot 205 (les deux voitures se ressemblent beaucoup), sans plaques d'immatriculation, jusqu'au bâtiment principal du Ministère de l'Intérieur.

Pour Ulfet, j'étais entré dans le bâtiment pour rencontrer le directeur. Lorsque, à 9 heures du soir, je ne me suis pas présenté, elle a appelé Olinga et tous deux se sont rendus au département de la rue du 18 janvier pour demander au gardien de l'entrée si j'étais toujours dans les bureaux quelque part. Le gardien a contacté les bureaux et est revenu pour dire que je n'étais pas dans le département et que je n'étais jamais venu au département ce jour-là. Ulfet a téléphoné à Mohsen 'Enayát au Canada et l'a informé de ma disparition.

Samedi 1er juilletst Ulfet a contacté M. Muhammad Bousrira⁵⁹ qui est immédiatement venu et ensemble ils ont écrit et transmis trois télégrammes au directeur du département de la sécurité générale du ministère de l'intérieur, au ministre de l'intérieur M. Muhammad Jgham, et le troisième au président de la République. Les télégrammes adressés au ministre et au président étaient identiques. En substance. Les télégrammes informaient le président et le ministre que j'étais détenu sans raison apparente, que je n'avais pas été interrogé et que je n'avais pas eu la possibilité de m'expliquer sur les erreurs que j'avais pu commettre, qu'au cours de mes 41 années de résidence dans le pays, je n'avais jamais été accusé ni condamné pour une quelconque action répréhensible. Enfin, les télégrammes demandaient mon retour "auprès de sa famille et de ses enfants et petits-enfants qui ont besoin de lui".

Dès le départ d'Olinga et de moi-même, le 3 juillet,rd Ulfet s'est sentie en danger face à d'éventuelles représailles de la part des autorités. Olinga devait revenir le lendemain, mais des amis de sa femme (anglaise) lui ont dit que, selon toute probabilité, elle ne le reverrait jamais parce qu'il serait emmené à l'aéroport par la police secrète et qu'il disparaîtrait. D'autres ont dit à Ulfet de s'occuper des enfants d'Olinga, âgés de 6 et 11 ans. Immédiatement, les voisins et les parents l'ont évitée, et seuls quelques amis sont restés

⁵⁹ Un Bahá'í ayant des capacités linguistiques en arabe et des connaissances juridiques.

inébranlables.

Olinga est rentré sans encombre de Londres le 4 juillet.

La lettre au Président de la République

thLe 4 juillet, Ulfet prépare avec Muḥammad Bousrira une lettre au Président de la République qu'elle dépose au bureau d'ordre du Palais présidentiel le matin du 6 juillet. Elle la dépose au bureau d'ordre du Palais présidentiel, le matin du 6 juillet. Elle craint que sa lettre ne parvienne pas au Président. Elle décide de l'envoyer une nouvelle fois par un fax direct du bureau du Président, mais elle n'a pas le numéro de fax du Président de la République. Elle a téléphoné à l'un des croyants les plus récents de l'époque, Eng. El-Beji El- Minouchi et lui a demandé s'il avait le numéro. El-Beji lui a répondu qu'il la rappellerait. Il l'a rappelée quelques minutes plus tard et lui a donné le numéro de fax du bureau du président. Le lendemain, El-Beji a été arrêté en pleine ville par deux agents des services secrets, dont l'un qu'il connaissait déjà, qui lui ont dit de se tenir à l'écart des Mustapha ou de se préparer à des repréailles. Pendant quelques mois, El-Beji s'est tenu à l'écart, pour revenir ensuite et continuer à servir la foi et les amis.

La lettre d'Ulfet au Président, traduite de l'arabe, est la suivante:

4 juillet 1995

Monsieur le Président,

Je me permets de solliciter votre bienveillante attention. Je suis une femme tunisienne, agricultrice dans le gouvernorat de Zaghouan, district de Boucha, et qui a eu l'honneur de se voir décerner par votre personne une médaille du mérite, bien connue de l'administration du gouvernorat et des autorités locales de Zaghouan pour mes efforts dans le domaine de l'agriculture et ma contribution à la protection sociale.

Mon père, le défunt Mustapha Bouchoucha était bien connu à l'échelle nationale par son travail à la Radio et à la Télévision tunisiennes. L'Autorité et ses amis le connaissaient tous en tant que Bahá'í depuis 1923. Dès mon plus jeune âge, il m'a appris à vouloir le bien de tous et à servir l'humanité. Ce sont les principes de la foi bahá'íe, dont les adeptes sont connus dans le monde entier pour leur attachement à la paix mondiale, à l'élimination de toutes sortes de préjugés, à l'unité de la race humaine, à leur abstinence d'ingérence dans la politique, à leur loyauté envers le gouvernement du pays dans lequel ils vivent. Ce sont là quelques-uns des principes divinement révélés auxquels les Bahá'ís croient.

En 1954, mon mari actuel, Rowshan Muhammad Mustapha, est venu en Tunisie et s'est installé à Tunis. Il est bahá'í et ses deux parents étaient bahá'ís. De nationalité égyptienne, il est né en 1929 et est ingénieur en électricité et en mécanique. Il a créé une entreprise du nom de Sinaat Bir M'Cherga à Megrine, qui produit des machines uniques, non seulement en Tunisie, mais dans toute l'Afrique du Nord. Son entreprise fournit du travail à 40 ouvriers permanents qu'il a aidés à posséder chacun une maison.

Il aimait la Tunisie et son peuple et est donc respecté non seulement par les personnes qui le connaissent mais aussi par les autorités de Megrine. Au cours des 41 dernières

années de résidence en Tunisie, il n'a commis aucune infraction ou action qui pourrait ternir sa bonne conduite.

Chaque fois que les autorités l'ont contacté pour lui demander des informations sur la foi bahá'ie et les bahá'is, il a répondu honnêtement, comme tout bahá'í. Il n'a jamais été découvert que ses réponses étaient incorrectes ou contraires à la réalité. Malgré tout cela et l'assurance constante de tous les bahá'is interrogés par les autorités qu'il n'y a pas de direction, de clergé ou d'émirs dans la foi bahá'ie, les autorités ont considéré Rowshan Mustapha comme un dirigeant bahá'í, comme cela ressortait clairement de l'interrogatoire d'autres bahá'is. Les autorités ont reçu de la littérature bahá'ie, les différentes fêtes bahá'ies et les réunions de dix-neuf jours, en plus de la liberté de surveiller la conduite de tous les bahá'is dans le pays. Les bahá'is de Tunisie étaient convaincus que leur vie et leur conduite étaient claires pour les autorités, qui auraient dû être assurées qu'il n'y avait aucune raison de douter des bahá'is, de les comparer à d'autres, de les considérer comme un mouvement quelconque ou d'être en contact avec des organisations étrangères.

Monsieur le Président,

Cet homme s'est soudainement retrouvé sous le coup d'un arrêté d'expulsion après 41 ans de présence dans le pays et à l'âge de 66 ans. Ni sa conduite ni ses activités ne sont suspectes. Comme tous les bahá'is, il a de l'affection pour ce pays et son peuple, sinon il ne serait pas resté 41 ans en Tunisie, n'aurait pas épousé une Tunisienne et n'aurait pas élevé ses fils et ses petits-enfants comme de fervents Tunisiens. Tout cela s'est passé, Monsieur le Président, vendredi dernier 29th juin 1995. On lui a demandé de se présenter aux services de sécurité sans aucune convocation écrite et il a été gardé jusqu'au lundi 3 juilletrd où il a été expulsé.

Monsieur le Président,

Vous avez fait de la Tunisie le pays de la tolérance et de la civilisation avancée, où les croyances sont respectées et où le peuple est libre dans sa vie et dans sa pensée. Vous avez placé la Tunisie à l'avant-garde de l'approbation des droits de l'homme et parmi les premiers à signer les accords et pactes internationaux qui consacrent ces principes mondiaux. Il semble impossible que dans un tel pays il puisse y avoir un ordre d'une telle gravité sans donner à la personne concernée la possibilité de réfuter ou au moins d'être informée de toute accusation.

Monsieur le Président,

J'espère que vous ne permettrez pas qu'un tel ordre reste en vigueur. Vous qui déployez des efforts continus pour maintenir la Tunisie dans la plus haute estime dans le monde entier, et parce que la séparation d'un couple de personnes à cet âge ne pouvait pas être acceptable pour vous, et parce que vous avez la plus haute réputation de bonté et d'humanité sublime, et toujours intéressé à promouvoir le bien-être de la famille.

De plus, il aurait été impossible pour la femme que je suis, qui a reçu une médaille du mérite de votre part et qui a été invitée à toutes les conférences et réunions officielles dans mon gouvernorat, d'avoir un mari déloyal envers le gouvernement ou dangereux pour le pays.

Monsieur le Président,

Mon seul espoir est que vous vouliez bien intervenir pour que mon mari Rowshan Muhammad Mustapha retourne en Tunisie pour s'occuper de sa femme, de ses fils et de ses petits-enfants qui lui sont si attachés.

*Que Dieu vous garde comme une aide, un cœur miséricordieux et aimable envers tous.
Signé Ulfet Mustapha.*

Pour Ulfet, cependant, toute cette situation est apparue comme une opportunité divine d'informer l'élite tunisienne de la Foi et du nom de Bahá'u'lláh, un désir qu'elle chérissait depuis son plus jeune âge.

Jeudi 6 juillet à 10h40, elle a déposé une lettre au Président de la République au bureau d'ordre du palais présidentiel de Carthage. Elle rapporte:

Le fonctionnaire chargé d'enregistrer la correspondance du Président a semblé très perturbé en lisant ma lettre. Il est tenu de lire toute la correspondance avant de l'enregistrer dans un registre. En lisant ma lettre, il a mis sa main sur ses yeux pour que nos regards ne se croisent pas. Ses mains tremblaient lorsqu'il enregistrait le résumé du contenu de ma lettre et il a dû supprimer une feuille et en commencer une autre. À la fin, il a dit : "Les erreurs, ça arrive".

À peine une heure et demie s'était-elle écoulée que les deux agents de sécurité de mon quartier d'origine et de travail principal, Megrine, Muhammad Saad et son compagnon, Habib, sont arrivés à l'usine. Olinga attendait le retour d'Ulfet du palais présidentiel. Muhammad et Habib sont les deux agents de sécurité qui passaient régulièrement dans mon bureau pour obtenir des informations sur les bahá'ís.

Comme d'habitude, Olinga a reçu Muhammad Saad et Habib cordialement et leur a offert du café. Muhammad Saad a alors demandé, comme il le faisait habituellement:

"Où est votre père, M. Mustapha?"

"M. Muhammad, vous plaisantez ou vous vous moquez de moi, ne me dites pas que vous n'êtes pas au courant que mon père a été expulsé lundi dernier? Olinga lui répond.

Muhammad Saad et Habib ont juré qu'ils n'avaient aucune idée d'un tel événement.

Ulfet est entré dans les bureaux du palais présidentiel à ce moment-là, et Olinga m'a appelé à New York et j'ai pu parler avec Muhammad Saad qui était tout excusé et a exprimé son chagrin et son étonnement. Olinga avait eu une longue discussion avec Saad. Au téléphone, Saad m'a demandé si j'avais été informé des raisons de mon expulsion et s'il y avait des accusations spécifiques. J'ai répondu qu'au dernier poste de police de l'avenue de la République, un rapport avait été enregistré sur ce que j'avais dit au sujet de la foi bahá'íe, de ses objectifs et de ses principes. La conversation avec Saad a eu lieu juste avant midi, heure de Tunis, le 6th juillet 1995.

Suite à la visite des deux agents de sécurité du district de Megrine aux bureaux de travail, Ulfet a informé M. Chammary de ce qui s'est passé. Ce dernier lui a conseillé de demander une audience au ministre de l'intérieur pour "expliquer le cas de mon mari". Sa demande d'audience est basée sur le fait qu'elle est également cosignataire de la lettre des Bahá'ís. Il lui a demandé de venir le voir au Parlement le lendemain matin, le 7 juillet.

Le 7 juillet au matin, Ulfet a téléphoné au cabinet du ministre de l'Intérieur pour obtenir

un rendez-vous. La (dame) secrétaire du cabinet du ministre a commencé à enregistrer la demande et a soudainement dit : "O ! Vous voulez parler de l'Égyptien qui était..." et n'a pas terminé. Ulfet n'a jamais obtenu de rendez-vous.

Le vendredi 7 juillet, Ulfet a rencontré M. Khemaies Chammary, député au Parlement et ancien vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme, toujours influent en matière de droits de l'homme. Le rendez-vous a eu lieu tôt au Parlement lui-même. À 9 heures, Ulfet était dans le salon du Parlement avec M. Chammary, lui expliquant ce qui s'était passé et planifiant avec lui les personnes qu'elle devait voir et contacter.

Ce jour-là, il y avait une réunion du parlement, et lorsque les députés sont entrés dans la maison pour leur réunion, ils ont vu Chammary et Ulfet dans le salon. Les députés ont naturellement salué Chammary, mais quelques députés étaient des agriculteurs qui aimaient Ulfet et connaissaient Ulfet. Ils se sont approchés d'Ulfet et l'ont saluée chaleureusement, tout comme Chammary. Lorsque Ulfet est partie, les différents membres étaient curieux de savoir pourquoi Ulfet était là, et très rapidement l'affaire de l'expulsion du citoyen égyptien en raison de sa foi bahá'íe est devenue un sujet de conversation au sein de la chambre du Parlement.

Ulfet rencontre M. Rashid Idriss

Plus tard dans la journée, Chammary a obtenu un rendez-vous pour Ulfet avec M. Rashid Idriss pour le lundi 10th. Ulfet devait rencontrer Chammary après sa rencontre avec Rashid Idris.

Le 10 juillet à 10 heures du matin. Ulfet a rencontré M. Rashid Idris, chef de la Commission Supérieure de Droit de l'Homme - un comité rattaché à la Présidence de la République pour les droits de l'homme. Elle lui a remis des copies des câbles et des lettres qu'elle a envoyés au président, au ministre de l'intérieur et au chef de la sécurité et lui a expliqué toute l'affaire. Il a exprimé sa joie d'avoir rencontré la fille de son ami bien connu et respecté, M. Mustapha Bouchoucha, et a déclaré qu'il connaissait la foi bahá'íe. Il a promis d'étudier le cas et de voir ce qui peut être fait. Il n'y a aucune indication sur les mesures qu'il a prises.

Le 10 juillet, Ulfet a de nouveau rencontré M. Chammary en présence de sa femme qui est avocate et qui était très intéressée par mon cas. Ulfet leur a présenté des copies des documents qu'elle avait présentés à M. Idris. Ils lui ont posé de nombreuses questions, dont l'une était de savoir si, à la connaissance d'Ulfet, quelque chose aurait pu être à l'origine d'une telle action. Ulfet leur a parlé de la lettre de demande d'audience envoyée au ministre de l'intérieur et dont j'étais cosignataire. Ils ont tous deux déclaré que l'action entreprise à l'encontre de Rowshan Mustapha était la réponse à cette lettre.

"En aucun cas que l'image de marque de la Tunisie soit touchée"

M. Chammary a informé Ulfet que le magazine hebdomadaire nord-africain "Jeune Afrique", publié en France, l'avait contacté et avait exprimé son souhait de publier un article sur mon cas dans l'une de ses prochaines éditions. Ulfet a déclaré que cela ne devait

pas se faire car "*les Bahá'ís de l'intérieure de la Tunisie ainsi que ceux de l'extérieure de la Tunisie ne veulent en aucun cas que l'image de marque de la Tunisie soit touchée*"⁶⁰. M. Chammary se dit certain que telle aurait été la réponse d'Ulfet.

Quelques jours plus tard, Ulfet reçoit un appel téléphonique du représentant de "Jeune Afrique" en Tunisie. Il lui demande s'il peut la rencontrer afin d'obtenir des informations sur mon expulsion en vue de publier un article sur l'affaire dans "Jeune Afrique". Ulfet lui a donné la même réponse qu'à M. et Mme Chammary. Le lendemain, Ulfet a reçu un appel de France d'une personne qui s'est présentée comme le directeur de "Jeune Afrique". L'appelant a fait référence au contact établi par le représentant du magazine en Tunisie et a suggéré que le représentant n'avait peut-être pas bien expliqué l'intention du magazine. Ulfet a répondu qu'elle avait bien compris ce que le représentant avait dit et que sa réponse était la même : "*les Bahá'ís de l'intérieure de la Tunisie ainsi que ceux de l'extérieure de la Tunisie ne veulent en aucun cas que l'image de marque de la Tunisie soit touchée*".

Indices d'une planification concertée des autorités égyptiennes et tunisiennes

Dans un rapport que j'ai envoyé de New York à la Maison universelle de justice en date du 10 juillet 1995, j'ai suggéré la compréhension suivante :

Ce serviteur souhaite partager les réflexions suivantes qui, bien qu'elles n'aient pas de preuves évidentes, lui paraissent tout à fait plausibles au vu des événements qu'il a vécus pendant de nombreuses années.

Il est certain que pour certaines personnes dans les sphères officielles tunisiennes, je suis un élément dont le pays devrait se débarrasser. Lorsque j'ai été empêché en 1985 de prendre mon avion pour l'Égypte pendant vingt-quatre heures par les autorités tunisiennes (le même département des frontières et des étrangers du ministère de l'intérieur), et que j'ai été à nouveau arrêté et fouillé par les autorités égyptiennes à mon retour du Caire en Tunisie après y avoir passé une semaine, il m'a semblé évident qu'une planification concertée avait eu lieu entre les départements de sécurité des deux pays.

Cette fois, Ulfet, Olinga et moi sommes sûrs que les Tunisiens avaient l'intention de me mettre dans un avion d'Egypt Air le vendredi 30th juin s'ils avaient pu m'avoir le jeudi 29. Mais j'étais en voyage d'affaires en dehors de la ville ce jour-là. Leur intention était alors de m'embarquer sur Egypt Air le lundi 3 juillet, mais d'une manière ou d'une autre - et nous avons tous vu comment la main de Bahá'u'lláh est intervenue - je suis allé en Angleterre et de là aux États-Unis. S'ils avaient réussi à m'embarquer sur Egypt Air, et avec la concertation des autorités égyptiennes, j'aurais probablement été détenu dans une prison en Égypte pendant un certain temps sous une forme quelconque d'enquête, et personne n'aurait

⁶⁰ Les bahá'ís en Tunisie et à l'étranger ne veulent en aucun cas que la réputation de la Tunisie soit ternie.

entendu parler de l'affaire pendant suffisamment de temps au moins pour que toute réclamation en mon nom soit ridiculement déplacée. En ce qui concerne la Tunisie, mon départ aurait été un simple départ d'un ressortissant égyptien vers son pays. Ce que son pays lui aurait fait ne les concerne pas.

Ce sont des pensées qui trouvent leur justification dans tant de petites choses et de mots qui nous sont venus à l'esprit et qui, une fois rassemblés et arrangés dans nos pensées, semblent coïncider très bien avec le résultat auquel nous sommes parvenus comme expliqué ci-dessus.

Ulfet rencontre M. Abdelfattah Amor

Les efforts de Mme Ulfet pour contacter le plus grand nombre possible de Tunisiens influents ont été couronnés par sa rencontre avec le juriste tunisien M. Abdelfattah Amor, rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion et de croyance. M. Chammary a pris rendez-vous avec elle pour le vendredi 14 juillet à 10 heures. M. Chammary a précisé que le rendez-vous ne durerait que 10 minutes et a demandé à Ulfet de se trouver dans la cour de l'immeuble où se trouve le bureau de M. Amor, quelques minutes avant 10 heures. Il avait l'intention de la voir juste avant qu'elle n'accède au bureau de M. Amor. Pendant qu'Ulfet attendait 10 heures dans la cour, M. Chammary est venu de l'immeuble où se trouve le bureau. Voici ce qui s'est passé alors, selon les mots d'Ulfet:

Quelques minutes avant 10 heures, M. Chammary est venu me voir et m'a dit: "Mme Ulfet, je vous suggère d'oublier cette réunion avec M. Abdelfattah Amor et de rentrer chez vous. Je reviens tout juste de voir M. Amor. Il était furieux et les choses bouillonnent au ministère de l'Intérieur parce que les Bahá'ís ont permis à des puissances étrangères d'intervenir sur un sujet qui concerne les affaires intérieures de la Tunisie". M. Chammary a déclaré qu'il y a quelques années, les bahá'ís étaient considérés comme des agents des États-Unis et des sionistes, mais que cette idée avait changé au cours d'une certaine période. Aujourd'hui, elle est revenue en ce qui concerne les bahá'ís. M. Chammary m'a dit que M. Amor était dans un très mauvais état d'esprit et que je devais rentrer chez moi.

Quelque peu décontenancé, je lui ai demandé : "Ai-je un rendez-vous ?".

M. Chammary a répondu : "Oui".

J'ai alors dit : "Je ne suis ni un agent des Américains, ni un sioniste. J'irai au rendez-vous !"

En montant les escaliers jusqu'au premier étage où se trouve le bureau de M. Amor, j'ai prié à chaque marche : Ya Bahá'u'lláh ! Et j'ai frappé à la porte de son bureau. M. Amor a ouvert lui-même la porte, m'a souhaité la bienvenue et m'a demandé de m'asseoir dans l'un des deux fauteuils tandis qu'il était assis sur le canapé, et non derrière son bureau.

Il m'a demandé : "Racontez-moi l'histoire de la foi bahá'íe en Tunisie, quand et comment elle a été introduite ici".

C'était exactement ce que j'espérais et je lui ai donné un aperçu dont il a semblé satisfait. Je lui ai raconté comment 'Abdu'l-Bahá avait envoyé à Tunis, à la fin des années 1920 et au début des années 21, le cheikh Mohyid-Din El Kurdy, un bahá'í

diplômé de la célèbre université Azhar du Caire, qui avait enseigné la foi aux bahá'ís tunisiens. Le Cheikh Mohyid-Din a enseigné la Foi aux bahá'ís tunisiens et, lors de sa deuxième visite en 1923, mon père, M. Mustapha Bouchoucha, est devenu bahá'í. Je lui ai donné les noms des premiers bahá'ís, dont certains appartenait à des familles tunisiennes bien connues. Je lui ai raconté comment, en 1953 et tout au long des années 50, des bahá'ís sont venus d'Iran et d'Égypte en Tunisie. J'ai mentionné la Convention de 1956 qui a donné naissance à l'Assemblée spirituelle régionale de l'Afrique du Nord-Ouest, dont le siège est à Tunis, et j'ai expliqué comment de nombreux bahá'ís de toute l'Afrique du Nord et de l'Ouest sont venus à cette Convention. Ils ont obtenu leurs visas en se présentant simplement comme des bahá'ís souhaitant assister à la Convention et ont donné le nom de mon père comme référence en Tunisie. Je lui ai expliqué pourquoi, en 1962, les bahá'ís avaient dû fermer le Hazíratú'l-Quds parce que les autorités avaient refusé leur demande d'enregistrement au titre de la loi sur les associations, et comment son père s'était vu refuser une pension de retraite parce qu'il était bahá'í et était mort à 69 ans en continuant à travailler pour le gouvernement. J'ai expliqué ce qui s'est passé lors de son enterrement en novembre 1969, alors que tout Tunis était présent, y compris le mufti de Tunisie.

À ce moment-là, M. Amor a posé une question qui, à mon avis, est assez intrigante. Il a demandé si nous avions pu procéder à l'enterrement de M. Bouchoucha. J'ai expliqué qu'avec beaucoup de difficultés, nous avons pu l'enterrer dans un cercueil, mais lorsque nous avons voulu lire la prière des morts sur la tombe, le Mufti (Ben Mahmoud) a refusé et nous avons donc lu les prières à notre retour à la maison.

Il m'a informé qu'il se rendrait en Iran plus tard dans l'année, en 1995, pour faire un rapport sur la situation des bahá'ís dans ce pays. Nous avons ensuite discuté de la déportation de Rowshan. Il a conclu, les deux mains autour de la tête, dans un geste de désespoir, en disant : "J'espère que mon gouvernement se rendra compte de la situation : "J'espère que mon gouvernement se rendra compte de ce qu'il a fait et qu'il corrigera cette erreur. Ma situation est des plus difficiles. Je dois rendre compte à mon propre pays. J'espère qu'ils comprendront. Il m'a ensuite fait sortir de son bureau, a traversé le couloir et m'a conduit jusqu'aux escaliers. Lorsque j'ai raconté à Chammary ce qui s'était passé, il a été étonné et s'est exclamé "سبحان مغير الأحوال".

La réunion a duré une heure et demie et non pas les dix minutes prévues à l'origine.

La raison pour laquelle Ulfet a dit que la question de M. Amor concernant l'enterrement de son père M. Bouchoucha est intrigante est que l'incident en question a eu lieu 26 ans plus tôt. M. Amor était probablement un jeune homme à l'époque et ne pouvait pas se souvenir d'un tel incident. Au moment de l'enterrement de M. Bouchoucha, le problème d'un enterrement bahá'í a donné lieu à une terrible confrontation entre Ulfet et moi-même d'une part, et la tante et les oncles d'Ulfet d'autre part. Mais cela est resté dans le cercle familial. À

l'époque, j'avais demandé à M. Chedhly Klibi,⁶¹, si nous pouvions organiser un enterrement bahá'í. Je me souviens très bien de sa réponse. Il m'a dit : "Non, ce n'est pas possible. Le gouvernement n'approuve pas la foi bahá'íe." Chedhly Klibi s'est avéré par la suite très anti-bahá'í en dépit du fait que le frère de sa femme était marié à l'une des cousines d'Ulfet. Le fait que M. Amor pose une question sur les rites funéraires bahá'ís en se référant à l'enterrement de M. Bouchoucha 26 ans plus tôt, signifie que quelque part au ministère de l'Intérieur, tout ce qui concerne les Bahá'ís et la Foi en Tunisie ou en rapport avec la Tunisie est enregistré. La question de M. Amor renforce la nécessité d'obtenir un cimetière bahá'í.

M. Amor a ensuite dit à Ulfet que les autorités prétendaient que j'avais quitté le pays de mon propre chef et que rien ne prouvait que j'avais été envoyé à l'étranger.

Il a averti Ulfet que si les autorités lui disaient que je suis libre de revenir, elle ne devait pas le faire, car dans ce cas, je pourrais disparaître à l'aéroport et personne ne serait alors en mesure de retrouver ma trace.

Il lui a ensuite dit qu'à moins que les autorités "*n'ouvrent leurs yeux et leur esprit*", il serait obligé, dans le cadre de sa responsabilité en matière d'intolérance religieuse au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, de rapporter l'incident le 30th juillet, à son retour à Genève. Il a regretté de devoir "*rendre compte d'un tel incident dans mon propre pays*".

Mme Ulfet a déclaré qu'il était très courtois et attentif à ce qu'elle lui disait et qu'il prenait des notes.

Il demande à Ulfet d'être très discret sur leur rencontre.

C'est pourquoi Ulfet ne m'a pas informé de cette réunion lorsque j'étais aux États-Unis.

Le lendemain matin, Ulfet a appelé M. Chammary et lui a expliqué que les bahá'ís de Tunisie n'avaient jamais demandé à une puissance étrangère d'intervenir en leur faveur, mais que c'étaient les bahá'ís des pays étrangers qui avaient demandé à leurs gouvernements de s'enquérir du statut des bahá'ís de Tunisie. La réaction de M. Chammary a été la suivante : "*Cela change tout maintenant*".

Lorsque Ulfet m'a raconté plus tard l'histoire de sa rencontre avec Abdelfattah Amor, je me suis souvenue des commentaires de Techeste Ahderom, représentant du BIC à l'ONU, le 7 juillet, alors que nous préparions les lettres adressées aux différents bureaux des droits de l'homme à Genève concernant mon cas. M. Ahderom m'a dit **que le bureau du BIC à Genève avait le sentiment que M. Amor n'était pas sympathique aux Bahá'ís.**

La rencontre d'Ulfet avec M. Amor a-t-elle provoqué un changement d'état d'esprit dans sa façon de traiter la situation des bahá'ís en Iran, a-t-elle modifié son attitude à l'égard de la Foi?

C'est certainement le cas.

Ulfet et moi-même avons eu l'occasion, plus tard en 1996 et 1997, de rencontrer M. Amor et son attitude à l'égard de la foi et à notre égard était certainement très positive à ce moment-là.

Voici des extraits d'une lettre d'information datée du 8 janvier 2012 exprimant les

⁶¹ À l'époque, ministre de l'information, où travaillait M. Bouchoucha, puis secrétaire général de la Ligue arabe pendant les années où celle-ci siégeait à Tunis,

condoléances de la Communauté internationale bahá'ie à l'occasion du décès de M. Abdelfattah Amor:

GENÈVE - La Communauté internationale bahá'ie a exprimé ses condoléances à la suite du décès du célèbre avocat des droits de l'homme et juriste tunisien Abdelfattah Amor.

Le professeur Amor, qui est décédé à l'âge de 68 ans à la suite d'une crise cardiaque, était surtout connu au niveau international pour avoir été pendant 11 ans rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction, de 1993 à 2004.

"En tant que rapporteur spécial, le professeur Amor a été l'un des plus grands défenseurs du droit à la liberté de religion ou de conviction", a déclaré Diane 'Ala'i, la représentante de la Communauté internationale bahá'ie auprès des Nations unies à Genève.

"Il s'est courageusement exprimé au nom d'individus et de groupes du monde entier confrontés à la discrimination religieuse, quelles qu'en soient les conséquences politiques", a-t-elle déclaré.

En 1995, M. Amor s'est rendu en Iran - il a été l'un des rares enquêteurs des Nations unies sur les droits de l'homme à le faire - et a ensuite publié un rapport novateur qui répertoriait la discrimination généralisée de ce pays à l'encontre des minorités religieuses, y compris les membres de la foi bahá'ie.

Musulman, M. Amor a souligné avec audace à quel point l'Iran n'avait pas respecté les normes internationales en matière de droits de l'homme en ce qui concerne la liberté de religion ou de conviction.

"Son rapport, qui s'appuyait sur des entretiens détaillés et une analyse juridique minutieuse, est encore aujourd'hui considéré comme une étape importante dans le domaine des droits de l'homme", a déclaré Mme Alai.

Par exemple, le Dr Amor a souligné en 1996 que les individus ont la liberté "d'avoir ou d'adopter" une nouvelle religion, ainsi que de conserver leur propre croyance religieuse, indépendamment des lois nationales qui pourraient en disposer autrement, comme c'est le cas en Iran.

Dans un autre rapport publié en 1997, le Dr Amor a clairement indiqué que les gouvernements ne doivent pas être les arbitres de ce qui constitue une religion légitime, méritant la protection de la législation sur les droits de l'homme. "Il n'appartient pas à l'État ou à tout autre groupe ou communauté d'agir en tant que gardien des consciences et d'encourager, d'imposer ou de censurer toute croyance ou conviction religieuse", écrivait-il, une déclaration qui a été considérée comme importante face aux affirmations de l'Iran concernant les bahá'is.

*"Nos pensées vont à sa famille, au peuple tunisien et à la communauté des droits de l'homme partout dans le monde, qui ne manqueront pas de pleurer sa disparition soudaine".
a déclaré Mme 'Ala'i.*

Contact avec le Bureau bahá'í des affaires extérieures à Washington

Le 18 juillet, j'ai reçu un appel téléphonique de M. Jeffrey Huffines du Bureau des affaires extérieures de l'Assemblée spirituelle nationale des États-Unis à Washington. Il m'a demandé une copie de la lettre adressée au ministre de l'intérieur que j'avais cosignée avec les trois autres membres de l'ANE de Tunis. Je lui ai envoyé la lettre avec une traduction en anglais. Il m'a ensuite informé qu'Eric Rouleau était à Washington. Eric Rouleau avait tenu une conférence à laquelle le Bureau des Affaires Extérieures avait été invité mais n'avait pu y assister. Jeff Huffines avait reçu une copie du rapport de Lilly Sabiran sur sa rencontre avec Eric Rouleau à Tunis, chez nous, le 26 décembre 1993, et pensait qu'il pourrait être intéressant pour moi de contacter Eric Rouleau. Il m'a donné le numéro de téléphone du contact et j'ai pu prendre rendez-vous avec Eric Rouleau dans son appartement à Washington pour le 23 juilletnd.

Il fallait que je me rende à Washington, à la fois pour faire partie du Bureau des affaires extérieures et pour rencontrer Eric Rouleau. Une fois de plus, les soins affectueux de Baha'u'llah ont ouvert la porte. Hayat Jarrah⁶², son fils Abdel Rahman et sa femme vivaient dans le Maryland, près de Washington. J'étais heureuse qu'elle puisse m'accueillir et je m'y suis rendue le 22 juilletnd.

Rencontre avec Eric Rouleau

Abdel Rahman m'a emmené chez Eric le 23rd juillet et Eric Rouleau m'a reçu très amicalement et m'a demandé de lui raconter ce qui s'était passé. Après avoir écouté attentivement mon récit, il m'a dit que Ben 'Alí (le président tunisien Zeinú'l 'Abedin Ben 'Alí) ferait bien de regarder de plus près le personnel qui l'entoure.

Je ne me souviens pas de toute la discussion qui s'est déroulée avec Eric, mais j'ai compris qu'il pensait que mon cas serait finalement résolu favorablement, en d'autres termes que je retournerais en Tunisie.

Mesures prises à Washington

Le 12 juillet 1995, la Maison Universelle de Justice a envoyé une lettre par fax au Bureau des Affaires Extérieures de l'Assemblée Spirituelle Nationale des États-Unis concernant mon expulsion. Cette lettre comprenait un résumé des actions entreprises par le Bureau de la Communauté Internationale des Nations Unies à Genève (BIC/UNO Genève), une copie des 4 lettres envoyées à l'Ambassadeur de Tunisie à Genève, à la Commission Internationale des Juristes, à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, et au Rapporteur Spécial sur l'Intolérance Religieuse.

La lettre stipule en outre que

La Maison de la Justice vous demande instamment de signaler ce cas sans délai aux autorités compétentes de votre pays et de solliciter une assistance immédiate par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis à Tunis. Une action urgente est

⁶² Les Jarrahs sont des bahá'ís originaires de 'Akká.

nécessaire et nous espérons qu'une solution rapide sera trouvée pour permettre à M. Mustapha de retourner en Tunisie. **Il est à craindre que si la nouvelle de cette expulsion parvient à d'autres pays musulmans d'Afrique du Nord, les éléments fanatiques de ces pays seront encouragés à renouveler leurs attaques contre la foi.** (Les caractères gras sont ajoutés par l'auteur)

Le bureau des affaires extérieures a répondu à cette question dans un message faxé daté du 14 juillet :

Ce matin, nous avons contacté le Département d'Etat au sujet du cas de M. Mustapha. Un rendez-vous a été pris pour visiter le bureau tunisien lundi matin, 17 juillet. Il est à noter que le bureau tunisien était au courant de l'affaire avant même que nous ne l'appelions.

L'aide-mémoire du Dr. Mohsen 'Enayát

L'aide-mémoire suivant de M. Mohsen 'Enayát, daté du 19 juillet, a été préparé à la demande de la Maison universelle de justice. Une copie m'a été envoyée, parmi d'autres destinataires:

Aide Mémoire

Les Bahá'ís de Tunisie semblent traverser une phase critique. Au cours des deux dernières années, de nombreux membres actifs ont été convoqués au siège de la police pour répondre à des questions relatives à leurs croyances et à leurs activités religieuses. M. Rawshan M. Mustapha, l'un des dirigeants les plus respectés de cette communauté et le secrétaire de son Assemblée spirituelle nationale, a été particulièrement visé. Ses difficultés les plus récentes ont eu leur prélude en 1984, lorsqu'il a été fréquemment interrogé par les autorités, invité à cesser ses activités religieuses et menacé d'expulsion.

Au cours des 41 dernières années de résidence permanente en Tunisie, M. Mustapha a été connu pour son intégrité personnelle, son attitude respectueuse de la loi et sa loyauté envers la patrie qu'il a choisie. Sa première demande de citoyenneté tunisienne a été refusée en raison de son appartenance à la foi bahá'íe. Sa deuxième demande de citoyenneté, déposée il y a plus de vingt ans, est restée à ce jour sans réponse.

La dernière vague d'interrogatoires de police et les ordres d'annulation des réunions religieuses et des festivités ont suscité l'inquiétude des Bahá'ís hors de Tunisie, qui ont tenté d'atténuer les effets de ces restrictions croissantes. Par la suite, à l'automne 1993, les ambassades des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de l'Allemagne ont pris contact avec les autorités tunisiennes au sujet de ce problème. À certaines d'entre elles, dont l'ambassade du Canada, le gouvernement tunisien a donné l'assurance formelle qu'il n'y avait pas de discrimination à l'égard des bahá'ís en Tunisie.

L'ambassadeur des États-Unis a réussi à attirer l'attention de M. Abdullah Kallel, le ministre de l'intérieur de l'époque, sur cette question. Ce dernier a répondu que les bahá'ís pouvaient le contacter en cas de problème. Le 14 janvier 1994, les bahá'ís de Tunisie ont donc été informés par M. Evan Reade, l'attaché politique

de l'ambassade des Etats-Unis, de communiquer directement avec le ministre de l'Intérieur sur les questions concernant leur statut.

Conformément à ce conseil. M. Mustapha, au nom d'une délégation de trois autres bahá'ís et de lui-même, a demandé un rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur, qui avait alors été remplacé par M. Mohammad Jgham. Il a été demandé à M. Mustapha d'envoyer sa demande par courrier, ce qui a été fait dans une lettre datée du 22 mai 1995. Une traduction sommaire de cette lettre est jointe en annexe.

Le vendredi 30 juin 1995, M. Mustapha a été convoqué au siège de la Sûreté nationale pour ce qui devait être un interrogatoire de routine. On lui a dit que l'officier qui voulait lui parler était occupé et qu'il devrait attendre. M. Mustapha s'est progressivement rendu compte qu'il était en fait détenu, bien que sans mandat et sans être informé d'aucune raison de sa détention. Il a été gardé pendant quatre jours dans ce qu'il a découvert plus tard être un centre de transit en vue d'une expulsion. Pendant ce temps, sa famille a été empêchée de lui rendre visite et n'a reçu aucune information sur le lieu où il se trouvait ou sur le motif de sa détention. Enfin, bien que sa carte de séjour soit en règle, qu'il vive en Tunisie en bon citoyen depuis quarante et un ans et que sa femme, ses enfants et ses petits-enfants soient de nationalité tunisienne, il a été expulsé de Tunisie le 3 juillet : il a été contraint de subir cette indignité sans recevoir la moindre explication et sans avoir la possibilité de contester la légalité de cette action.

Quelques heures avant l'expulsion de son mari, Mme Mustapha a été informée par un ami influent que : "Si vous vous engagez par écrit à ne pas poursuivre d'activités bahá'íes, la foi bahá'íe n'étant pas reconnue en Tunisie, les autorités autoriseront votre mari à rester dans le pays. Mme Mustapha ne pouvait pas honnêtement tenir compte de ce conseil.

On peut facilement supposer qu'il existe une relation étroite entre les efforts des bahá'ís pour rencontrer le ministre de l'Intérieur et les événements qui ont suivi et qui ont conduit à l'expulsion de M. Mustapha environ cinq semaines plus tard. Bien que certains Tunisiens éminents soient d'accord avec cette spéculation, il est difficile de voir une quelconque faute dans le fait que les bahá'ís aient cherché à obtenir ce rendez-vous, qu'ils ont effectué de bonne foi et à l'invitation du ministre lui-même.

Alternativement, cette déportation pourrait être considérée comme faisant partie d'un plan visant à débarrasser la Tunisie de la foi bahá'íe qui a souvent été stigmatisée comme une hérésie. Les dernières restrictions imposées aux réunions bahá'íes, même lorsqu'elles se tiennent en privé, suggèrent la validité de cette hypothèse.

Au cours de la 1352ème réunion du Comité des Droits de l'Homme qui s'est tenue le 19 octobre 1994, plusieurs membres ont demandé à la délégation tunisienne de clarifier la situation des Bahá'ís et ont exprimé leur inquiétude quant aux restrictions imposées à leurs activités religieuses. Il a été fait mention de menaces d'expulsion proférées par les autorités tunisiennes à l'encontre de certains bahá'ís. Par la suite, la délégation tunisienne présidée par l'ambassadeur Ennaceur, comme le mentionne le compte rendu analytique de cette réunion, a déclaré à trois reprises que, contrairement à d'autres États musulmans, les bahá'ís n'avaient aucun problème en Tunisie. Ils jouissent de la liberté religieuse et ne se

sont plaints d'aucune restriction à leur égard ; rien dans la loi ou dans la pratique ne les empêche d'avoir des activités religieuses publiques. (CCPR/C/SR1362. p.8. par. 23 ; p- 10. par. 35 et p. 11. par. 41) Les passages pertinents du compte-rendu analytique sont joints pour faciliter la référence.

Ces assurances semblent correspondre aux déclarations officielles faites par le gouvernement tunisien à certaines ambassades étrangères qui se sont enquis de la situation des bahá'ís. Cependant, malgré ces déclarations positives, le Comité des droits de l'homme, comme l'a exprimé l'un de ses membres, M. Prado Vallejo, lors de cette même réunion, a des raisons de croire que la communauté bahá'íe en Tunisie est confrontée à une situation difficile et que la menace de déportation pèse toujours sur certains de ses membres.

Il n'est pas tout à fait clair si l'expulsion de M. Mustapha est liée à la lettre du 22 mai demandant une audience avec le ministre de l'Intérieur ou s'il s'agit d'une escalade dans la persécution des bahá'ís. Ce qui est clair, en revanche, c'est qu'elle ne peut être considérée comme une mesure isolée visant un seul individu. En effet, il apparaît que M. Mustapha n'a pas été expulsé pour une raison autre que l'action qu'il a menée au nom de la communauté bahá'íe et en tant que secrétaire de l'Assemblée spirituelle nationale de Tunisie, et que cette sanction injustifiée est le point culminant d'une série de mesures injustifiées prises à l'encontre des bahá'ís.

L'expulsion de M. Mustapha. constitue indubitablement une violation flagrante non seulement de la loi tunisienne et de la Constitution tunisienne mais aussi des dispositions des articles 7, 13, 18 et 26 du Pacte sur les droits civils et politiques, un traité international dûment ratifié par le gouvernement tunisien. En outre, son expulsion contredit de manière choquante les déclarations solennelles faites par les plus hautes autorités du gouvernement ainsi que les assurances données en son nom tant aux gouvernements étrangers qu'aux institutions internationales chargées de la sauvegarde des normes internationales en matière de droits de l'homme.

Actuellement, M. Mustapha est bloqué dans un pays étranger avec un visa temporaire. M. Mustapha est bloqué dans un pays étranger avec un visa temporaire. Il n'a pas de ressources financières en dehors de la Tunisie et n'a plus de famille dans son pays d'origine (Égypte). Son retour dans ce dernier pays peut même l'exposer à de nouvelles difficultés, pour ne pas dire à des dangers. Que le gouvernement tunisien rétablisse sa résidence permanente en Tunisie et lui permette de retrouver sa famille et ses proches n'est que justice et condition de la bonne foi que ses récents dirigeants se sont efforcés d'afficher.

En l'absence de recours efficaces de la part des institutions nationales tunisiennes, la communauté internationale bahá'íe n'a d'autre choix que de se tourner vers les organisations internationales et les États parties aux traités établissant les normes internationales en matière de droits de l'homme. Le gouvernement tunisien ne peut nier l'intérêt légitime des autres États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques à s'assurer que les engagements pris par l'État en vertu de ce traité sont respectés et que ses dispositions protégeant les ressortissants et les étrangers sont mises en œuvre de bonne foi.

Au bureau tunisien du département d'État

Le lundi 24 juillet, Jeff⁶³ et moi-même nous sommes rendus à notre rendez-vous avec Mme Karen Sasahara du Département d'Etat.

Rapport du Bureau des affaires extérieures :

Lundi 24 juillet 1995

Réunion de Karen Hideko Sasahara, responsable pays pour la Tunisie, avec Rowshan Mustapha et Jeffery Huffines :

M. Mustapha et M. Huffines ont rencontré pendant une heure Mme Sasahara et son stagiaire. À la demande de Mme Sasahara, M. Mustapha a expliqué en détail les circonstances de son expulsion et le rôle crucial joué par l'attaché militaire américain, le colonel Michael Mensch (dont l'épouse Diane est bahá'ie), qui l'a escorté jusqu'à l'aéroport pour son expulsion. Il a expliqué pourquoi il avait un visa américain, comment son fils Olinga s'était arrangé pour qu'il aille au Royaume-Uni plutôt qu'en Égypte, et pourquoi il était vital qu'il ne soit pas expulsé vers l'Égypte. M. Mustapha a également évoqué certaines des actions entreprises par sa femme en son nom depuis son expulsion.

Mme Sasahara a demandé à M. Mustapha pourquoi il pensait que le gouvernement l'avait déporté. M. Mustapha a expliqué qu'aucune raison n'avait été donnée officiellement, mais qu'il avait compris qu'il avait été déporté parce qu'il était bahá'í. Nous avons discuté du rôle de M. Mustapha dans l'administration de la communauté bahá'ie tunisienne et de la façon dont les fonctionnaires du gouvernement continuent de croire que M. Mustapha est le "chef" de la communauté, malgré les explications répétées du contraire.

Nous avons fourni à Mme Sasahara une copie de la lettre datée du 22 mai 1995, signée par quatre représentants bahá'ís, dont M. Mustapha et son épouse, adressée au ministre de l'Intérieur. Nous lui avons également remis une copie de l'article "Egypt Arrests 15 in 2-Day Sweep Against Muslim Brotherhood", publié dans le New York Times le 20 juillet, qui indique que depuis l'année dernière, l'Égypte, l'Algérie, la Tunisie et la Libye "ont commencé à coordonner étroitement leurs activités anti-fondamentalistes, créant ce qui semble être un échange de renseignements de plus en plus efficace sur les radicaux dans leur milieu". M. Mustapha a également observé qu'il semble que l'Égypte, la Tunisie et le Maroc coordonnent leur politique à l'égard des communautés bahá'ies dans leurs pays respectifs.

Mme Sasahara a déclaré qu'elle n'avait pas connaissance d'un autre cas similaire à celui de M. Mustapha. Mme Sasahara a répété que l'expulsion de M. Mustapha est "considérée comme un énorme pas en arrière" dans le contexte d'autres développements récents et inquiétants en Tunisie. Par exemple, l'ambassade des États-Unis suit de près le cas d'un Canadien/Tunisien de 29 ans

⁶³ Jeffery Huffines, membre du personnel du bureau des affaires extérieures de la NSA des États-Unis.

qui a été détenu par les autorités sous de fausses accusations de soutien au leader islamiste Rachid Ghannouchi.

Mme Sasahara a déclaré qu'elle enverrait ses notes de cette réunion à l'ambassadeur Casey à l'ambassade des États-Unis à Tunis, qui attend d'être informé de la réunion avant de contacter les autorités tunisiennes. Mme Sasahara est d'accord avec M. Mustapha pour dire que les questions cruciales de cette affaire sont les suivantes :

Pourquoi le gouvernement tunisien a-t-il expulsé un bahá'í maintenant et pas avant ?

Qui est à l'origine de l'expulsion ?

Mme Sasahara a promis que l'ambassadeur Casey porterait cette affaire à l'attention du ministre de l'Intérieur dans le cadre du dialogue qu'elle entretient avec lui sur les questions relatives aux droits de l'homme. Elle a également déclaré que l'ambassadeur entretenait de bonnes relations avec le président Ben Ali (de la Tunisie).

M. Mustapha a expliqué que les bahá'ís ne souhaitaient pas prendre de mesures susceptibles d'embarrasser le gouvernement, et qu'il ne souhaitait pas non plus engager de poursuites judiciaires pour le moment. Mme Sasahara nous a informés que l'ambassade américaine avait été en contact avec l'avocate de M. Mustapha à Tunis, Mme Alya Chammary, et qu'elle était d'accord pour dire que ce n'était pas le moment d'entreprendre une action qui empêcherait le gouvernement de revenir discrètement sur sa décision. Il était intéressant de constater que Mme Sasahara répétait sa propre compréhension de la situation et certaines des conclusions auxquelles nous étions parvenus au cours de notre réunion et des conversations téléphoniques qui ont suivi la semaine dernière.

Mme Sasahara s'est enquis du statut actuel de la communauté bahá'íe tunisienne, des projets à court et à long terme de M. Mustapha et de sa capacité à communiquer avec sa famille. Elle a promis de nous informer des résultats de l'enquête de l'ambassadeur Casey. Nous avons donné à Mme Sasahara des informations sur la foi bahá'íe, y compris le livre de MM. Hatcher et Martin, comme elle l'avait demandé lors de la réunion de la semaine dernière.

La dernière scène à Washington

J'ai passé le 25 juillet comme d'habitude. Jeff venait vers 8 heures du matin et m'emmenait avec sa voiture aux bureaux des affaires extérieures dans le centre de Washington. Prières du matin avec tout le personnel. Ensuite, chacun se met au travail pendant que je prends un livre à la bibliothèque et que je lis.

Même chose pour le mercredi 26 juillet jusqu'à 14h30, heure de Washington, et 19h30, heure de Tunis. Mme Karen Sasahara a téléphoné à Jeff pour lui dire que le ministre tunisien des affaires étrangères avait contacté l'ambassadeur des États-Unis à Tunis pour lui dire "**qu'une erreur avait été commise**" et que je "**pouvais revenir dans le pays d'un moment à l'autre**". Jeff a pris rendez-vous avec elle le lendemain, 27 juillet, à 10 heures. Je devais l'accompagner, bien sûr. Ma joie était grande et ma gratitude envers la Sainte Beauté aussi grande que j'étais capable de l'offrir.

J'ai immédiatement téléphoné à Ulfet. Elle avait contacté autant de Tunisiens importants qu'elle avait pu, au cours des 20 derniers jours, le dernier étant le Délégué (Préfet représentant le Gouverneur de la province de Ben Arous) de Megrine.

- Où es-tu maintenant ? lui ai-je demandé au téléphone.
- *Je rentre de la ferme en voiture.*
- Maintenant, va sur le chemin de traverse et arrête-toi. Je dois te dire quelque chose, mais pas pendant que tu conduis....
- *OK ! Je me suis arrêté. Dites-moi !*
- Le Département d'Etat vient de téléphoner à l'Office des Affaires Extérieures de la NSA des Etats-Unis pour me dire que je peux retourner à Tunis. Qu'en pensez-vous ? Restez entre vous, sauf pour Olinga, s'il vous plaît.

Ulfet jubile!

Le 26 juillet, à 18 heures (heure de Washington) et à 23 heures (heure de Tunis), Ulfet a téléphoné pour dire qu'il y a quelques minutes, M. Lyadh El Wedhreny (conseiller du président tunisien pour les questions relatives aux droits de l'homme, qui était l'interlocuteur de la présidence avec l'ambassadeur des États-Unis lors de l'intervention de 1993/1994 en faveur des bahá'ís en Tunisie) lui a téléphoné. Il *lui a dit* que "*le président Ben 'Alí a reçu votre lettre, qu'il a examiné la question et qu'il a décidé de 'rétablir l'erreur'. Votre mari peut maintenant retourner dans son pays*⁶⁴ ***pour sa femme, ses fils et ses petits-enfants qui lui sont si attachés***". La phrase en gras est la formulation exacte utilisée par Mme Ulfet dans sa lettre au Président. Il lui a demandé le numéro de téléphone avec lequel l'ambassadeur de Tunisie à Washington peut me contacter.

Ulfet lui donne le numéro de téléphone de Hayat Jarrah. M. Wedhreny lui a donné son numéro de téléphone à Tunis et lui a demandé de ne pas hésiter à le contacter à tout moment.

Le 26 juillet, vers 18h30, heure de Washington - Son Excellence Azouz Ennifar, ambassadeur de Tunisie à Washington, a téléphoné à Mme Jarrah et m'a laissé son numéro de téléphone pour que je l'appelle à mon arrivée. C'est ce que j'ai fait, vers 19h30 (environ minuit et demi à Tunis). Il m'a dit: "Le président m'a demandé de vous dire que vous êtes le bienvenu dans votre pays". Nous avons convenu que je téléphonerais le lendemain (c'est-à-dire le 27 juillet) pour prendre rendez-vous avec lui à l'ambassade. "Quand vous voulez, M. Mustapha, quand vous voulez!"

27 juillet, 11h30, heure de Washington Je me suis rendu à l'ambassade de Tunisie à Washington et j'ai été conduit très respectueusement à l'office de Son Excellence. Nous nous sommes donné l'accolade à la manière tunisienne et il m'a expliqué:

"Le Président lui-même m'a parlé hier et m'a dit d'entrer en contact avec vous et de l'en informer. C'est ce que j'ai fait à une heure du matin, heure de Tunis, après que vous m'ayez contacté par téléphone hier. Le Président était furieux et m'a demandé d'obtenir un visa pour que vous puissiez rentrer à Tunis. Vous serez accueilli à l'aéroport pour qu'il n'y ait pas de problème et la question de votre résidence sera rétablie à Tunis par le ministère de l'Intérieur."

⁶⁴ "...retourner dans son pays..." seulement 4 semaines auparavant, j'avais été "expulsé du pays".

M. Ennifar a répété deux fois que le Président était furieux et semblait très contrarié, et qu'il attendait son appel pour me contacter, et ce à une heure après minuit - heure de Tunis.

Lorsque je lui ai demandé s'il était au courant de ce qui s'était passé, il m'a répondu de manière générale. Je lui ai donc fait un rapide rappel de l'histoire de la foi en Tunisie et des événements des quatre dernières semaines en ce qui me concerne. Il a été très bouleversé. Il a exprimé son profond regret et son étonnement en disant: "Vous savez qu'en Tunisie, il n'y a pas de discrimination sur la base de la croyance, et ce qui vous est arrivé semble tellement incroyable".

J'ai apaisé son inquiétude en lui disant que même si ce qui m'était arrivé était très grave, j'avais été traité par tout le personnel du ministère de l'Intérieur de la meilleure manière possible, compte tenu de la situation. Je lui ai parlé de l'incident de 1984, du harcèlement répété des officiers de police envers les bahá'ís, de l'intervention des États-Unis et d'autres ambassades en 1993/1994, de la lettre envoyée au ministre de l'intérieur Kallel et de la suivante, envoyée au ministre Muhammad Jgham.

Je l'ai informé de l'incident qui s'est produit lorsque je suis allé remettre la lettre destinée au ministre Jgham au bureau d'ordre du ministère de l'intérieur (le bureau qui enregistre toute la correspondance entrante et sortante). On m'a demandé ma carte d'identité (de résidence) comme d'habitude et l'officier a pris notre lettre et notre carte et est entré dans les bureaux (à l'abri des regards) et est revenu dix minutes plus tard pour me dire: "Envoyez la lettre par courrier recommandé." J'ai dit: "J'ai pensé qu'il était plus respectueux de la présenter moi-même." J'ai également tenu à expliquer que je n'avais ajouté mon nom à la lettre adressée au ministre que parce que ma femme fait partie des représentants et que cela aurait donné l'impression que j'essayais de placer ma femme en première ligne et moi en dehors de la scène.

Pendant que je parlais, l'ambassadeur intervenait souvent avec des commentaires tels que "bien sûr" et "vous avez raison". En d'autres termes, il semblait apprécier les coulisses de chaque détail de l'événement. Puis il a dit qu'il informerait le Président de tout cela, y compris de la question de mon refus de la nationalité tunisienne, qui sera résolue à coup sûr "si [je] souhaite prendre la nationalité tunisienne". J'ai répondu: "Tout à fait"⁶⁵

Il a ensuite mentionné qu'il avait trouvé dans le rapport annuel des États-Unis sur les droits de l'homme en Tunisie un paragraphe concernant les bahá'ís. Il a également déclaré que quelques semaines auparavant, il avait rencontré une charmante Américaine (j'ai appris plus tard qu'il s'agissait de Mme Karin Ryan) dont il avait découvert qu'elle était bahá'ie lors d'une réunion du Centre Carter à Atlanta. Cette dame l'avait interrogé sur le statut des bahá'ís en Tunisie et lui avait dit qu'elle avait compris que les bahá'ís semblaient avoir quelques difficultés. "J'en ai fait part immédiatement à la ville de Tunis à l'époque", raconte-t-il.

Il a insisté pour que je téléphone à Ulfet depuis son office, et il a quitté le office pendant que je parlais. Il a ensuite demandé à son chauffeur de me conduire dans la voiture de l'ambassadeur à l'endroit où je souhaitais me rendre. Je me suis rendu au bureau des affaires extérieures et j'ai fait mon rapport à Jeff.

Le 27 juillet, à 15 heures, heure de Tunis, M. Zakaria Ben Mustapha, un proche du

⁶⁵ Je n'ai pas obtenu la nationalité tunisienne. 2024.04.30.

Président, (maintenant à la retraite, qui a été trois fois ministre et maire de la ville de Tunis, dont le fils est bahá'í et dont la femme est une sœur du défunt Wahba Kasrawi, l'un des deux premiers croyants tunisiens au printemps 1921) a téléphoné à Ulfet. Ulfet avait demandé son aide dans mon cas. Il l'a félicitée pour l'action du Président en notre faveur. Lorsqu'elle lui a dit qu'elle apporterait demain une lettre de remerciement au Président au Bureau d'ordre du Palais, il a dit : "Non, non, donnez-la-moi. Je la remettrai personnellement au Président".

Directives du Centre mondial

Les directives que j'ai reçues de la Maison universelle de justice par l'intermédiaire de Mohsen 'Enayát, probablement dans le courant du 29 juillet, et que j'ai transmises à la NSA à mon retour, sont les suivantes :

Il y a maintenant un certain nombre de partis à prendre en considération en Tunisie.

1) Il y a Ulfet, moi et la famille, surtout Ulfet.

Nous devons présenter notre gratitude au Président pour avoir rectifié une erreur commise, pour avoir défendu la justice et pour les considérations humaines. Si l'on nous demande qui, selon nous, est à l'origine de l'expulsion, nous devons répondre que nous pardonnons ce qui s'est passé.

2) Les amis de la Tunisie sont le deuxième parti.

Tous les amis doivent s'abstenir de parler de l'événement. Un mot de travers peut remettre en cause tout ce qui a été acquis.

La victoire a été rapide.

La foi est plus forte en Tunisie.

Les institutions sont mieux organisées.

Si les amis doivent commenter l'événement, ils devraient exprimer leur joie que la justice ait prévalu et que les considérations humaines aient été prises en compte.

3) Le gouvernement.

La lettre au ministre de l'Intérieur ne doit pas être suivie. Si le dialogue est établi, nous devrions commencer par la question du cimetière bahá'í, en expliquant que notre objectif est d'éviter le harcèlement de ceux qui refuseraient l'inhumation des bahá'ís dans les cimetières publics. Sans vouloir donner l'impression que nous voulons suivre l'exemple d'autres pays, nous pouvons mentionner qu'il existe des cimetières bahá'ís au Maroc, en Egypte et en Jordanie. Bien entendu, nous sommes prêts à payer les terrains acquis à cet effet.

Si les circonstances le permettent, nous pourrions bien sûr examiner avec le ministre la situation générale des bahá'ís en Tunisie. En effet, alors que les autorités gouvernementales confirment, lors de leurs réunions avec les

organisations internationales et même avec les ambassades étrangères telles que celles du Canada et des États-Unis, que les bahá'ís sont libres de pratiquer leur foi, nous constatons que les bahá'ís font continuellement l'objet d'interrogatoires. Par exemple, lorsque des jeunes ont voulu se rencontrer chez l'un de leurs amis, celui-ci a été soumis le lendemain à un interrogatoire sévère et s'est vu demander de cesser d'inviter des bahá'ís chez lui et menacé de poursuites judiciaires s'il n'obtempérait pas. Nous devrions informer le ministre que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour prouver notre loyauté envers le gouvernement et que nous sommes prêts à lui fournir toutes les explications qu'il pourrait nous demander.

4) Il convient de maintenir le contact avec les personnes qui sont intervenues en notre faveur et celles qui ont entendu parler de l'événement.

Retour à Tunis

Voici les principaux points de la lettre que j'ai adressée à la Chambre le 4 août 1959, après mon retour à Tunis :

À la demande expresse du bureau de la Tunisie au département d'État à Washington et de l'ambassadeur de Tunisie à Washington, j'avais communiqué mon arrivée prévue à Tunis sur le vol British Airways en provenance de Londres le lundi 31 juillet vers 12 h 15.

Dans la file d'attente devant les bureaux de la police, j'ai été accueilli par le chef du commissariat de l'aéroport Tunis Carthage, M. Hedi Mishliyah et son assistant M. Tewfik Sabii. M. Mishliyah m'a dit : "Veuillez excuser ce qui s'est passé, une erreur a été commise et elle est en train d'être corrigée. "J'ai répondu : "C'est compréhensible, et je vous prie d'accepter ma gratitude envers le président et votre chère personne."

On m'a ensuite emmené dans un salon pendant que l'on tamponnait mon passeport, on m'a offert une boisson fraîche et on m'a salué à travers l'émigration. En allant chercher mon sac, j'ai rencontré l'un des croyants, M. Farouk Khelifi, qui travaille à l'ambassade des États-Unis. Il était accompagné de M. W. Blake, l'attaché politique de l'ambassade américaine. M. Khelifi m'a présenté à M. Blake et nous avons échangé de rapides salutations. Je n'avais aucun moyen de savoir si M. Blake était là pour s'assurer que je revienne sain et sauf, ou pour une autre raison.

Le lendemain, j'ai pris rendez-vous à 20 heures avec M. Aḥmad Iyadh Al Wedhrene - l'homme qui avait téléphoné à Ulfet le mercredi 26 juillet pour dire que le président avait autorisé mon retour. juillet pour dire que le Président avait autorisé mon retour. Le rendez-vous était de lui présenter une lettre de remerciement au Président. Le 2 août à 8 heures du matin, Ulfet et moi sommes allés voir M. Wedhrene au ministère des affaires étrangères et lui avons présenté

la lettre, dont une copie est jointe. Il l'a lue et a dit qu'elle parviendrait au Président le jour même.

En ce qui concerne M. Iyadh Wedhreni, il était le conseiller spécial du président pour les droits de l'homme avec lequel l'ambassadeur McCarthy avait parlé pour la première fois de la situation des bahá'ís en Tunisie au début de décembre 1993. M. Wedhreni avait indiqué que les bahá'ís pouvaient, s'ils le souhaitaient, contacter le ministre de l'Intérieur. Il est aujourd'hui conseiller pour les droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères, et nous croyons savoir qu'il était impliqué dans ce projet d'expulsion depuis le début. Le matin même de ma déportation, c'est-à-dire le 3 juillet. M. Muhammad Rejeb, un ami proche d'Olinga, qui avait fait ses études universitaires avec M. Wedhreni, a téléphoné à Ulfet, probablement depuis le bureau de M. Wedhreni où il plaidait ma cause, pour lui dire que si Ulfet écrivait au président qu'elle renonçait à être bahá'íe ("gardez votre foi dans votre cœur", a-t-il dit), je pourrais rester dans le pays. Ulfet a répondu : "Je suis bahá'í et je ne ferai jamais une telle chose, quelles que soient les conditions. Mais si le gouvernement me demandait officiellement par écrit d'arrêter mon activité bahá'íe, pas la foi, alors j'obéirais, parce que je suis bahá'í et qu'en tant que tel, je suis obligé d'obéir au gouvernement".

Je me permets maintenant de présenter à l'Assemblée bien-aimée ma rencontre avec M. Khemaies Chammary et son épouse, l'avocate Alya. Ulfet et moi sommes allés les voir mardi soir à leur domicile. M. Chammary partait le lendemain pour rencontrer le C.I.J. à Genève. M. Chammary a été pendant un certain temps vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme et membre de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Il s'est fermement prononcé en faveur de la participation du représentant du BIC, M. Gila d'Éthiopie, à la Conférence régionale africaine sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Tunis en novembre 1992. Il a également demandé avec fermeté la délivrance du passeport de Mme Ulfet que les autorités ont retardée en raison d'un rapport des autorités locales selon lequel Mme Ulfet "appartient à un mouvement non reconnu à tendance religieuse", ce qui, selon leur terminologie, signifiait qu'elle ne devait pas obtenir de passeport. M. Chammary est maintenant député au Parlement et n'est en principe plus membre de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, mais il exerce toujours une influence certaine sur les questions relatives aux droits de l'homme. Il a aidé Ulfet à obtenir des rendez-vous avec toutes les personnalités qu'elle a contactées et l'a conseillée dans de nombreux cas. Sa femme a accepté de s'occuper de mon cas par les voies légales à un moment où des amis avocats beaucoup plus âgés et influents que moi depuis de nombreuses années avaient gentiment refusé de s'occuper de mon cas. Ulfet et moi-même nous sentons très redevables de leur courage et de leurs encouragements à Ulfet à un moment où elle était soumise à des pressions qui étaient certainement orchestrées par une autorité quelconque. Nous avons souligné cette dette lors de notre visite. Grâce à ses efforts et à ses encouragements, Ulfet a pu rencontrer M. Abdelfattah Amor, à qui le BIC avait adressé une lettre à ce sujet le 7 juillet, en sa qualité de responsable des cas d'"intolérance religieuse" à la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Ulfet s'est entretenu avec lui pendant une heure et demie le 14 juillet, et

lui a fait l'historique de la Foi en Tunisie. Déjà à cette date, le Palais et le Ministère de l'Intérieur étaient "en ébullition" à cause de "l'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures du pays", a dit M. Chammary, qui venait de sortir du Bureau de M. Omar, à Mme Ulfet alors qu'elle entrait.

La seule explication plausible du pourquoi et du comment de cette décision soudaine de prendre des mesures à mon encontre a été donnée par M. Chammary comme suit :

Lorsque l'ambassadeur américain McCarthy s'est entretenu avec le ministre de l'Intérieur Kallel au sujet des bahá'ís, au début du mois de décembre 1993, Kallel n'a pas apprécié, mais il a gardé ses sentiments pour lui. Lorsque nous lui avons adressé notre première demande d'audience, datée du 12 décembre 1994, il a immédiatement prévu de frapper les bahá'ís une fois pour toutes, mais il a gardé son plan dans son tiroir, pour ainsi dire. Nous avons ensuite écrit au nouveau ministre, Jgham. Ce dernier a pris les deux lettres et les a envoyées au président. Ce dernier a alors appelé Kallel, devenu l'un des conseillers du palais présidentiel, et tous trois ont discuté de la question des bahá'ís. Kallel a déclaré qu'il avait déjà tout planifié et a informé le Président de son plan. Le Président a donné son accord et, à partir de ce moment, l'exécution du plan a pris la forme d'un ordre présidentiel. thSoudain, le Président s'est intéressé à l'affaire lorsque la lettre d'Ulfet, qu'elle avait envoyée le 6 juillet par l'intermédiaire du bureau d'enregistrement du palais, puis par un numéro de fax spécial et très réservé que lui avait donné l'un de ses amis, a été portée à son attention. Après une enquête plus approfondie, il a annulé la décision de m'expulser et j'ai été rappelé avec courtoisie et des excuses. C'est l'explication que M. Chammary a donnée, et qui me semble correcte, sauf que la véritable raison de la rétractation du président était l'intervention discrète de l'ambassadrice américaine Cassey et non la lettre d'Ulfet. En fait, et bien que l'intervention de l'ambassadeur Cassey ait été discrète, l'affaire est devenue, d'une manière ou d'une autre, un sujet de conversation entre diplomates à Tunis. M. Chammary confirme que lors de la réception organisée le 25 juillet au palais à l'occasion de la fête de l'indépendance, un jour seulement avant que le président n'ordonne mon retour, tout le monde semblait parler de cette affaire de déportation. On a entendu l'ambassadeur de Belgique dire qu'"avec tous ses problèmes, la Tunisie n'avait vraiment pas besoin d'ajouter une action aussi stupide".

Hier, jeudi 3 août, nous avons eu le plaisir de recevoir la visite du colonel Michael Mensch et de sa chère épouse Diane. Je l'ai appelé mon sauveur, car il était le seul témoin inattaquable de ma déportation. Olinga lui avait téléphoné et il est venu à l'aéroport pour voir si son aide était nécessaire. Sa présence s'est avérée vitale, à la fois pour assurer mon départ vers les Etats-Unis et non vers l'Egypte, et surtout pour priver les autorités tunisiennes de toute possibilité de dire que je n'avais pas été expulsé mais que j'avais quitté le pays de mon plein gré. (Ce point a été porté à la connaissance de la responsable du bureau tunisien au Département d'Etat à Washington, Mme Karen Sasahara, lors de ma visite le 24 juillet, et j'ai compris alors qu'elle souhaitait que je le confirme sans qu'elle me le demande).

Après avoir passé en revue tous les événements avec Ulfet et Diane, le colonel Mensch m'a posé les deux questions suivantes :

Q : *Souhaitez-vous que l'ambassade des États-Unis continue à suivre votre dossier ?*

R : Je vais devoir interroger notre NSA et vous donner la réponse.

Q : *Vous savez probablement qu'à terme, les autorités tunisiennes pourraient à nouveau exercer des représailles à votre encontre, que feriez-vous alors ?*

R : Bien sûr que oui, je ne me fais pas d'illusions sur cette éventualité, mais s'il vous plaît, ne prenez pas note de ce que je vais vous dire maintenant à ce sujet, sinon vos employeurs penseront que vous êtes devenu un bahá'í à part entière et vous perdrez votre emploi (nous avons tous ri). Ma réponse est : Bahá'u'lláh s'occupera de cela à sa manière.

Chers amis bien-aimés : Je déteste prendre autant de votre précieux temps avec de longs rapports, mais ce serviteur a estimé que les faits mentionnés ci-dessus pourraient être utiles pour l'avenir. Je prie l'Assemblée d'accepter la profonde gratitude de ce serviteur pour l'amour et la gentillesse dont vous avez fait preuve à son égard et à l'égard de sa famille, et je le prie d'être toujours présent :

Votre humble serviteur,

R. Mustapha

Intermezzo

Le mois d'août 1995 s'est avéré être une sorte de période intermédiaire où j'ai repris mon travail auprès d'Olinga, seul et soumis à de terribles pressions de toutes parts, et où j'ai rejoint Ulfet pour rendre visite à ceux qui m'avaient aidée pendant cette courte épreuve. La NSA a exprimé sa joie de me voir revenir dans une lettre adressée à la Communauté. Certains bahá'ís nous ont rendu visite et se sont réjouis de notre sécurité. Nos voisins et le grand public que nous connaissions sont restés éloignés de nous.

Le 30 août 1995, Ulfet et moi avons pu rencontrer M. Wedhreni. Au cours de cette rencontre, Ulfet et moi avons eu l'occasion d'exprimer une nouvelle fois notre gratitude au Président et d'informer Wedhreni de ma demande de citoyenneté. Au cours de la discussion, M. Wedhreni a déclaré

Il n'y a rien contre les Bahá'ís. Ils sont, comme tout le monde dans le pays, libres de leur foi et de leur culte. Mais c'est l'"organisation" qui n'est pas acceptable. Comme vous le savez, la constitution du pays défend la liberté de croyance, mais elle stipule également que la religion de la Tunisie est l'Islam, et la nouvelle loi sur les associations stipule que la religion fait partie des sujets autour desquels une association ne peut pas être formée.

(C'était la première fois que j'entendais un fonctionnaire dire que mon expulsion était due à ma foi bahá'íe, et M. Wedhreni l'a dit de son propre chef, je ne lui avais pas parlé de ma foi et je n'avais jamais insinué que mon expulsion était due à ma foi).

Ulfet dit : *M. Wedhreni, la foi bahá'íe n'est pas un sujet associatif. Il a acquiescé.*

J'ai dit : Nous, les Bahá'ís, comprenons très bien les problèmes auxquels le gouvernement est confronté et nous aimerions tellement assurer le gouvernement de notre souhait sincère d'obtenir sa pleine confiance en notre nom. C'est pourquoi nous avons d'abord écrit à M. Abdallah Kallel (ancien ministre d'État et ministre de l'Intérieur), puis à M. Muhammad Jgham (actuel ministre de l'Intérieur) pour leur demander une audience. Notre intention était d'éliminer tous les doutes qui auraient pu exister à notre sujet et, en même temps, de présenter au ministre certaines questions qui, une fois prises en charge par le gouvernement, permettraient d'éviter d'éventuelles difficultés. Un sujet de préoccupation, par exemple, est le suivant : Que se passerait-il si je devais mourir aujourd'hui ou demain ? Où serais-je enterré ? Vous savez que nous avons évité de justesse certains problèmes lors du décès de M. Mustapha Bouchoucha (le père d'Ulfet), mais les chances d'éviter l'apparition de problèmes la prochaine fois qu'un Bahá'í devra être enterré sont très faibles aujourd'hui.

Après avoir montré des signes d'une prise de conscience soudaine des dangers possibles qui ne sont pas si éloignés, Wedhreni a alors posé la question,
Que font-ils en Égypte ?

J'ai dit : "Ils ont des cimetières bahá'ís. Il en va de même pour les bahá'ís de Jordanie, du Maroc et d'Algérie"

M. Wedhreni a alors déclaré : *"Je porterai ce sujet à l'attention du président. Des questions aussi simples peuvent être facilement résolues.*

Au moment où nous prenions congé, il est sorti de derrière son bureau pour nous saluer.

Au cours de la réunion, Ulfet a parlé des faits marquants de l'histoire bahá'íe en Tunisie, de la vie de son père, l'un des premiers bahá'ís en Tunisie, de la médaille de l'agriculture que le président lui-même lui avait décernée en 1991, faisant d'elle la première femme tunisienne à obtenir une telle distinction. Ulfet l'a invité à venir dans sa ferme pendant la saison de la chasse (il est un chasseur renommé).

Cette réunion nous a apporté beaucoup de joie. La possibilité d'un cimetière bahá'í commençait à se cristalliser, et le fait qu'Ulfet et moi rencontrions le président en tant que bahá'ís pouvait également se concrétiser. Bien qu'aucun de ces deux espoirs ne se soit jamais concrétisé jusqu'à la rédaction de ce document, le sujet d'un cimetière bahá'í a été discuté quelque temps plus tard avec d'autres fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

Rencontre historique d'Ulfet avec des fonctionnaires du ministère de l'intérieur

1er septembre 1995

Maison universelle de justice

Sujet: Tunisie -

Nouveaux développements dans l'affaire de l'expulsion
Ulfet Mustapha au ministère de l'intérieur.

De Ulfet Mustapha - Tunis.

D'autres bonnes nouvelles.

Chers amis bien-aimés:

J'ai demandé à Rowshan de préparer ce rapport en anglais afin qu'il puisse être envoyé à la Maison bien-aimée avec le Dr Fouad et Mme Laila Sabiran qui partiront pour la France tôt dimanche matin. Le même rapport en arabe sera présenté à la NSA lors de notre prochaine réunion prévue dimanche également, mais dans l'après-midi.

On m'a demandé de venir au ministère de l'Intérieur ce matin vers 8h30. Un officier en civil m'a apporté, hier à midi, ce qu'on appelle en français "une convocation".

On m'a fait entrer dans un bureau où se trouvaient deux fonctionnaires, que j'appellerai HO pour "higher officer", qui doit avoir la quarantaine, et YO pour "younger official", qui doit avoir la trentaine.

Voici les points forts de cette réunion qui a duré deux heures:

HO : Madame Ulfet, le Président nous a demandé de veiller à ce que votre mari revienne auprès de sa famille, de ses enfants et de ses petits-enfants (termes que j'avais utilisés dans ma pétition au Président datée du 4 juillet, un jour après que Rowshan eut quitté le pays). Pourriez-vous nous dire où il se trouve actuellement?

UM : Il est de retour depuis la fin du mois de juillet et le lendemain, il était à son travail.

HO : Pourriez-vous nous dire ce qui s'est passé, car nous ne savons pas comment il a quitté le pays et comment il est revenu ?

Je leur ai donné tous les détails, en insistant sur l'attention très appréciée du Président et de la justice du Gouvernement, la gentillesse et la générosité de l'Ambassadeur de Tunisie à Washington et la générosité du Chef du Commissariat de l'Aéroport de Tunis.

HO : Vous savez que votre mari a été expulsé du pays en raison de ses idées en matière de "politique religieuse"

(Le terme "politique religieuse" a été utilisé une fois avec Mme Saffoura Jebbary, pionnière à Tunis, lors d'un de ses interrogatoires en 1991/2, mais dans son cas il s'agissait de "politique bahá'íe").

UM : Excusez-moi Monsieur, mon mari a été renvoyé parce qu'il est bahá'í. La politique religieuse n'existe pas dans la foi bahá'íe. Les bahá'ís ne se mêlent pas de politique.

HO : Êtes-vous bahá'í ?

UM : Je suis bahá'í.

YO : (intervient en disant) Bien sûr, vous êtes la fille de Mustapha Bouchoucha, le premier Bahá'í de Tunis.

Le jeune officier est allé chercher le dossier sur les Bahá'ís, ou peut-être l'un des dossiers.

HO : Il y a deux points positifs chez les Bahá'ís : La loyauté envers le gouvernement et la non-ingérence dans la politique.

UM : Ce ne sont pas les seuls points positifs des bahá'ís, j'aimerais que tous les Tunisiens soient bahá'ís, le gouvernement n'aurait alors aucun problème.

HO : Vous dites cela parce que vous aimez la foi bahá'íe, mais il y a des choses que vous ne savez pas. Des choses qui ne vous sont jamais dites par une autorité supérieure.

UM : Absolument pas. Il n'y a rien d'obscur dans la foi bahá'íe. Tout le monde a accès aux écrits. Il n'y a pas de clergé, ni de dirigeants.

Le sujet de la loyauté envers le gouvernement et de la non-ingérence dans la politique a été longuement développé, et j'ai expliqué que toute personne impliquée dans la politique ne peut pas devenir bahá'íe à moins de quitter la politique, et de même un bahá'í qui s'implique dans la politique devra la quitter ou perdre son statut de membre de la communauté.

YO a alors ouvert l'épais dossier et a dit: "Vous avez une Assemblée spirituelle nationale, qui en sont les membres ? Vous avez une Assemblée spirituelle nationale, qui en sont les membres? (il a utilisé le terme correct en arabe Mahfal Ruhani Markazi)

UM : Oui, et les membres sont moi-même, mon mari...

YO : (intervient) Vous êtes également membre du Comité national de l'enseignement !

UM : Nous n'avons plus de comités depuis 1984.

HO : (s'adressant à YO) oui, il leur a été interdit de former des assemblées spirituelles locales et des comités depuis 1984. (Puis à moi) Vous aviez aussi 5 assemblées spirituelles locales (et il les a énumérées de mémoire).

YO : (à moi) Mais vous devez vous contenter de l'Assemblée spirituelle nationale. Vous êtes en mesure de poursuivre vos affaires (c'est-à-dire que l'ASN devrait suffire pour ce que nous avons à faire).

UM : Nous sommes d'accord avec l'Assemblée spirituelle nationale, (à HO) Pouvons-nous maintenant rétablir les Assemblées spirituelles locales comme avant 1984 ?

HO : Non. Je préfère être franc avec vous, la réponse est Non !

La discussion a ensuite porté sur les activités de l'Assemblée et j'ai expliqué que notre principale préoccupation était de prendre soin de nos enfants et de nos jeunes. Nous devons les garder sous la protection des enseignements en les rassemblant à différents intervalles. Malheureusement, les autorités ne semblent pas toujours nous comprendre. Par exemple, lorsque le jeune a voulu se réunir chez le docteur Jawanmardi à Sousse il y a quelques mois, la police lui a dit qu'il n'y était pas autorisé et l'a menacé d'être traduit en justice pour tenue de réunions secrètes s'il n'obéissait pas. Bien sûr, il a obéi, car c'est ainsi que les bahá'ís vivent dans tous les pays. Je leur ai ensuite donné un résumé de l'histoire de la Foi en Tunisie, qu'ils semblaient déjà connaître. Cependant, j'ai insisté sur le fait que, tunisiens ou non tunisiens, les bahá'ís, comme ils ont pu le constater au fil des ans, sont des citoyens pacifiques et fidèles. La seule raison pour laquelle les réunions bahá'íes en grand nombre se tiennent chez nous ou chez le Dr Jawanmardi à Sousse, c'est que nous avons de la place pour de telles réunions.

Au cours de mon entretien avec eux, j'ai évoqué l'injustice à l'égard de M. Gholamhussein Menchadi, qui s'est vu à la fois refuser la nationalité tunisienne et exproprier, en vertu d'une loi qui s'applique aux biens coloniaux, sa terre achetée avec des devises étrangères après l'Indépendance. Il a noté le nom de M. Menchadi, mais je ne peux pas dire si cela vaut quelque chose.

Plus d'une fois, HO a dit: "Nous vous connaissons très bien, tout ce qui vous concerne est clair comme le soleil : Nous vous connaissons très bien, tout ce qui vous concerne est clair comme de l'eau de roche.

J'ai également expliqué que nous ne voulions pas être une source d'inquiétude pour le gouvernement, et c'est pourquoi nous avons écrit au ministre de l'intérieur pour lui demander une audience. Nous voulions d'abord nous présenter, ce qui devrait être une assurance en soi pour lui. Ensuite, nous voulions demander la permission d'acheter un terrain pour un cimetière bahá'í - en expliquant comment mon père a été enterré et en évitant une crise in extremis. HO a répété une fois de plus : Tu es clair comme le soleil (Wadiheen mithlalshams, en arabe).

À ce stade, les deux officiers semblaient quelque peu hésiter à revenir sur un sujet dont ils voulaient absolument me parler.

HO : Madame, nous souhaitons vous poser une question quelque peu embarrassante. Mais parce que vous n'êtes pas seulement une mère, mais une grand-mère et la plus ancienne dans la foi bahá'íe en Tunisie, nous aimerions que vous élucidiez un sujet qui nous préoccupe. (En se regardant l'un l'autre, honteux de me regarder) le sujet est le sexe : Les bahá'ís ont-ils le droit d'avoir des relations sexuelles

avant le mariage?

La chasteté est l'un des enseignements les plus importants de la vie bahá'íe. Il n'en est pas question.

HO : Et après le mariage?

UM : La même chose, absolument.

HO : Si je posais la même question à un jeune Bahá'í, la réponse serait-elle la même?

UM : Bien sûr, absolument. Si mon fils était là, il vous donnerait la même réponse.

HO et YO : (étonnés) Vous voulez dire que c'est la même loi pour les hommes aussi?

UM : Absolument.

Je leur ai répété l'importance que nous accordons à l'éducation spirituelle des enfants et des jeunes, afin de les préserver de toutes sortes de problèmes tels que celui dont nous avons parlé, ainsi que de la drogue et d'autres afflictions.

HO : Veuillez nous excuser une fois de plus de vous avoir posé cette question, mais nous sommes heureux d'avoir vos éclaircissements. Nous avons compris le contraire de ce que vous avez dit. Nous sommes heureux de connaître la vérité. Voyez-vous, Madame, notre entretien n'aurait pas dû durer plus de 10 minutes, mais comme votre exposé est si intéressant et si clair, nous nous sommes permis de poser des questions pour élucider certaines interrogations.

Nous avons maintenant un autre sujet sur lequel nous aimerions vous interroger. Vous avez la Maison universelle de justice, composée de 9 membres, à Haïfa, en Israël.

UM : Je m'explique. Les Bahá'ís n'ont pas choisi Israël. Bahá'u'lláh a été exilé de son Iran natal vers divers endroits et finalement à Akka où il est décédé. C'était bien avant Israël.

Je leur ai également expliqué que les bahá'ís des pays islamiques et arabes n'allaient pas visiter leurs lieux saints en Israël, même lorsque leurs pays étaient en paix avec Israël. Exemple de l'Égypte. J'ai également expliqué qu'aucun bahá'í, qu'il soit originaire d'un pays arabe ou islamique ou de tout autre pays, ne se rendra en Israël sans l'autorisation de la Maison universelle de justice.

Ils m'ont tous deux remercié et exprimé leur joie à propos de la réunion, répétant que le sujet des bahá'ís est maintenant clair, que nous pouvons continuer comme nous le faisons actuellement avec notre NSA, nos fêtes de 19 jours et nos jours saints;

qu'"ils comprennent que nous ne pouvons pas enregistrer de nouveaux bahá'ís parce que nous n'avons pas le droit d'enregistrer" (le HO a dit cela à YO pendant la discussion), et que nous pouvons continuer à nous occuper de nos enfants et de nos jeunes.

L'officier supérieur est descendu avec moi jusqu'à la porte extérieure pour me voir partir et m'a serré la main chaleureusement.

Je crois comprendre qu'au cours de cette réunion, quelques idées vagues et erronées sur la foi ont été corrigées. Plus précisément, je voudrais mentionner les points suivants qui ont été élucidés:

1 - La question de l'existence de sujets retenus par la Maison universelle de justice et qui ne seraient pas portés à la connaissance du commun des Bahá'ís. Nous savions que cette idée existait, mais nous n'avons pas eu l'occasion de la réfuter catégoriquement avant aujourd'hui.

2 - La question de la chasteté. Cette méchante accusation a toujours existé. C'est la première fois que nous, en Tunisie, avons pu la réfuter officiellement. J'espère que cette sale idée sera atténuée, au moins auprès des fonctionnaires et des ministres.

Avec mes salutations affectueuses. Humblement,
Ulfet Mustapha.

C'est cette rencontre d'Ulfet avec un fonctionnaire du ministère qui a eu l'impact le plus important sur les relations des bahá'ís avec le gouvernement, car elle a permis de dissiper toutes les informations erronées détenues par le personnel des autorités. De tous les bahá'ís de Tunisie, c'est Ulfet qui a été choisi pour cette réunion sur des questions aussi délicates.

Chapitre Six

Une nouvelle étape pour la foi en Tunisie

À ce stade, j'ai le sentiment qu'une période d'incertitude pour la foi avec le gouvernement a pris fin.

J'ai été expulsé de Tunisie et tout le monde s'accordait à dire que je ne serais jamais autorisé à revenir. Avec le recul, j'ai l'impression que la Chambre savait que je reviendrais, mais le faible humain que je suis avait peu d'espoir et réfléchissait sérieusement à l'endroit où s'installer et à ce qu'il fallait faire. Les choses se sont accélérées au cours de ces 31 jours et la décision soudaine du Président de changer d'attitude a semblé être un coup de baguette magique.

Comment le Président a-t-il changé d'avis?

Pourquoi le président était-il "furieux" et "terriblement bouleversé", attendant sans dormir jusqu'à une heure du matin que l'ambassadeur à Washington lui téléphone pour lui annoncer qu'il avait pris contact avec moi - le citoyen qu'il avait rejeté?

Une lune de miel timide avec les autorités

Une période de tranquillité d'environ 20 mois a suivi la rencontre d'Ulfet avec le personnel du ministère de l'intérieur le 1er septembre 1995 les amis ont repris les fêtes, les réunions et les activités normales. Seul un incident impliquant notre cher ami 'Ali Sahraoui de Saħlin le 4 décembre 1996 a légèrement terni cette période.

La NSA a pensé que nous pourrions peut-être réformer à nouveau nos assemblées locales et a décidé le 21st février 1997 de demander l'avis de la Maison universelle de justice.

La Chambre a répondu comme suit dans un message daté du 25 mars 1997:

Votre désir de réformer les institutions locales est compréhensible, mais la Maison de la Justice estime qu'il ne serait pas judicieux de former des assemblées locales sans la connaissance et l'autorisation des autorités.

Mai 1997: les interrogatoires reprennent pour de bon

Je ne comprends pas très bien pourquoi les autorités ont choisi le mois de mai 1997 pour lancer une vague continue d'interrogatoires qui a duré jusqu'en juin 2000. Je dirais cependant que l'augmentation de l'activité des Frères musulmans dans le pays a encouragé les éléments fanatiques de la police à molester les bahá'ís autant que possible.

Un certain nombre de bahá'ís ont été interrogés au cours de cette période, mais quelques-uns méritent d'être mentionnés ici. Les détails de ces incidents figurent dans les rapports envoyés par l'Assemblée spirituelle nationale à la Maison universelle de justice.

Bahá'u'l-Din Bousrira

Le premier de cette série est le cas de Bahá'u'l-Din Bousrira, électricien, âgé d'une vingtaine d'années, qui avait demandé le renouvellement de son passeport. Il a ensuite été convoqué à la police de Hammam El Anf, puis au ministère de l'intérieur les 6, 7, 11 et 12 mai et le 11 juin 1997. En août, il a été convoqué à la police et informé que sa demande de renouvellement de passeport avait été refusée et que les documents de la demande lui avaient été renvoyés. Bahá'u'l-Din avait passé 9 mois comme tuteur de l'Institut au Togo en 1996.

Jamal Cherif

Le 12 août 1997, Jamal Cherif, qui travaille pour un établissement immobilier gouvernemental et qui avait demandé le renouvellement de son passeport environ deux mois auparavant, a été invité à se présenter au département de la sécurité du bâtiment principal du ministère de l'intérieur. Deux officiers l'ont interrogé sur ses croyances et sa relation avec les bahá'ís, ses voyages et son passé avant de connaître la foi. Jamal a été impliqué dans des activités politiques mais les a abandonnées bien avant de devenir bahá'í. Les interrogateurs lui ont demandé de collaborer aux informations qu'il recueillerait au cours de ses voyages concernant les Tunisiens à l'étranger. Ils ont laissé entendre que la délivrance de son passeport pourrait dépendre de son acceptation de collaborer avec eux. Jamal a clairement répondu qu'il n'entreprendrait pas une telle activité parce qu'il n'a jamais entrepris un tel travail dont il ne sait rien auparavant, et qu'il ne souhaite pas faire un tel travail.

Entre le 18 septembre et le 28 octobre 1997, les croyants suivants des régions de Sousse et de Monastir ont été interrogés. Ils ont été convoqués dans les différents postes de police ou des policiers se sont rendus directement à leur domicile: **Dahmany Dhmaied, Aly Sahraoui, Foad Murad, Nasr Trimech, Zouheir Ben Hussein, Salem 'Abdelwahed, Muhammad Şalah Daly, Bechir Murad, Mme Zmorda Jgham, Dr Javanmard Javanmardi, Dr Robka Kassiri.**

Nasr Trimech, Salem 'Abdelwahed, Dr. Javanmard Javanmardi, et Dr. Robka Kassiri, ont été invités à demander l'autorisation d'organiser des réunions ou des fêtes du 19ème jour à leur domicile, mais lorsqu'ils ont demandé l'autorisation plus tard, elle leur a été refusée.

La crise du frère intégriste de Foad Murad

Foad et Munira Murad et leurs jeunes enfants Mona et 'Adnan sont des bahá'ís de Monastir, à 160 km au sud de la capitale Tunis. Le frère aîné de Foad est un fondamentaliste renommé qui vient de passer plus de quatre ans en prison. Le fait de trouver son jeune frère actif en tant que bahá'í lui a fourni deux outils utiles: combattre la foi bahá'íe en imposant ses droits d'aîné à son frère, et créer une crise pour les autorités locales. Les autorités, dont certaines sont peut-être des fondamentalistes dans l'âme, semblent avoir trouvé plus facile de sévir contre les bahá'ís que d'adopter une position sévère à l'égard du frère révolutionnaire, membre du mouvement des Frères musulmans. Les problèmes de Foad ont commencé en décembre 1997 et se sont poursuivis pendant une bonne partie de la période au cours de laquelle Foad Murad a dû faire la navette pendant des jours entre le poste de police local et le département de la sécurité du ministère de l'intérieur dans la capitale Tunis, à de nombreuses reprises.

Les bahá'ís de Monastir et de la ville voisine de Sousse ont été convoqués et mis en garde

contre toute nouvelle activité bahá'íe. Il leur a été demandé de signer le rapport de la réunion par lequel ils s'engagent à cesser toute activité bahá'íe.

Mondher M'rad

L'interrogatoire de Mondher M'rad, qui a débuté le 30 octobre 1997, est particulièrement intéressant. Mondher avait connu la foi par son père et travaillait à l'ambassade américaine à Tunis. On lui a demandé de raconter l'histoire de sa vie et de sa relation avec la foi bahá'íe. On lui a ensuite demandé de collaborer avec la Sécurité en l'informant des activités des bahá'ís. Ce qu'il a, bien entendu, catégoriquement refusé.

Mondher a été invité à rappeler la Sûreté le 1er novembre et le 6 novembre. À chaque fois, les mêmes questions et la même demande de collaboration lui ont été adressées. A chaque fois, il a refusé. Il s'en est suivi une période de 4 mois pendant laquelle il a été laissé seul par la Sûreté, pour recommencer sérieusement entre le 12 avril et le 2 mai 1998. Au cours de ces quatre dernières réunions, les interrogateurs ont haussé le ton avec lui et l'ont menacé de le frapper et de le malmener s'il refusait de se plier à leurs exigences. À la fin de la dernière réunion du 2 mai 1998, un rapport officiel a été rédigé dans lequel il lui était interdit de s'engager dans toute activité bahá'íe ou de participer à des réunions bahá'íes, que ce soit à son domicile ou ailleurs. Il lui a été demandé de signer le rapport. Les 4 et 5 mai, Mondher a été convoqué pendant ces deux jours consécutifs, interrogé, averti et informé à nouveau qu'il lui était interdit de participer à toute activité bahá'íe. En tout, Mondher s'est rendu huit fois au département de la sécurité et y a passé des heures pendant ses heures de travail à l'ambassade. Cela signifie qu'il a dû informer ses supérieurs à l'ambassade américaine de ces réunions avec la sécurité et expliquer la raison de toutes ces convocations.

Le scintillement d'une lumière rouge - Danger!

En fait, les autorités essayaient de pousser Mondher à devenir un "informateur" sur les bahá'ís ou sur l'ambassade américaine, ou sur les deux. Mondher avait prévenu ses interrogateurs qu'il était obligé d'informer ses employeurs - l'ambassade des États-Unis - de la raison de son absence pour chaque interrogatoire qu'il menait. L'ambassade fera alors un rapport et se plaindra au plus haut niveau du gouvernement tunisien, qui interprétera une telle action comme: *une fois de plus, les bahá'ís se sont plaints à une puissance étrangère dans des affaires qui relèvent des affaires intérieures du pays*. C'est à cause de cette interprétation erronée que j'ai été expulsé.

La Maison universelle de justice

Le 3 novembre 1997, la Maison universelle de justice, à laquelle des rapports ont été envoyés sur chaque interrogatoire, a envoyé le message suivant à l'Assemblée spirituelle nationale:

En effet, ces circonstances récentes donnent l'occasion aux amis de montrer un exemple de loyauté envers les autorités en suivant leurs demandes, dans l'espoir d'obtenir un plus grand respect de la foi et, en temps voulu, des droits complets. En ce moment où les principes et les enseignements de notre Foi bien-aimée devraient briller aux yeux de tous, les amis doivent être sensibilisés au besoin de circonspection, à la sagesse d'éviter les réunions et les activités qui

attireraient indûment l'attention, et à l'importance vitale de subordonner les intérêts et les préférences personnels à tout ce qui pourrait conduire à une plus grande unité entre les amis et promouvoir le bien-être de la communauté, afin qu'ils soient prêts à prendre les mesures appropriées pour protéger la Foi et les adeptes.

Un rapport détaillé à La Maison universelle de justice

La situation s'aggravant du fait des interrogatoires répétés et du resserrement de la liberté d'un grand nombre de croyants actifs, l'Assemblée nationale a envoyé un rapport détaillé en date du 10 mai 1998 et a suggéré d'écrire une lettre au Président de la République énumérant les nombreuses convocations et contraintes imposées aux Bahá'ís. Le rapport mentionne également trois membres de la NSA qui ont signé des rapports au cours de leurs interrogatoires selon lesquels ils devaient s'abstenir de toute activité bahá'íe. Le rapport informait la Chambre que la NSA avait l'intention d'écrire cette lettre au président pour le 16 mai 1998, soit seulement 6 jours plus tard.

Il m'a été difficile, en tant que secrétaire de la NSA, d'envoyer ce rapport dans lequel la NSA décide de prendre des mesures sur un sujet qu'elle a soumis à la consultation de l'Assemblée. Cependant, tel était le niveau de notre compréhension à l'époque. Une période de stress extrême pour moi.

La réponse est venue par l'intermédiaire du Dr Mohsen 'Enayát. Voici son message exact tel que je l'ai reçu en ma qualité de secrétaire de la NSA :

La présente a pour but de vous informer que, suite à votre message du 10 mai 1998, notre cher ami "Alí Nakhjavani" m'a appelé pour vous faire part des points suivants :

1 - Vous devez vous abstenir de toute action en rapport avec la lettre que vous avez l'intention de remettre samedi prochain, 16th mai 1998.

2 - Si les trois personnes concernées souhaitent écrire personnellement une lettre similaire, elles doivent se sentir libres de le faire.

3 - La Convention doit être organisée.

4 - Si l'une de ces trois personnes est élue, la question doit être soumise à l'Assemblée pour avis.

L'année 1998 a été marquée par l'élection de la Maison universelle de justice. Ces années-là, les conventions nationales se tiennent après la période du Riḍván.

La question de la signature d'un engagement d'abstention d'activité

La question de la signature des rapports préparés au cours des interrogatoires et la demande faite aux amis de signer leur engagement à s'abstenir de toute activité bahá'íe ont été une source d'angoisse pour certains d'entre eux. La question a été discutée lors d'une réunion de l'ASN et une lettre datée du 16 mai 1998 a été envoyée à la Maison de Justice dans laquelle l'ASN expliquait qu'elle avait décidé de demander aux amis d'obéir à la

demande des autorités de signer ces engagements.

Lors d'une conversation téléphonique avec le Dr Mohsen 'Enayát en date du 14 juillet 1998, le Dr Mohsen a transmis les instructions suivantes de la Chambre de justice :

- 1) L'idée est qu'il n'y a pas de direction (il s'agit d'annuler la décision de l'ASN selon laquelle les amis doivent se conformer lorsqu'on leur demande de signer un engagement).
- 2) La formulation exacte de l'engagement est requise.
- 3) Quelle est la valeur juridique (de cet engagement)?

Analyse des interrogatoires

Mohsen 'Enayát a demandé des informations concernant la loi N° 4 de l'année 1969 sur les réunions publiques, que les autorités ont menacé d'appliquer aux amis qui ont signé des engagements à s'abstenir de toute activité bahá'ie, s'ils ne respectaient pas leur engagement. J'ai essayé d'obtenir les informations nécessaires par l'intermédiaire de notre ami Muhammad Bousrira et d'autres personnes dans le domaine du droit, sans succès.

Un avocat m'a suggéré de voir M. Abdelfattah Amor - Rapporteur sur la tolérance religieuse, Comité des droits de l'homme des Nations Unies - une personne avec laquelle Ulfet était en contact depuis la période de ma déportation temporaire en 1995.

Entre-temps, et tout en suivant l'évolution des interrogatoires de Mondher Mrad, j'ai vu clairement que les événements conduisaient à une intervention de l'ambassade des États-Unis au niveau de la présidence pour le harcèlement des bahá'ís par la police. Une telle intervention aurait été attribuée à tort aux bahá'ís qui se seraient plaints à l'ambassade des États-Unis de l'action des autorités tunisiennes à l'égard de certains de leurs amis.

Compte tenu des bonnes relations que ce serviteur⁶⁶ avait depuis l'incident de ma déportation en 1995, avec un certain nombre de personnes de haut niveau, j'ai contacté M. Wedhreny qui était devenu l'un des Conseillers du Président. Je l'ai informé du cas de Mondher Mrad qui travaille à l'ambassade américaine et qui a été convoqué huit fois à la sécurité pour être interrogé. J'ai expliqué que si l'ambassade intervenait auprès de la présidence au sujet des bahá'ís dans le cadre de cette affaire, il faudrait savoir que les bahá'ís n'ont pas demandé une telle intervention et qu'ils n'ont pas non plus contacté l'ambassade à ce sujet.

Il m'a dit qu'il s'entreferait avec un autre conseiller du président qui s'occupe actuellement de ces questions et que, si cela s'avérait nécessaire, le conseiller me contacterait. Deux ou trois jours plus tard, j'ai compris que les autorités de police locales avaient fait des efforts précipités pour délivrer les passeports à M. Jamal Cherif et Bahá'u'l-Din Bousrira (qui leur ont été refusés pendant un certain temps), et que le langage du personnel de sécurité en contact avec les amis de la région du Sahel avait changé pour devenir amical. Je n'avais cependant aucune indication permettant de vérifier si ce changement soudain d'attitude des autorités était le résultat d'une action entreprise par M. Wedhreny ou d'une intervention de l'ambassade des États-Unis.

⁶⁶ En fait, seuls Ulfet et moi-même, parmi les croyants de Tunisie, avons eu des relations, en tant que bahá'ís, avec des personnes haut placées et de haut niveau.

Rencontre avec M. Abdelfattah Amor

Lorsque Ulfet et moi avons rencontré M. Abdelfattah Amor, nous l'avons trouvé très bien disposé à l'égard des Bahá'ís. Nous avons discuté de la loi n° 4 concernant les réunions publiques. Il a expliqué que cette loi ne s'appliquait pas au cas des bahá'ís. Cependant, Ulfet et moi avons réalisé que M. Abdelfattah avait d'autres sujets dont il souhaitait discuter avec nous. Nous avons compris qu'il était au courant des récents interrogatoires, et qu'il était mal informé sur le fait que les bahá'ís tenaient des réunions en plein air auxquelles assistaient parfois quelque 120 personnes. Nous lui avons donc expliqué que nos réunions rassemblaient généralement 20 à 25 personnes, qu'elles se tenaient toujours dans nos maisons, et que les réunions de 120 personnes ou plus avaient lieu à Naw-Rúz, car il s'agissait d'un pique-nique auquel se rendaient des bahá'ís et des non-bahá'ís, et non d'une manifestation religieuse. Il nous a ensuite dit qu'il avait été contacté (il n'a pas précisé par qui) en sa qualité de rapporteur sur la tolérance religieuse, au sujet des récents interrogatoires des bahá'ís, et qu'il avait décidé d'entreprendre des démarches officieuses de bonne volonté, qui, selon lui, donneraient de meilleurs résultats qu'une démarche officielle. Il a expliqué qu'il avait effectivement pris contact avec les différentes autorités concernées, qui lui ont témoigné une totale compréhension et une bonne opinion des bahá'ís, et qu'il n'a pas eu peur d'eux. Cependant, au cours de ses négociations, **l'ambassade des Etats-Unis est intervenue, ce qui, selon lui, a complètement bloqué ses efforts et a provoqué des ressentiments contre les bahá'ís de la part de ces mêmes autorités.**

Nous lui avons expliqué que les Bahá'ís ne s'étaient pas plaints auprès de l'ambassade américaine et n'avaient demandé à aucune agence étrangère d'intervenir, et que l'affaire s'était développée à partir de l'interrogatoire intensif de Mondher M'rad, et que parce qu'il travaille pour l'ambassade américaine, il était obligé d'informer ses supérieurs que la raison de son absence était son interrogatoire. Non seulement Mondher a prévenu les fonctionnaires qui l'interrogeaient qu'il était obligé d'informer ses supérieurs de la raison de son absence, mais j'ai également essayé d'éviter une crise en contactant M. Wedhreny et en l'avertissant qu'une telle intervention étrangère pourrait avoir lieu. Malheureusement, il semble que les efforts de ce serviteur aient été tardifs et n'aient pas permis d'éviter la crise. M. Abdelfattah a promis d'expliquer la vérité à ceux qui sont en position de responsabilité et a indiqué **qu'il était important pour nous d'atteindre les plus hauts niveaux pour expliquer la vérité.**

Atteindre les niveaux les plus élevés pour expliquer la vérité

J'ai alors pris des mesures immédiates pour contacter le conseiller de la présidence. J'ai téléphoné à M. Wedhreny et je lui ai fait part de ma crainte que le malentendu qui avait pu se développer et qui consistait à attribuer une intervention de l'ambassade américaine à une demande des Bahá'ís. Il m'a dit qu'il parlerait au conseiller concerné. Un rendez-vous m'a été téléphoné à bref délai pour le 14th juillet au matin au Palais de Carthage.

Le premier conseiller du président, Rafiq Haj Qassem, a indiqué que je devais y aller seul, même lorsque je lui ai dit qu'Ulfet était tunisien, il a insisté pour que j'y aille seul. J'ai alors contacté le Dr Mohsen 'Enayát et lui ai expliqué les détails qui ont conduit à ce rendez-vous unique, à l'égard duquel mes sentiments n'étaient pas clairs en raison du fait que le conseiller avait refusé qu'Ulfet m'accompagne. J'ai également expliqué que je n'avais pas contacté l'Assemblée nationale à ce sujet.

Mohsen m'a transmis les instructions de la Chambre. *Je dois expliquer au cours de la réunion que depuis l'entrée de la Foi en Tunisie, l'histoire des Bahá'ís a été saine et claire, leur conduite et leur loyauté envers le gouvernement ont été et continuent d'être exemplaires et qu'aucune action de la part d'un Bahá'í n'a été une source d'inquiétude pour l'Autorité.*

Le deuxième point était que ***je devais essayer de faire en sorte que l'Autorité s'occupe de l'Assemblée nationale, même pour une courte période d'essai.***

Niveaux les plus élevés atteints

Ci-après un résumé de la conversation avec le Premier Conseiller du Président de la République:

Dès mon entrée, la première chose que j'ai faite a été d'exprimer toute ma gratitude et ma profonde reconnaissance pour avoir eu la chance de rencontrer le conseiller.

J'ai ensuite expliqué comment, après avoir réalisé qu'il y avait une possibilité d'intervention étrangère dans l'affaire de l'interrogatoire de Mondher M'rad par la sécurité, j'ai essayé de contacter M. Wedhreny, que je connaissais depuis l'incident de ma déportation temporaire, mais il semble que l'intervention étrangère ait eu lieu plus tôt. Je l'ai appris par M. Abdelfattah Amor. C'est pourquoi je suis heureux d'être ici et d'expliquer que (Mondher M'rad) le Bahá'í interrogé avait informé la Sécurité qu'il était obligé d'expliquer à ses supérieurs à l'ambassade des États-Unis son interrogatoire et le sujet de l'interrogatoire qui était la foi bahá'íe. (Il a confirmé que M. Wedhreny lui avait parlé de mon appel à M. Wedhreny). J'ai expliqué que les bahá'ís de Tunisie ne s'étaient pas plaints à l'ambassade des États-Unis.

Il a déclaré: "*Sous la direction du Président Ben 'Ali, la Tunisie a fait de grands progrès pour devenir un pays où la tolérance et la liberté pour tous sont garanties. Elle fait l'envie de nombreux pays frères⁶⁷ et même des Européens. Avec l'innovation du Président, le Fonds 26-26 et la Banque de Solidarité, il a révolutionné la conception de la manière de traiter les secteurs à faibles revenus de la société. Il est certain que les individus commettent des erreurs, mais ces erreurs ne doivent pas être attribuées à l'État. Si un automobiliste tombe sur un nid-de-poule dans l'une des rues d'une ville, il ne doit pas oublier les centaines de kilomètres de routes saines que l'État a préparées. Il doit simplement dire que la municipalité de la localité n'a pas fait ce qu'elle aurait dû faire pour entretenir la rue, et ne pas en faire un problème. Il y a des gens qui cherchent de tels petits incidents pour nous mettre des bâtons dans les roues (il ne voulait pas dire les bahá'ís par le mot "gens" ici). Nous voulons que les bahá'ís le sachent*".

Il a répété ce thème à trois reprises, sous des formes différentes: La Tunisie est un pays progressiste où la tolérance et la liberté sont garanties sous la direction du président Ben Ali et il n'est pas raisonnable de faire des montagnes avec des taupinières. Et pour insister sur ce point, vers la fin de la réunion, il a dit quelque chose comme: "***Après tout, vous êtes reçu par le président Ben 'Ali : "Après tout, vous êtes reçu par le premier conseiller du président***

⁶⁷ " Brother Nation" est un terme qui couvre les nations arabes, par exemple l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, la Jordanie, les États du Golfe , etc.

et à sa demande. J'en ai discuté avec lui et il m'a demandé de vous parler. Je ne le fais pas de ma propre initiative".

J'ai évoqué l'histoire de la foi en Tunisie, le fait que depuis 1921, pas un seul bahá'í n'a été impliqué dans une action manquant de loyauté envers le gouvernement. "C'est une croyance, ai-je dit, Bahá'ulláh nous l'a dit. Aucun bahá'í ne peut désobéir à ce qu'il croit. Nous n'accepterions pas que quelqu'un parmi nous doute d'un tel point. Appartenant à une communauté mondiale, nous, les Bahá'ís, devons nous assurer que nos actions en Tunisie, par exemple, n'affectent pas négativement la bonne réputation de notre Foi, non seulement en Tunisie, mais dans le monde entier.

Je l'ai également assuré que les bahá'ís ont un grand respect et une grande admiration pour la Tunisie et, pour ma part, je me sens très favorisé par le Tout-Puissant qui m'a fait atterrir dans ce pays, et je sais ce que le président fait pour le pays.

J'ai également expliqué qu'en 1956, les délégués des bahá'ís vivant dans quelque 25 territoires d'Afrique du Nord et du Nord-Ouest sont venus ici pour établir l'Assemblée spirituelle régionale pour l'Afrique du Nord-Ouest. La Tunisie est donc devenue très chère à toutes ces communautés bahá'íes.

J'ai également fait référence à ma déportation pour souligner l'attitude d'Ulfet à l'égard du magazine français "Jeune Afrique" qui lui avait demandé l'autorisation de publier un article sur ma déportation. Elle avait refusé leur approche à la fois depuis la France et par l'intermédiaire de leur bureau à Tunis. Elle leur a dit : "Veuillez comprendre que ni les bahá'ís en Tunisie, ni les bahá'ís en dehors de la Tunisie ne souhaitent que le beau nom de la Tunisie soit terni de quelque manière que ce soit."

À un moment donné, il a demandé: "Y a-t-il un organisme responsable des bahá'ís ici ?"

J'ai répondu: "Oui, notre Assemblée spirituelle nationale". (Dans mon esprit, j'étais heureux qu'il ait posé cette question et j'étais prêt à travailler sur la demande de l'Assemblée concernant l'implication de la NSA, même à titre d'essai).

Il a demandé: "Où se rencontre-t-il?"

J'ai répondu: "Généralement à mon domicile".

Il demande: "Il ne se rencontre pas à l'extérieur?"

J'ai répondu (en tenant compte de ce que je pense qu'il avait à l'esprit: le rapport erroné selon lequel les bahá'ís tiennent des réunions où quelque 120 personnes se rassemblent en plein air. Ce point précis était dans l'esprit d'Abdelfattah lorsque Ulfet et moi l'avons rencontré, et il était évident qu'il était soulagé de savoir que nos réunions bahá'íes ne réunissaient que 20 à 25 personnes maximum à la fois. Il a dit qu'on lui avait dit que nous avions des réunions publiques de quelque 20 personnes, et Ulfet et moi lui avons donné la même explication que celle que je donne ici: "Non, nous n'avons pas de manifestations bahá'íes publiques ou en plein air. Cependant, il y a quelques années, nous avions l'habitude de pique-niquer en famille dans la ferme de ma femme, avec certains de nos amis bahá'ís et non bahá'ís, le jour de l'an - le 21 mars. Puis d'autres bahá'ís et non-bahá'ís se sont joints à

nous, et cela s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Mais ce n'est pas une manifestation bahá'íe, c'est un pique-nique un jour de fête".

Je lui ai expliqué comment Ulfet s'était lancée dans l'agriculture depuis 1959. Comment elle, la première femme tunisienne, a obtenu la médaille de l'agriculture pour son gouvernorat de Zaghouan en 1991, des mains du Président Ben 'Alí lui-même. J'ai fait référence très clairement à la réunion du 1st Sept. 1995 d'Ulfet avec deux officiers du Département de la Sécurité. Cette réunion a eu lieu un mois après mon retour de déportation, au cours de laquelle notre NSA, les fêtes du 19^{ème} jour, les jours saints et le pique-nique de Naw-Rúz ont été définis et tacitement acceptés.

Il a ajouté: "La prochaine fois que vous viendrez, j'espère que Mme Mustapha pourra vous accompagner: "La prochaine fois que vous viendrez, j'espère que Mme Mustapha pourra vous accompagner. Cette fois-ci, j'ai pensé que j'aimerais vous parler seul à seul."

Afin de développer l'implication des NSA, j'ai insisté sur le fait qu'il n'y a pas de leadership ni de clergé dans la Foi. Ce sont les Assemblées qui gèrent les affaires de la communauté et assurent son intégrité et son unité, et les Assemblées représentent la Foi, pas les individus. Bien qu'il ait écouté tout cela attentivement, il n'a pas réagi du tout. Apparemment, ce serviteur n'a donc pas été confirmé dans sa volonté de progresser dans cette voie.

Vers la fin de la réunion, j'ai parlé de la Maison universelle de justice: "Où est-elle ?" J'ai répondu : "A Haïfa, en Israël : "A Haïfa en Israël, mais comme vous le savez, nous n'avons rien à voir avec la politique". Il m'a dit : "Je sais, je sais : "Je sais, je sais." J'ai alors raconté brièvement l'histoire de l'emprisonnement et de l'exil de Bahá'u'lláh, et comment il était arrivé à Akka en Palestine avant qu'il n'y ait la moindre idée d'une nation qui s'appellerait Israël.

La réunion s'est terminée sur une note de cordialité et je l'ai assuré à nouveau de la profonde considération des bahá'ís pour la façon dont le président les traite et de leurs prières pour qu'il réussisse dans tout ce qu'il entreprend pour le bien du pays.

Au moment de partir, il m'a dit quelque chose du genre: le téléphone est entre nous, ce qui signifie que le contact est ouvert.

Est-ce une victoire?

Deux rapports ont été envoyés à la Chambre de justice les 14 et 15.

Ulfet, Olinga et moi-même avons estimé qu'il s'agissait d'un pas important. La situation de la Communauté a été discutée avec le Premier Conseiller du Président de la République. Notre ANE existe désormais avec la reconnaissance tacite du Président.

La Chambre a envoyé un message au Dr Mohsen 'Enayát daté du 19 juillet 1998 en référence aux deux rapports que j'ai envoyés. Le contenu des rapports a été une source de bonheur et de satisfaction pour la Maison bien-aimée. De nombreux points nécessitaient des explications qui ont été fournies. La Maison attend non seulement une période de tranquillité

pour la bien-aimée Communauté Bahá'íe de Tunisie, mais aussi une période de renforcement des relations amicales avec les Autorités.

Il ne nous reste plus qu'à obtenir l'autorisation de rétablir nos assemblées locales.

La NSA est impatiente d'établir des LSA

La NSA a écrit à la Chambre le 5th d'avril 1998 qu'elle pensait qu'il était possible de demander aux autorités la permission d'élire des assemblées spirituelles locales. La réponse de la Chambre est arrivée le 26th d'avril, disant:

... et elle estime qu'il ne serait pas sage de faire des demandes formelles aux autorités sans avoir d'abord procédé à des sondages préliminaires auprès de contacts amicaux au sein du gouvernement sur la manière de procéder pour lever l'interdiction de former des assemblées locales en Tunisie.

Avec cette directive, notre ligne d'action est tracée: "... des sondages préliminaires avec des contacts amicaux au sein du gouvernement..."

Le premier objectif était donc de trouver des "*contacts amicaux* au sein du gouvernement". Je ne connaissais aucun des amis ayant des "*contacts amicaux au sein du gouvernement*", et les contacts au sein du gouvernement qu'Ulfet et moi avions n'étaient pas le type de contact avec lequel le sujet des assemblées locales pouvait être discuté. Ulfet et moi avons entretenu des relations amicales avec nos contacts dans la mesure où le protocole le permettait.

Cherche personnes amicales

M. Abdelfattah Amor a été élu membre du Comité des droits de l'homme des Nations unies en 1998. Ulfet et moi avons pensé qu'il fallait aller le féliciter. Nous avons pris rendez-vous pour le 6 octobre 1999.

Parmi divers sujets, nous avons discuté de la question du dernier rapport annuel des États-Unis sur la liberté religieuse Internationale. J'ai suggéré qu'il serait intéressant d'éliminer le point concernant les Bahá'ís de Tunisie dans ce rapport, si nous, les Bahá'ís de Tunisie, obtenons le droit de mettre en œuvre notre administration avec les Assemblées spirituelles locales.

M. Amor semble tout à fait conscient de l'existence des assemblées locales, mais il affirme que le fait de présenter la question de cette manière aux autorités sera mal compris. Donnez-moi ceci et je vous donnerai cela.

Il a suggéré que nous choisissions une localité, une localité forte où nous sommes sûrs qu'il n'y aura pas de problèmes, et que nous allions simplement y installer notre ASL et voir ce qui se passe. Il semble qu'il ait estimé que la position de la foi en Tunisie est telle que les autorités iront voir ailleurs.

Nous avons dit que la Maison universelle de justice estime que nous devrions d'abord vérifier si les autorités sont vraiment disposées à ignorer les restrictions actuelles.

Sa réponse fut la suivante: "Vous n'obtiendrez rien par écrit: Vous n'obtiendrez rien par écrit. Vous devrez faire preuve de beaucoup de tact et peser très soigneusement les sentiments lors de votre rencontre avec M. Rafiq Haj Qassem et si vous trouvez une ouverture, abordez le sujet des assemblées locales et voyez ce qui peut en résulter.

Ulfet et moi avons été très encouragés de voir à quel point M. Abdelfattah Amor veut aider les bahá'ís de Tunisie. Il est certain qu'il a parcouru un long chemin depuis l'époque où Ulfet l'a rencontré pour la première fois, le 14 juillet 1995.⁶⁹

Deuxième entretien avec Rafiq Haj Qassem

Le 13 janvier 2000, j'ai décroché le téléphone et téléphoné au palais présidentiel de Carthage pour demander à parler au conseiller Rafiq Haj Qassem. J'avais laissé un message de vœux à l'occasion de la fête musulmane 4 jours plus tôt à sa secrétaire. Il est venu au téléphone assez rapidement.

Q : Oui, merci. Je n'ai pris connaissance de vos vœux de fête que ce matin, parce que j'étais absent.

R : Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'accorder quelques instants car deux points me semblent importants.

Q : Un problème ? Dites-moi.

R : La vérité est qu'il y a eu récemment des interrogatoires de bahá'ís, et bien qu'ils se soient généralement déroulés dans des conditions correctes, des mots durs ont été utilisés pour intimider les personnes. Comment pouvons-nous faire en sorte que les autorités aient la certitude qu'aucun mal ne peut être fait aux bahá'ís ? J'aimerais pouvoir faire une ou deux suggestions.

Q : Où se sont déroulés les interrogatoires à Tunis.

R : Du Sahel à Tunis.

Q : Je vais enquêter sur ce point.

R : S'il vous plaît, comment pouvons-nous assurer aux autorités que les bahá'ís ne peuvent jamais faire de mal.

Q : Je vous contacterai la semaine prochaine.

R : Le deuxième point concerne ma nationalité. Ma demande remonte au mois d'août 1995 ?

Q : Je vais enquêter sur ce point.

La conversation a été brève. Haj Qassem l'a délibérément écourtée. Il m'a toutefois répondu et m'a dit qu'il examinerait mes demandes.

Les interrogatoires se poursuivent

Au cours des six premiers mois de l'année 2000, les interrogatoires se sont poursuivis à un rythme croissant dans la région de Monastir et de Sousse. Cela était dû en partie au frère fondamentaliste de notre ami Foad Murad, Naguib. Il est certain que certains membres du personnel de la sécurité sympathisaient avec Naguib. Ils exerçaient une pression

⁶⁹ Le 7 juillet 1995, soit une semaine avant que M. Ulfet ne rencontre M. Amor pour la première fois, M. Ahderom du BIC à New York " m'a dit que le BIC de Genève avait le sentiment que l'attitude générale de M. Amor n'était pas favorable aux bahá'ís ".

supplémentaire sur les Bahá'ís. Il fallait faire quelque chose.

Dernière conversation avec Rafiq Haj Qassem

thLe 29 juin 2000, j'ai décidé de m'entretenir avec M. Rafiq Haj Qassem, premier conseiller du président, au palais de Carthage. Il était 9h30 du matin. Il est venu au téléphone.

Après les salutations d'usage et la confirmation de mon admiration pour le travail que le Président et son entourage accomplissent pour le pays,

J'ai dit : " Sayyid Rafiq, je déteste me plaindre, mais j'aimerais vraiment trouver un moyen d'éliminer l'irritation et l'inquiétude du personnel de l'Intérieur à l'égard des bahá'ís. Naturellement, le personnel de sécurité a le droit d'interroger qui il veut, qu'il s'agisse d'un bahá'í ou d'un non-bahá'í. S'ils interrogent un bahá'í sur des questions personnelles, ils ont tout à fait le droit de le faire. Cependant, si le personnel de sécurité interroge un bahá'í sur des questions relatives à la foi bahá'íe quatre ou cinq fois, dans les commissariats de police et parfois sur le lieu de travail, je trouve que cela ne sert pas à grand-chose. D'autant plus que, dans certains cas, le bahá'í n'a pas de réponse à une question, et l'on pense alors qu'il cache quelque chose. Le personnel de sécurité sait maintenant que les bahá'ís n'ont rien à cacher, qu'ils disent toujours la vérité, alors pourquoi ces questions répétées ? Je suis à leur disposition à tout moment pour des informations sur la foi et les bahá'ís s'ils le souhaitent.

Rafiq : Le ministère de l'Intérieur qui pose des questions ?

J'ai répondu : Oui.

Rafiq : D'accord, je vais me pencher sur la question. De rien, M. Mustapha !

Un tournant dans les relations avec l'Autorité

Trois semaines à peine s'étaient écoulées depuis cette dernière communication avec Rafiq Haj Qassem dans laquelle je suggérais d'être à la disposition du personnel de sécurité à tout moment pour obtenir des informations sur la foi et les bahá'ís, et 21 jours seulement après que le conseiller présidentiel Rafiq Haj Qassem ait dit pour la première fois "Vous êtes le bienvenu, M. Mustapha", lorsque les relations avec les autorités ont commencé à se détériorer.

Providentiellement, Ulfet et moi étions à la première conférence arabe à Valence (14-17 juillet 2000), de sorte que lorsque les deux agents de sécurité habituels ont appelé à mon travail, je n'étais pas là et la conversation s'est déroulée avec mon fils Olinga. La raison pour laquelle je pense que cela a été providentiel est qu'Olinga a pu parler avec les deux agents plus librement et pour la première fois, par l'intermédiaire de ces deux agents, **un appel à l'Autorité a été lancé pour envisager de parler directement avec la NSA.**

L'explication donnée par l'un des agents, Montasser, concernant cet appel, se trouve dans le dernier paragraphe en gras et souligné.

Rapports Olinga

Le rapport d'Olinga à la NSA est inclus ci-après. Il est rédigé en français et quelques

questions et réponses sans importance ont été omises pour des raisons de commodité:

Rapport d'Olinga Mustapha

Mégrine le 27/07/2000

Trés chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter mon dialogue pendant ma rencontre avec le Personnel de la Sécurité de Mégrine⁷⁰.

Le 11/07/00 a environ 10h du matin j'ai reçu la visite de deux agents de police de la région de Mégrine, l'un d'entre eux s'appelle Hédi, et l'autre Montassar.

Je l'ai connu assez bien, et quand ils sont rentrés la discussion fut comme suit:

H : Où est le Haj ? (Forme de respect pour dire M. Mustapha, mon père)

O : Il est en voyage.

H : Bon on est venu te demander a propos de la NADOUA (symposium), le MEJLESS (conseil), que vous avez eu.

O : NADOUA (colloque) ? Quel MEJLESS (conseil) ?

H : Tu sais les 9 membres.

O : Ah ! Tu veux dire l'Assemblée !

H : Oui, je veux les noms et leur activité (travail).

O : Aucun problème, mais je vois que tu as une liste déjà, donne-moi ceux que tu as et je t'aiderai.

.....

H : Et quand ça a eu lieu la nomination, (des membres de l'Assemblée) ?

O : le 30 Avril et 1^o Mai.

H : le soir ?

O : Non, dans la journée.

H : Ou ?

O : A la maison, chez mes parents.

H : Comment ce fait ces élections ?

.....

H : Tu vois quand il y a une fête chez quelqu'un le soir on nous avertit.

⁷⁰ Mégrine est la localité où vit et travaille la famille Mustapha.

O : Excusez-moi, mais je pense que ce n'est pas la même chose, ensuite est-ce que c'est contre la loi que l' A.S.N. se réunit ?

H : Non.

O : Les Autorités sont au courant que nous avons un A.S.N. et qu'elle existe avec le consentement des autorités.

H : Oui.

O : Par exemple, nous n'avons pas de A.S.L. parce-que vous n'avez pas donné le consentement.

H : Mais vous avez une A.S.L. à Mégrine.

O : Non.

H : commentaire ?

O : Nous n'avons pas d'A.S.L. à Mégrine, de toute façon il n'y a pas de A.S.L. en Tunisie, nous attendons votre consentement.

H : Je vois.

O : Si vous avez un problème, les Autorités n'ont qu'à se mettre en contact direct avec nos autorités et c'est fini, est-ce que depuis que la Foi Bahá'ís est en Tunisie vous avez eu des problèmes de notre part et ça c'est depuis 1921.

H : Non.

O : Bien alors demandez aux Autorités de dialoguer avec l'A.S.N.

O : Mais si vous voulez en savoir plus sur la Foi Bahá'íe, vous êtes les bienvenus n'importe quand, mais il serait plus intéressant qu'il y est un contact direct entre les Autorités et l'A.S.N.

J'ai eu l'occasion de revoir Montassar pour les cartes d'identités de mes enfants de mes enfants le 13/07/00 au poste de police de Mégrine et je lui ai dit de venir me voir quand il voulait concernant La Foi Bahá'íe et surtout s'il voulait en savoir plus.

Le 21 courant il est venu me voir au bureau pour me remettre les C.I.N. dont une est à refaire de toute façon et par cette occasion je lui ai demandé qu'est-ce que les Autorités de Mégrine pensaient des Bahá'ís.

O : Pourquoi les Autorités ne créaient pas un dialogue avec notre A.S.N.

M : Tu dois comprendre que dans notre pays il y a une difficulté, et le problème c'est le transfert de communications. Qui peut aller chez son supérieur et lui dire d'avoir un rapport avec vous, ou plus encore qui sont les haut-placés qui peuvent prendre des initiatives ou des décisions de ce genre. C'est impossible, Allah ghaleb (Dieu le veut ainsi, dommage), il n'y a personne.

O : Ok ! Je crois que j'ai compris.

En espérant que vous trouverez cette rencontre fructueuse,

Humblement votre serviteur,

Olinga Mustapha.

L'importance de la discussion ci-dessus réside dans le fait que c'est la première fois qu'un représentant de l'Autorité a été interrogé par un Bahá'í : **pourquoi l'Autorité ne crée-t-elle pas un dialogue avec notre NSA ?**

Le ton et la fréquence des interrogatoires ralentissent

Alors que les interrogatoires dans la région de Tunis ont pratiquement cessé, ceux de la région du Sahel, à savoir Monastir et Sousse, se sont poursuivis sporadiquement, à l'exception du cas de notre ami Foad Murad et de son frère fondamentaliste aîné Naguib. Naguib a créé beaucoup de problèmes, et certains membres du personnel de la police pourraient avoir été sympathiques au fondamentalisme.

Le processus de contact direct : Autorité - NSA, passe à la vitesse supérieure

C'est vers le mois de septembre ou d'octobre qu'un couple d'agents de sécurité s'est présenté à l'usine pendant mon absence. Ils ont rencontré Olinga et lui ont dit que j'étais recherché au département de la sécurité dans le bâtiment principal du ministère de l'intérieur. Olinga leur a demandé s'ils avaient un billet de convocation. Ils ont répondu qu'ils n'en avaient pas. Olinga leur a alors dit que la dernière fois que la sécurité avait demandé mon père sans convocation, elle l'avait déporté. Cette fois-ci, il ne se présentera pas à la sécurité sans convocation officielle.

Quelque temps plus tard (la date devrait se trouver dans les archives de l'Assemblée nationale, mais je me souviens que c'était vers la fin de l'année 2000), j'ai reçu une convocation pour me rendre au département de la sécurité, rue de Yougoslavie, juste derrière les bâtiments principaux du ministère de l'intérieur. Olinga a insisté pour m'accompagner. Nous n'avions aucune idée de ce que l'Autorité pouvait préparer.

Cette réunion s'est avérée être la première d'une série de réunions qui se sont poursuivies tout au long des années 2001 à 2010.

Nous avons été introduits dans un bureau où un officier civil d'âge moyen, dont nous

avons su plus tard qu'il s'appelait Haj 'Abdu'l-Razzak Milady, était assis au bureau principal et où un jeune officier faisait office de secrétaire. La réunion a commencé par une formule formelle d'identité et d'histoire personnelle, mais a rapidement pris la forme d'une conversation informelle. Haj m'a demandé si certaines personnes figurant sur une liste qu'il possédait étaient bahá'ies et m'a posé d'autres questions d'ordre général qui, je m'en souviens bien, n'avaient guère d'importance. Alors que Haj était doux et aimable, le jeune officier s'est montré agressif à quelques reprises. Haj l'a calmé à chaque fois.

Cette première réunion s'est soldée par deux résultats importants:

1 - Nous devons nous revoir bientôt. Une porte s'est ouverte et j'espérais qu'elle resterait ouverte.

3 - Le deuxième résultat important a été la suggestion faite par Haj de prendre contact avec la Commission européenne.

lui chaque fois que je le jugerai nécessaire. Il m'a donné le numéro de téléphone de la sécurité

avec lequel je peux le contacter.

Au début de l'année 2001, le cas de Foad Murad s'est aggravé et la NSA m'a demandé de voir Haj à ce sujet. C'est ce que j'ai fait, et Haj a pris des mesures par le biais des canaux internes du ministère pour calmer la situation.

Le résultat a été très encourageant. Naguib, le frère de Foad, a été convoqué et s'est vu signifier officiellement de cesser de harceler les bahá'ís s'il ne voulait pas retourner en prison.

La situation change et les bahá'ís de Monastir mènent une vie plus calme.

La NSA était impatiente d'atteindre deux objectifs:

- 1) Établir le contact avec Haj par l'intermédiaire de représentants de l'ANE autres que moi.
- 2) Supprimer l'interdiction de former des assemblées spirituelles locales.

Désherber les esprits au sujet de la foi

J'étais inquiet pour les deux raisons. Haj m'a expliqué, lors de nos premières rencontres, que ses supérieurs n'étaient pas aussi convaincus que lui que les idées erronées attribuées aux Bahá'ís étaient fausses:

Que les Bahá'ís sont des sionistes,
Les Bahá'ís sont des instruments de l'Amérique,
Que la foi bahá'íe est une ramification hérétique de l'islam
Que les Bahá'ís sont des déviants moraux.

Ces sujets ont été clarifiés avec un département de la sécurité lorsque Ulfet a rencontré deux de ses officiers le 1er septembre 1995. Mais il s'agissait d'un service parmi d'autres et Haj a expliqué que les services de sécurité ne partagent pas nécessairement les informations.

Lors d'une des réunions du début de l'année 2001, la NSA m'a demandé d'emmener un membre avec moi pour voir Haj afin d'approcher la NSA de l'autorité. Zoheir Ben Hussein,

membre de la NSA, m'a accompagné. Il a été bien accueilli par Haj et j'ai expliqué que Zoheir était membre de la NSA et qu'il était venu avec moi en tant que représentant de la NSA.

Sur le chemin du retour, Zoheir pense que nous ne sommes pas près d'obtenir la levée de l'interdiction des assemblées locales et il fait part de son impression lors de la réunion suivante de l'ANE.

Presque un an plus tard, c'est-à-dire en 2002, Haj a pu obtenir l'approbation du directeur du département de la sécurité pour accepter un document de l'Assemblée spirituelle nationale présentant la foi et comprenant un bref historique de l'entrée de la foi en Afrique du Nord, y compris en Tunisie.

L'ANE s'est empressée d'envoyer ces informations à l'Assemblée, ainsi que les titres suggérés pour les paragraphes de cette présentation en arabe. Après l'approbation du Parlement, un comité a préparé le texte final, qui a été présenté dans une quantité d'unités joliment reliées.

Présentation de "La foi bahá'íe - une religion mondiale".

Le document sur la foi préparé par la NSA était intitulé "La foi bahá'íe - une religion mondiale" "الدين البهائي دين عالمي". Il a été présenté à Haj en deux exemplaires magnifiquement reliés et cinq exemplaires simplement reliés pour servir de "copies de travail pour les différents départements de sécurité". Le document a été présenté au nom de l'Assemblée spirituelle nationale des bahá'ís de Tunisie - une première!

Voici la traduction française de l'appréciation de la Maison bien-aimée en date du 2 septembre 2002 sur cette action :

Chers amis bahá'ís,

La Maison Universel de Justice vous remercie profondément pour votre lettre datée de 20 Aout dernier joignant cinq copies du document sur la Foi que vous comptez présenter aux autorités tunisiennes. Il a été ravi de noter dans votre lettre du 19 aout 2002, que beaucoup de progrès ont été réalisés concernant vos relations avec les autorités gouvernementales. Etant données les circonstances, les deux membres de l'assemblée spirituelle nationale que vous mentionnez devraient procéder à rencontrer Haj 'Abdu'l-Razzaq du Département de la sécurité.

Avec nos sentiments bahá'ís affectueuses

Département du secrétariat

Les deux membres de l'ANE mentionnés dans le message de l'Assemblée sont Mondher M'rad et moi-même. Mondher et moi avons continué à rencontrer Haj en tant que représentants de l'ANE.

Haj 'Abdu'l-Razzak a été très satisfait du document présenté par la NSA.

Peu après la présentation du document, un nouveau directeur du département de Haj a

été nommé. Haj m'a raconté comment le nouveau directeur avait entouré les mots " الدين البهائي " (la foi bahá'íe) en rouge dans la copie de travail du document et avait écrit dans la marge en rouge à nouveau " الفرقة الدين ". une copie de travail du document et écrit dans la marge en rouge " الفرقة البهائية " (secte bahá'íe). Haj s'approcha de lui et lui dit: " الدين البهائي " (la foi bahá'íe) comme vous le voyez écrit, Monsieur le Directeur.

Une réunion décisive

Mondher et moi-même avons continué à rencontrer Haj conformément aux demandes de l'Assemblée. Dès les premiers jours de notre rencontre, Haj m'a demandé de l'informer de mes déplacements hors du pays. Il nous a également demandé, à Mondher et à moi, en tant que représentants de la NSA, de l'informer lorsqu'un certain nombre de bahá'ís de Tunisie se rendaient à une conférence ou à d'autres réunions à l'extérieur du pays. Il a expliqué que son département s'occupe de ce qu'il appelle " المجموعات ", ce qui pourrait signifier des groupes de communautés tels que les salafistes, les wahhabites et d'autres. Il a expliqué que, normalement, lorsqu'un certain nombre de membres de ces groupes sortent ensemble, l'ambassade de Tunisie dans le pays étranger signale l'événement à Tunis et le département de Haj est alors interrogé pour savoir s'il était au courant d'un tel mouvement. Haj a estimé que pour la transparence des bahá'ís, il serait très utile qu'il soit au courant de nos mouvements à l'avance.

Depuis mon retour de déportation, je me suis rendu compte qu'à chaque fois que je me rendais à l'aéroport, que ce soit pour rencontrer un ami qui arrive, pour prendre un avion ou même au retour d'un voyage, le commissaire de l'aéroport de Tunis-Carthage, M. Mishliyya, sortait de son bureau pour faire le tour de l'aéroport. Au début, j'ai cru qu'il s'agissait d'une coïncidence, mais je me suis vite rendu compte que ce n'était pas une coïncidence. C'était à chaque fois le cas. Quelques années plus tard, M. Mishliyya a été remplacé par un autre commissaire qui se trouvait être l'oncle d'un des ouvriers agricoles d'Ulft. Invariablement, il venait nous saluer. Cependant, il était toujours là lorsque j'étais à l'aéroport. Olinga a confirmé ce que j'avais constaté.

Le 4th avril 2004, j'ai dû téléphoner à Haj pour lui dire que je me rendais en Italie dans quelques jours pour des raisons de santé. J'aurais pu simplement téléphoner, mais j'ai senti que je devais aller voir Haj. Comme depuis quelque temps, Mondher et moi allions généralement le voir ensemble, j'ai proposé à Mondher de m'accompagner. Nous y sommes allés tous les deux ce jour-là. Il n'y avait pas grand-chose à dire, et la visite n'était en réalité qu'une simple révérence.

Soudainement et sans réfléchir, nous avons demandé à Haj : "Comment pouvons-nous récupérer nos assemblées locales, Haj. Tout semble clair maintenant pour l'Autorité ?" Haj a réfléchi un peu et a répondu : "*Choisissez deux ou trois villes où vous pensez que la communauté est suffisamment forte et éliminez-y les assemblées locales. Une fois cela fait, apportez-moi une liste des membres de l'assemblée de chaque ville, avec quelques informations sur chacun d'entre eux, comme leur emploi ou leurs études. Je pense pouvoir convaincre mes supérieurs d'accepter les assemblées*".

Le même soir, une réunion de l'Assemblée nationale a eu lieu et la suggestion de Haj concernant la formation d'assemblées locales a été rapportée à la Chambre.

L'Assemblée a approuvé la formation de LSA dans la mesure du possible.

Riqvân 2004 Les LSA ont été restaurées

Rapidement, des dispositions ont été prises pour la formation d'assemblées locales et trois assemblées ont été formées à Riqvân.

Dans un message daté du 23 avril 2002, la Chambre s'est félicitée et a orienté l'Assemblée nationale vers l'élection de plusieurs Assemblées locales et a ajouté:

La réforme des Assemblées locales après près de deux décennies est en effet un développement de bon augure pour l'avancement de la Cause dans votre pays. La Maison de Justice offrira des prières ferventes dans les Saints Sanctuaires au nom des amis bien-aimés en Tunisie, afin que leurs efforts dévoués soient entourés de l'assurance divine et de la protection illimitée de la Beauté bénie.

Pour clore cet examen de l'affaire de mon expulsion, je joins ci-après la lettre que la NSA a envoyée à la Maison universelle de justice en date du 5 août 2004:

*Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís de la Tunisie
5 août 2004*

Maison universelle de la justice

Chers amis bien-aimés,

Réunion avec Haj 'Abdu'l-Razzaq du Ministère de l'Intérieur

Suite à la Convention et à la mise en place des trois Assemblées locales, à Tunis, Sousse et Hammam-El-Shat, nous avons préparé les listes des membres de l'Assemblée nationale et des trois Assemblées locales afin de les remettre à Haj comme convenu. Rowshan Mustapha a téléphoné à Haj pour un rendez-vous en mai, expliquant que les listes étaient prêtes et qu'il souhaitait les lui présenter. Haj a répondu qu'en raison d'exigences de service, il n'était pas en fonction pendant un certain temps, et qu'il contacterait Rowshan dès qu'il le pourrait. En juillet, Haj n'ayant pas téléphoné, Rowshan lui a téléphoné et a pris rendez-vous pour le 20 juillet 2004.

Mondher M'Rad et Rowshan ont donc rencontré Haj à 10 heures, comme convenu.

En lui présentant la liste des membres des assemblées, Haj lui dit : "C'est bien. Vous avez donné les noms et les fonctions des membres de l'Assemblée nationale, et vous avez écrit que trois assemblées locales avaient été constituées. Vous avez

également donné la liste des membres de chacune des trois assemblées locales avec leurs fonctions respectives... Je suppose que nous pouvons également compter sur ces personnes... J'expliquerai à l'administration que cela (la formation des assemblées locales) nous facilitera la tâche et nous permettra de connaître les responsables de chaque localité."

Mondher : Comme nous vous l'avons déjà expliqué, Monsieur, les Assemblées - nationales et locales - font partie de l'Ordre administratif bahá'í, qui est une partie intrinsèque de notre Foi ; et bien que nous vous ayons donné les noms des officiers, nous voudrions préciser à nouveau que les membres individuels des Assemblées n'ont aucune autorité, ils sont de simples serviteurs, et chaque décision et/ou action prise est le résultat d'une consultation. Pour ce qui est de "faciliter les choses", votre vis-à-vis et interlocuteur est et sera toujours l'Assemblée nationale, qui est là pour garantir à tous et à chaque Bahá'í du territoire, et résoudre, avec vous, les éventuels problèmes.

Ensuite, Haj a commencé à expliquer la raison pour laquelle le rendez-vous avait été retardé. Il a dit qu'il y avait beaucoup de problèmes avec les factions des "Salafis" telles que les "Wahabis" et les "Mozabis" qui essayaient d'infiltrer la population tunisienne et en particulier la jeunesse. Il a déclaré que les Wahabis se financent en Arabie Saoudite et sont représentés par deux sections différentes : l'une pacifique et l'autre violente. Mondher a raconté les activités du riche Saoudien Saleh Kamel, qui avait de nombreux projets en Tunisie et qui a financé l'édition et la diffusion de livres contre la foi en Égypte.

Haj : Nous avons beaucoup à faire avec ces gens ! Ils influencent notre jeunesse.

Mondher a demandé : "Avez-vous des problèmes avec les Bahá'ís ?

"Pas du tout", a répondu Haj

Mondher (en plaisantant), Dans ce cas, la solution à vos problèmes est facile, vous nous donnez juste un formulaire légal, et nous nous occuperons des jeunes tunisiens... vous serez en sécurité s'ils deviennent bahá'ís, n'est-ce pas ?

Haj (riant) : Oui, cela pourrait être la solution... pourquoi pas !

Puis Mondher, plus loin dans la conversation, alors que nous parlions des tendances de pensée existantes dans le pays, a dit : " Au fait, et je suis sûr que Rowshan est d'accord avec moi sur ce point, nous devons vous dire que les bahá'ís de Tunisie sont fiers, à la fois en tant qu'êtres humains et en tant que citoyens, de l'attitude hautement progressiste montrée par le président lors de la dernière conférence du sommet arabe, en mai, et des efforts déployés par le gouvernement ici, pour aider les nations arabes à suivre la même voie dans leurs pays respectifs. Nous en sommes vraiment fiers et y voyons le début d'une nouvelle ère de prospérité générale pour le pays et le monde arabe en général... Que Dieu aide toutes les personnes de bonne volonté dans leurs efforts.

Ha : Vous avez raison, merci ! . . . Je pense que nous suivons la bonne voie....

Haj : La foi bahá'íe n'était pas connue, et les notions qu'on en avait étaient très mauvaises. Cela est vrai même pour de nombreux membres du personnel du

ministère de l'Intérieur. Le document (présenté en juillet 2002) que vous nous avez remis a permis d'informer beaucoup de mes collègues.

Rowshan : Le problème est que les pays arabes ont autorisé sans restriction les publications contre la foi et ont refusé aux Bahá'ís toute possibilité de répondre ou de publier des informations sur leur foi. C'est la raison principale pour laquelle il y a des idées fausses sur la foi bahá'íe.

Mondher: En réalité, Haj, depuis 1964 et depuis 1984 jusqu'à il y a quelques années, la plupart des bahá'ís ont été "invités" par différentes sections de votre administration, et ont donné de nombreuses informations sur la Foi... Nous avons donné un grand nombre de livres bahá'ís aux différents fonctionnaires avec lesquels nous traitons... assez pour commencer une véritable bibliothèque, et j'ai parlé plusieurs fois pendant de nombreuses heures à beaucoup de vos gens, y compris deux fois, à un groupe de plus de dix à quinze personnes... Il se peut donc que ce n'était pas le bon moment, ces années-là, et sûrement pas les bonnes personnes pour toute coopération et évolution, et c'est pourquoi nous répétons que nous sommes heureux de traiter avec vous en particulier. Puisque nous parlons de l'utilisation de l'information, et bien que vous soyez celui qui pose habituellement les questions, j'aimerais vous demander, si vous le permettez, dans quelle mesure vous avez parcouru toute l'information disponible afin de mieux connaître la foi bahá'íe et les bahá'ís ?

Haj (avec un grand sourire sur un visage rougeâtre) : Je n'ai pas grand-chose à reconnaître... comme je vous l'ai dit, il y a beaucoup de travail, et je n'ai pas le temps de lire...

Mondher: Peut-être vous sera-t-il plus facile - comme je vous l'ai déjà dit - de visiter les sites bahá'ís sur le web, qui donnent beaucoup d'informations sur la Foi ?

Haj: C'est une bonne idée. Donnez-moi les liens.

Mondher lui a donné le site et lui a dit que nous lui donnerions d'autres adresses de sites de principe.

Haj se réfère ensuite à son appel téléphonique à *Rowshan*, alors que ce dernier se trouvait en Italie (avril 2004). Lors de cet appel, Haj a demandé des informations sur les lieux saints d'Akka et de Haïfa, ainsi que sur le statut de la foi bahá'íe auprès de l'Organisation des Nations unies. Il a expliqué que cette demande d'information était motivée par leur désir d'avoir plus d'informations sur la Foi.

Mondher et *Rowshan* proposent de présenter à Haj un document sur les principales caractéristiques et étapes de la relation de la Communauté internationale bahá'íe avec l'ONU, ainsi qu'un aperçu des efforts de la Communauté internationale bahá'íe en matière de développement économique et social à l'échelle mondiale. Il a exprimé sa profonde gratitude pour cette suggestion.

Haj parle ensuite des demandes de visas faites par les bahá'ís souhaitant nous rendre visite. Il a expliqué qu'il serait utile que *Rowshan* (ou tout autre) l'informe (simplement par téléphone) du nom du visiteur au moment où il ou elle demande le

visa au consulat tunisien dans le pays de résidence. Puisque tous ces cas sont référés à son département, il a expliqué que sa connaissance préalable aiderait à accélérer l'opération au bénéfice des Bahá'ís.

Mondher et Rowshan se sont ensuite entretenus avec lui au sujet d'une demande de renouvellement de passeport présentée par un bahá'í, M. Hemaied Chakroun, en décembre 2003, et qui n'a pas été satisfaite jusqu'à présent. Il a demandé des informations sur l'affaire (qui lui ont été fournies) et a promis de voir ce qu'il pouvait faire.

En sortant, Haj leur a dit: "Si tu as un problème, tu n'as qu'à téléphoner" : "Si vous avez un problème, vous n'avez qu'à téléphoner".

Notre Assemblée aimerait présenter à l'Administration un document sur les principales caractéristiques et étapes des relations de la Communauté internationale bahá'ie avec l'ONU, ainsi qu'un aperçu des efforts de la Communauté internationale bahá'ie en matière de développement économique et social à l'échelle mondiale. Nous supplions la bien-aimée Assemblée de nous aider à le faire. Nous ne pensons pas être en mesure de préparer un document adéquat pour l'occasion.

Nous demandons également l'avis de notre chère Assemblée sur les sites qu'il serait préférable de présenter à Haj, en plus de celui qui lui a déjà été attribué: www.bahai.org. Notre Assemblée est encouragée par les progrès que nous réalisons dans nos relations avec les autorités.

Avec mes salutations affectueuses,

Humblement

R. Mustapha secrétaire

ANNEXE I

Liste des pionniers en Tunisie

Pas dans l'ordre d'arrivée

- 1 M. et Mme Shoghi Ghadimi et leurs enfants
- 2 M. et Mme Gholamhussein Menshadi et leurs enfants
- 3 M. et Mme Emad Saberan et leurs enfants
- 4 Eng. Rowshan Mustapha
- 5 Mlle Layla Mustapha
- 6 M. et Mme Ardisheer Tirandaz et leurs enfants
- 7 M. Muḥammad Muṣṭafā
- 8 M. et Mme 'Abbās Menshadi
- 9 Dr. Shahpur Javanmardi et son épouse Dr.
- 10 Dr. Javanmard Javanmardi
- 11 Mlle Mahvash Safidvash
- 12 M. et Mme Ezzat'ullāh Baghdadi
- 13 Dr. et Dr. épouse Ezzat'ullāh Ta'í
- 14 Dr. et Mme 'Ain'ullāh Taquizadeh
- 15 M. Fayd'ullāh Awḥadi
- 16 M. Gholamḥussein Keyvan
- 17 Dr. et Mme Moníb Gollestaneh et leurs enfants
- 18 Dr. et Mme Amin'ullāh Djezzáb et leurs enfants
- 19 Dr. Hedayat'ullāh Ta'í
- 20 Mlle Saffoura Jebbarí
- 21 Mlle Layla Ta'í
- 22 Mlle Maryem Hedayatí
- 23 Mlle Paridokht Hedayatí
- 24 Mlle Vassiyeh Samadaní
- 25 M. Mehdi Yazdaní
- 26 M. et Mme Manuchihr Samadani
- 27 M. et Mme Feridún Shahrokh et leurs enfants
- 28 M. Foad Gollestaneh
- 29 M. et Mme Fawzi Zein et leurs enfants
- 30 Mme Rihana Ta'í
- 31 M. Farhad Músaví
- 32 M. Feridún Irandoost
- 33 M. Robka Kathiri.

Mémo des interrogatoires des Bahá'ís de Tunisie
Conservé dans sa version arabe originale car il ne sert que les bahá'ís tunisiens.

مذكرة عن العلاقة مع السلطة بتونس

2000 - 1964

- * في 6 أكتوبر 1984 بدأت حملة استجوابات تبتعتها التزامات بوقف النشاط البهائي لحوالي 15 من البهائيين من بينهم 6 أعضاء بالتحفل المركزي. كان هناك خمس محافل محلية والتحفل المركزي. قبل ذلك التاريخ بعدة أشهر قامت حملة قوية ضد البهائيين بالمغرب أسفرت عن سجن عدد من البهائيين هناك. بعد حملة استجوابات تونس بدأت حملة صحفية في مصر وفي السعودية ضد البهائيين جرى خلالها جمع عدد من أبرز البهائيين في مصر في أوائل 1985 وحبسهم حوالي الأسبوعين رهن التحقيق وكان من بينهم الفنان بيكار وعبد العزيز الهادي والسيدة سوسن حسني. ومع أنه كانت هناك دائما أسباب ظاهرة للحملة ضد البهائيين في البلدان الثلاثة، مع اختلاف السبب أو الأسباب من بلد لآخر، لكن السبب الحقيقي، في كان نتيجة حملة عامة ضد البهائية مولتها بلد عربي خلال أشهر عديدة عن طريق جريدة إسلامية تحرض على محو البهائية آخذة كذريعة قرار منظمة المؤتمر الإسلامي الذي اتخذ في 1978 ضد البهائية. المحقق معي شخصيا قال لي بالحرف الواحد أن الحكومة التونسية ملتزمة بقرار منظمة المؤتمر الإسلامي فيما يخص البهائية.
- * هدأت الأحوال لمدة 35 شهر حتى سبتمبر 1987 عندما تعرض الدكتور هداية الله طائي إلى عودته من الخارج، بالنسبة لبعض التسجيلات والكتب البهائية التي كانت معه، علما أنها لم تكن بعدد كبير والكتب مفردات العناوين.
- * كذلك تعرض الدكتور جوامارد جوامارد إلى استجواب في سوسة في نفس الشهر.
- * في أوت 1991 تم استجواب السيدة صفورة جباري - إيرانية بهائية.
- * في أكتوبر 1991 تم استجواب السيدة صفورة للمرة الثانية
- * أكتوبر/نوفمبر 1991 شاهد اهتماما خاصا من قبل السلطات بمحمد على كيوه الذي أعلن عن إيمانه بالبهائية.
- * في مارس 1992 صدر مكتوب من وزير العدل - عبد الرحيم زواري - إلى محمد على كيوه يعتبر انتماءه للبهائية مخالف لمصالح عمله، فيقصى من عمله وتتوقف شهرته، ثم زاره عونان من الأمن وأخذوا كتبه البهائية (أرجعت له فيما بعد).

- * في 28 أبريل 1992 تم استجواب جمال الشريف الذي يعمل بـ **Sprols** وأخذوا كتيبه البهائية وأعادوها فيما بعد.
- * في النصف الأول من ماي 1992 زار عونان من الداخلية كل من فؤاد كلستانة بجائي يعمل في التدريس تونسي الجنسية من أصل إيراني، ومحمد بوسريه ثم حسن غومة وابنته شيراز في مقر عملهما وتم استجوابهم استجوابا يمكن وصفه بخفيف.
- * في أوائل جوان 1992 تم استجواب منية مبارك ونادية لوقاني التان عملا بـ **Sprols**.
- * في 5 جوان 1992 تم استجواب جوامارد جواماردي في سوسة، وسأل الخقق مرات "هل آمن بالبهائية طبيب يهودي أخيراً؟"
- * 6 جويلية 1992 - 3 أعوان أمن يستجوبون محمد بوسريه بـمكتبه.
- * 20 جويلية 1992 - زيارة عونين من الأمن إلى روشن مصطفى بمقر عمله. وإجابة على سؤالهما : كيف تصل لكم الأخبار ورسالات بيت العدل؟ كانت الإجابة : مثل هذه النشرات الإخبارية والمراسلات من بيت العدل الأعظم التي تم البهائيين بتونس تصلنا عن طريق أحبائنا البهائيين بأوربا !
- * 21 جويلية 1992 - استدعى روشن مصطفى إلى مركز مقرين وفي هذا اللقاء وحتى يرفع كل الشك الذي بدا على من مقابلة أمس واليوم، قدم روشن مصطفى لرئيس ق سم المباحث (على ما أعتقد) بمقرين مجموعة من رسائل بيت العدل الأعظم والنشرات والمجلات حتى يطمئن الأمن من المواضيع التي تصل البهائيين من بيت العدل الأعظم.
- * 27 جويلية 1992 - زار 3 أعوان أمن مكتب روشن مصطفى بورشته بمقرين ونظرا لغياب روشن بدؤوا كلامهم مع أولينقا ثم وصلت واستمر الكلام معي.
- * 2 أوت 1994 استجواب عمر صحابو
- * 3 أكتوبر 1994 استجوبت عالية كانوي لمدة 5 ساعات.
- * 14 نوفمبر 1994 استجواب أولينقا وروشن مصطفى
- * 18 نوفمبر استجواب محمد بوسريه.
- * 22 أبريل 1995 استجواب جوامارد جواماردي بسوسة.
- * 30 جوان 1995 ترحيل روشن مصطفى.
- * أول سبتمبر 1995 مقابلة بناء على استدعاء لألفت بوشوشة بالداخلية مع أحد المديرين (على ما يبدو) ومساعدته (تعتقد ألفت أنه توفيق توفيق السبيعي) وجرى حديث مطول حول البهائية عامة وفي تونس خاصة وعن أخلاق البهائيين.

- * 4 ديسمبر 1996 استدعى علي صحراوي بمركز بلدته الساحلين وتم استجوابه ثم أرسل في نفس اليوم إلى مركز بالمنستير للاستمرار في نفس الأسئلة والأجوبة.
- * 6 ماي 1997 استجوبت خلية بحمام الأنف الشاب بهاء الدين بوسريه - فني كهرباء - يقطن حمام الشط، وكان قد تقدم بطلب تجديد جواز سفره - استجوب حول عقيدته أساسا ومعلومات عنه شخصيا وعن بهائين آخرين وعن أعضاء هيئة البهائيين.
- * 7 ماي 1997 أي اليوم الموالي استمر استجواب بهاء الدين بوسريه في تفاصيل عن الدين البهائي بنفس المكان خلية حمام الأنف.
- * 11 ماي 1997 استدعى بهاء الدين بوسريه إلى وزارة الداخلية واستجوب عن الدين البهائي وعن البهائيين وفي هذه المرة ولأول مرة طلب إليه أن يكتب بخط يده تاريخ ومبادئ البهائية ثم أسماء البهائيين الذين يعرفهم ثم أين سافر خارج تونس واستدعى للرجوع في اليوم الموالي إلى نفس المكان.
- * 12 ماي 1997 ذهب بهاء الدين مرة أخرى إلى وزارة الداخلية وطلب إليه إعادة كتابة بيان عن البلاد التي سافر إليها ودواعي السفر. بهاء الدين كان قد سافر إلى النيجر للمساعدة في برنامج للشباب البهائي هناك.
- * 26 ماي 1997 استتعت شيراز غومة بهائية تعمل سكرتيرة في شركة روشن مصطفى بمقرين إلى الأمن بوزارة الداخلية ولكن حصل تدخل من أحد عائلتها فلغيت الدعوة.
- * 28 ماي 1997 استدعيت صافورة جباري إلى قسم الشرط وأجري معها بحث.
- * 28 ماي 1997 عونان إلى فوؤاد كلستانة بمنزله وقالوا أنهما من الداخلية وطلبا منه الذهاب إلى الأمن بالداخلية. ولما لم يكن مع العونين أي استدعاء اتصل فوؤاد برئيس المركز التابع له وأبلغه بالموضوع، فانتهى الأمر بإلغاء الاستدعاء الشفهي.
- * 29 ماي 1997 حضر عون داخلية روشن بمقر عمله ولكن الأخير كان متغيبا، وانتهى الأمر بدون نتيجة.
- * أول جوان 1997 اتصل موظفان من الداخلية بعماد صابران بمنزله بالمرسى وسألاه عن استفسارات عن الاسم الأعظم وبيانات أخرى.
- * 11 جوان 1997 استدعى بهاء الدين بوسريه إلى الأمن بوزارة الداخلية وطلب إليه الكتابة يده تاريخ البهائية بتونس ومن يعرف من البهائيين. المقابلة دامت ساعتين.
- * جويلية 1997 طلب من عائلة المرحوم الدكتور عين الله تقيزادة بالمهدية إزالة الاسم الأعظم البهائي الموجود على مقبرة تقيزادة الجد.

- * 8 أوت 1997 حضر عونان إلى عيادة الدكتور جوامارذ جواماردي بسوسة وتم استجوابه بالعبادة عن عقيدته وعن الدين البهائي.
- * 12 أوت 1997 تم استجواب جمال الشريف بمناسبة طلبه تجديد جواز سفره. استعملت السلطة الضغط عليه بالرجوع إلى ماضيه كان له نشاط سياسي ابتعد عنه تماما قبل معرفته بالبهائية.
- * خلال شهر أوت تم استدعاء بهاء الدين بوسريه إلى مركز حمام الأنف وأرجعت إليه أوراق طلبه لتجديد جواز سفره وأعلموه أن طلبه مرفوض.
- * 12 أوت 1997 تم استدعاء جمال الشريف إلى إدارة الأمن وزارة الداخلية أين استجوبه موظفان عن عقيدته وعلاقته مع البهائيين وعن سفراته إلى خارج الجمهورية وعن ماضيه قبل اعتناقه للبهائية حيث كان له نشاط سياسي وطلبا منه أن يعمل على معلومات عن التونسيين بالخارج من خلال سفراته وأفهموه تجديد سفره قد يتعلق التعاون مع الأمن في هذا المجال. وأجاب جمال الشريف أنه لا يمكنه القيام بمثل هذا العمل لأنه لم يقم بمثله من قبل ولا يعرفه ولا يريد أن يقوم بعمل كهذا.
- بعد حوالي أسبوعين من هذا الاستجواب ردت له أوراق طلبه تجديد جواز السفر وأبلغ بأن طلبه مرفوض.
- * سبتمبر 1997 استدعى إلى قسم الأمن بسوسة الأستاذ دهماني ضميمّد - بهائي متقاعد من سلك التعليم الثانوي ويقطن الزهور بسوسة، وتم استجوابه عن عقيدته البهائية وتاريخها.
- * وفيما بين 22 و 25 سبتمبر 1997 تم استدعاء واستجواب الآتي أسمائهم عن عقيدتهم نفسها تقريبا التي تمت في جل الاستجوابات المذكورة آنفا :
- علي صحراوي من الساحلين طلب إليه بالإمضاء على التزام بعدم في أي نشاط بهائي لا في داره ولا لدى البهائيين الآخرين.
 - فوآد مراد موظف بشركة تجارية بالمنستير ويقطن المنستير وطلب إليه أخذ الإذن قبل استضافة البهائيين بمنزله في أي مناسبة أو عيد بهائي.
 - نصر ترمش، موظف بالبريد بالمنستير ويقطن المنستير ، طلب إليه إبلاغ الأمن مسبقا عن أي استضافة من البهائيين بمنزله.
 - زهير بن حسين يعمل بشركة نسيح بقصر الهلال ويقطن الهلال.
 - سالم الواحد، مدير شركة، يقطن سوسة، طلب إليه أخذ الإذن مسبقا لأي لقاء بالمناسبات والأعياد البهائية بصرف النظر عما إذا كان اللقاء بمنزله أو لدى بهائيين آخرين.
 - محمد صالح دالي صاحب تجارة بالساحلين.
 - بشير مراد أستاذ في التعليم يقطن المنستير.

- السيدة زمردة الرزقي (شغام) متقاعدة من سلك التعليم وتسكن حمام سوسة.
- * **28 سبتمبر 1997** حضر مسؤول من مركز الشرطة بسوسة إلى منزل الدكتور جواماردي حيث لم يكن موجود بالمنزل سوى ابنته الصغرى (19 عاما)، ودخل إلى الحديقة وطلب إليها إبلاغ والدها "بأنه إذا أراد عنل أي اجتماع بمكان عام أن يأخذ الإذن أولاً". هذا ولم يعقد البهائيون فيما مضى أي اجتماع عام وليس هناك أي فكرة لعقد اجتماع بهائي خارج ديارهم أو ملكهم الخاص.
- * **14 أكتوبر 1997** قام سالم عبد الواحد كما طلب إليه، بالإبلاغ عن إقامة الضيافة العادية الشهرية لحوالي أربع عائلات بهائية من سوسة بمنزل الدكتور روبكا كثيري في اليوم الموالي ليلا. إلا أنه حضر في اليوم الموالي، أي **15 أكتوبر**، عونان من مركز الشرطة بسوسة إلى منزل الدكتور روبكا كثيري ثم إلى عيادته وسألاه أسئلة عن الدين البهائي وأخبراه عن وجوب الامتناع عن إقامة الضيافة. فأبلغ المدعويين بإلغاء الضيافة.
- * **15 أكتوبر 1997** استدعى مركز الشرطة بسوسة الدكتور جواماردي لإخباره بأن عليه أن يطلب إذن مسبقا بيومين أو ثلاثة قبل إقامة أي ضيافة أو مناسبة دينية بمنزله.
- * **16 أكتوبر 1997** طلب مركز الشرطة بسوسة حضور الدكتور روبكا كثيري الجضور إلى مركز بسوسة واستجوبته عن البهائية وأعيادها ومناسباتها وأكدت مرة أخرى عن عدم السماح له بإقامة أي ضيافة أو مناسبة بهائية بمنزله.
- * **30 أكتوبر 1997** استدعى الأمن العام بوزارة الداخلية منذر مراد، موظف الأمريكية ويقطن أريانة، واستجوبوه عن تاريخ حياته وعن الدين البهائي وطلب إليه "التعاون مع الأمن عن نشاط البهائيين"، الشيء الذي رفضه، وأخيرا طلبوا منه مدهم كتابيا بأسماء البهائيين الخ...
- * **1 نوفمبر 1997** نفس الإجراء مع منذر مراد...
- * **6 نوفمبر 1997** استمرار الإجراء مع منذر مراد...
- * **13 نوفمبر 1997** استدعى الأمن العام بوزارة الداخلية منجي كمون، مهندس بوزارة الفلاحة، واستجوبوه عن اعتناقه الدين البهائي وطلبوا منه قائمة البهائيين وعن مشاركته في مؤتمرات بهائية ثم طلب إليه يوم السبت **15 نوفمبر** مع الأجوبة لمطالب كتبها بيده موظف من بين المحققين.
- * **9 مارس 1998** استدعى الأمن العام بوزارة الداخلية فؤاد مراد، من بهائيين المنستير، واسعلموا منه عن جميع أفراد عائلته وإخوته وعن علاقته بأخيه نجيب المعروف بالنزعة الأصولية (المخدورة) وطلبوا منه أن يبلغ الأمن بأي اجتماع أو تنقل لبهائيين لإجتماع، ما بين سوسة والمنستير والمهدية.
- * **24 مارس 1998** استدعى مكتب الإرشاد بسوسة فؤاد مراد من البهائيين بالمنستير، وبحث عن عيد النيروز وعن الذين حضروا في مزرعة ألفت للاحتفال بالنيروز من البهائيين وغير البهائيين.

- * 25 مارس 1998 استدعى الإرشاد بأمن سوسة صحراوي واستجوبه عن الاحتفال بعيد النيروز وعن امكانية "الإخوانجية" على البهائيين بمزرعة ألفت مثلا؟
- * 12 أبريل 1998 استدعى منذر مراد إلى العام بالمركز الرئيسي بتونس للمرة الرابعة وطلب إليه مرة أخرى إعلام بما يتم باجتماعات الحفل المركزي وفي ضيافات التي تقام في كل شهر بهائي. استمرّ البحث معه ساعتين.
- * 2 مارس 1998 استدعى الأمن العام بمركزه الرئيسي بتونس فوآد مراد من المنستير وبعد أخذ معلومات شخصية والبحث معه حول البهائية حر محضر وطلب إليه الإمضاء على التزام بعدم القيام بنشاط بهائي وأفهموه أن هذا يعني عدم مشاركته في أي مناسبة بهائية لا في داره ولا في ديار البهائيين.
- * 2 مارس 1998 استدعى الأمن العام بمركزه الرئيسي بتونس نصر تريمش من المنستير وبعد أخذ معلومات شخصية عنه والبحث معه حول البهائية حر محضر وطلب إليه الإمضاء على التزام بعدم القيام بنشاط بهائي وأفهموه أن هذا يعني أنه ممنوع من المشاركة في مناسبة بهائية في أي مكان كان.
- * 4 ماي 1998 تم استدعاء منذر مراد إلى المركز الرئيسي للأمن بتونس للبحث ومحاولة إرغامه على التعاون مع الأمن.
- * 5 ماي 1998 استمر البحث مع منذر مراد وطلب إليه الإمضاء محضر يحذر عليه أي نشاط بهائي.
- * منذر مراد استدعى للأمن ثمان مرات خلال ثمان أيام في الجملة.
- * 14 ماي 1998 تم استدعاء منجي كمون إلى المركز الرئيسي للأمن وبعد التحري معه طلب إليه الإمضاء على محضر يحذر أي نشاط بهائي.
- * 14 جويلية تم الاتصال بالمستشار الأول لرئيس الجمهورية رفيق حاج قاسم ورفع الكثير من عدم الفهم لعدة مواضيع هامة
- * جوان 1999 بهاء الدين بوسريرة يتسلم جواز سفره
- * 26 أكتوبر 1999 يصل عبد الفتاح المنصري، بهائي تونسي أصلا من دقاش عرف البهائية في السنغال، وصل من السنغال حيث كان يعمل ، وبحث معه في المطار.
- * 17 نوفمبر 1999 استجوب مبروك بوعون من قفصة، كان في السنغال أين عرف البهائية ثم موريطانيا متزوج من موريطانية بهائية، ورجع تونس منذ أشهر.
- * 9 ديسمبر 1999 استجوب حميد شقرون، بهائي من مساكن. استعملت معه لغة خشنة في محاولة تخويله.
- * 11 ديسمبر 1999 استجواب سالم عبد الواحد، بهائي في سوسة، بتونس واستعمال أسلوب خشن.

* 19 جوان 2000 استجواب سالم عبد الواحد، بهائي في سوسة، وذلك الشرطة بمساكن، واستعمل معه خشونة في الألفاظ.

* 20 جوان 2000 استمرار استجواب سالم عبد الواحد، بهائي من سوسة، وذلك بمساكن واستعمال لغة خشنة.